
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quinzième séance – Mardi 26 septembre 2017, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{mes} Natacha Buffet-Desfayes* et *Astrid Rico-Martin*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 septembre 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 26 septembre et mercredi 27 septembre 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

- 4. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner:**
- la proposition du Conseil administratif du 29 novembre 2016 d'un projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales», suite aux votes le 27 septembre 2016 par le Conseil municipal de refuser l'initiative et de proposer un contre-projet (IN-5 A contre-projet)¹;
 - la résolution du 1^{er} novembre 2016 de M. Eric Bertinat: «Fêtes de Genève» (R-198 A)²;
 - la résolution du 1^{er} novembre 2016 de M. Lionel Ricou et M^{me} Patricia Richard: «Lignes directrices du Conseil municipal pour un contre-projet à l'initiative municipale Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» (R-199 A)³;
 - la résolution du 1^{er} novembre 2016 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Danièle Magnin, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Thomas Zogg et Yasmine Menétrey: «Pour des Fêtes de Genève populaires et festives» (R-200 A)⁴.

Rapport de M. Michel Nargi.

Le Conseil municipal a renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication ces quatre objets respectivement le 17 janvier 2017 s'agissant du projet de contre-projet à l'initiative IN-5 et le 2 novembre 2016 s'agissant des résolutions. La commission s'est réunie le 10 novembre 2016, les 9 et 30 mars, le 13 avril et le 15 juin 2017 sous la présidence de M^{mes} Olga Baranova et Fabienne Beaud. Les notes de séances ont été prises par M. Vadim Horcik, procès-verbaliste, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

¹ «Mémorial 174^e année»: Proposition, 4103.

² «Mémorial 174^e année»: Développée, 2943.

³ «Mémorial 174^e année»: Développée, 2944.

⁴ «Mémorial 174^e année»: Développée, 2945.

Rappel des textes*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30 et 36F de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le contre-projet suivant est opposé à l'initiative populaire municipale IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales».

Art. 2. – La Ville de Genève peut autoriser l'organisation sur son domaine public de Fêtes de Genève aux conditions suivantes:

1. le feu d'artifice est maintenu,
2. la durée de la manifestation peut comprendre deux week-ends et s'étale sur une période de dix jours au maximum,
3. les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s'adresser tant aux habitants-e-s de Genève et sa région qu'aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux,
4. les Fêtes de Genève doivent être accessibles à l'ensemble de la population, en particulier aux familles comme aux personnes à mobilité réduite, par le biais de prix raisonnables et d'accès facilités aux événements, sauf exception limitées et justifiées,
5. les arbres, massifs floraux et pelouses situés dans le périmètre mis à disposition doivent être préservés pendant la manifestation, de même que pendant les phases de montage et de démontage,
6. les accès au lac et plus particulièrement aux zones de baignade doivent être garantis,
7. les animations sont disposées sur le domaine public en fonction de leurs impacts, sonores et visuels notamment, afin de réduire autant que possible les nuisances pour les riverains,
8. l'accès aux quais lors du traditionnel grand feu d'artifice est gratuit pour les spectateurs, à l'exception d'un nombre fixe de places assises payantes déterminé par la Ville en collaboration avec l'organisateur,

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

9. la Ville ne subventionne pas la manifestation. Elle peut mettre gratuitement à disposition de l'organisateur un périmètre défini de son domaine public et offrir cas échéant des prestations en nature. Dans un but d'autofinancement de la manifestation, l'organisateur peut facturer à des tiers les espaces mis à disposition.

PROJET DE RÉSOLUTION R-198

Considérant que

- le 27 septembre 2016, le Conseil municipal a refusé l'initiative populaire IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» mais a accepté le principe d'un contre-projet;
- les autorités municipales ont aujourd'hui moins de trois mois pour présenter un contre-projet;
- le groupe public sur Facebook «Touche pas à mes fêtes!!!! (Genève)», avec plus de 10 000 membres, s'est constitué en association ayant pour but de «promouvoir et défendre les intérêts des Fêtes de Genève et de leurs différents acteurs principalement locaux. Elle sera la voix de tous ceux qui veulent garder des fêtes de Genève populaires, innovantes et ouvertes à tous et à toutes dans un esprit convivial tout en combattant l'élitisme. Elle est à but non lucratif, apolitique et non confessionnel»;
- l'engouement suscité par le maintien de fêtes de Genève conviviales et populaires, à améliorer certes, ne saurait être ignoré,

dans cet esprit, le Conseil municipal propose que le contre-projet à l'IN-5 soit fondé sur les principes suivants:

- la durée des festivités doit être de dix jours;
- permettre aux seuls résidents genevois de tenir des stands;
- avoir des stands proposant des prix populaires;
- engager des artistes régionaux;
- promouvoir la culture locale en mettant à l'honneur un canton, une région ou un style de musique suisses;
- prévoir que chaque scène propose une programmation tournante avec des animations variées (musique, danse, etc.) sans bannir aucun style de musique, hormis ceux qui véhiculent des discours agressifs, grossiers ou haineux;
- maintenir les feux d'artifice tout en préservant le libre accès des piétons et des cyclistes au pont du Mont-Blanc;
- promouvoir l'esprit d'une Ville plus «verte», en réintroduisant le traditionnel et populaire corso fleuri, étant rappelé qu'initialement, et jusqu'en 1947, les Fêtes de Genève s'intitulaient «Fête des fleurs».

PROJET DE RÉSOLUTION R-199

Considérant que le Conseil municipal a refusé l'initiative IN-5 et a accepté le principe d'un contre-projet lors de sa séance plénière du 27 septembre 2016,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de préparer un contre-projet à l'initiative IN-5 respectant les points suivants:

- le feu d'artifice est maintenu;
- la durée de la manifestation est de dix jours au maximum, dont deux week-ends complets;
- les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s'adressent tant aux habitant-e-s de Genève et sa région qu'aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève, ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux;
- la Ville ne subventionne pas la manifestation. Elle peut mettre gratuitement à la disposition de l'organisateur un périmètre défini de son domaine public et offrir, le cas échéant, des prestations en nature. Dans un but d'autofinancement de la manifestation, l'organisateur peut facturer à des tiers les espaces mis à disposition;
- les Fêtes de Genève doivent être accessibles à l'ensemble de la population, en particulier aux familles et aux personnes à mobilité réduite, par le biais de prix raisonnables, permettant de participer aux événements, sauf exceptions limitées et justifiées;
- les arbres, massifs floraux et pelouses situés dans le périmètre mis à disposition doivent être préservés pendant la manifestation, de même que pendant les phases de montage et de démontage;
- les accès au lac, et plus particulièrement aux zones de baignade, doivent être garantis;
- les animations sont disposées sur le domaine public en fonction de leurs impacts, notamment sonore et visuel, afin de réduire autant que possible les nuisances pour les riverains;
- lors du traditionnel grand feu d'artifice, l'accès aux quais est gratuit pour les spectateurs, à l'exception d'un nombre fixe de places assises payantes déterminé par la Ville, en collaboration avec l'organisateur.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

PROJET DE RÉSOLUTION R-200

Considérant que:

- jusqu'en 2015 les Fêtes de Genève ont rencontré un très grand succès populaire;
- l'initiative populaire IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» a abouti et se verra opposer un contre-projet par les autorités municipales;
- un mouvement populaire s'est mobilisé contre les nouvelles Fêtes de Genève version 2016, le Geneva Lake Festival;
- si les Fêtes de Genève se devaient d'évoluer, ce n'était pas pour autant qu'elles devaient tomber dans «l'élitisme» et la privatisation à outrance;
- les Fêtes de Genève doivent être un événement festif qui plaît et rassemble, aussi bien le résident genevois que le touriste régional ou international;
- selon une étude menée par la Fondation Genève Tourisme, les Fêtes de Genève, avant la version 2016, apportaient à Genève des retombées économiques directes et indirectes d'environ 120 millions de francs;
- sous forme de «pré-Fêtes» cette organisation proposait également une scène populaire qui permettait à de nombreux artistes locaux de s'exprimer. Cette scène, entourée de bars et de restaurants, répondait ainsi à la demande d'une importante clientèle genevoise qui pouvait se réunir en un lieu proche du centre-ville et accessible en transports publics;
- cette manifestation, autofinancée par les organisateurs, a su maintenir des comptes équilibrés pendant ces dernières années, ce qui n'a pas été le cas de l'édition 2016, selon les médias;
- l'expérience acquise par les membres de l'ancien comité d'organisation a permis de maintenir cet équilibre sans avoir besoin de faire appel à un consultant expert étranger;
- dans les conditions proposées par l'initiative IN-5, l'organisation des Fêtes de Genève est incertaine,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer un contre-projet à l'initiative IN-5 réunissant les éléments festifs, populaires et répondant à la demande de la majorité de la population, soit:

- une durée de dix jours maximum, à laquelle pourrait être ajoutée une période d'une semaine de pré-Fêtes, soit un total de trois week-ends et de deux semaines;
- le retour des scènes musicales sur lesquelles des groupes de musiciens locaux et régionaux peuvent s'exprimer;

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

- la priorité donnée aux établissements et aux résidents genevois pour l'exploitation des stands culinaires;
- le maintien des feux d'artifice de renommée mondiale et leur libre accès au public dans le plus de points possible autour de la rade, y compris le pont du Mont-Blanc;
- le maintien d'une répartition équilibrée de manèges et d'attractions foraines autour de la rade pendant toute la période des Fêtes, en donnant la priorité aux exploitants genevois.

Séance du 15 juin 2017*Audition de M. Jean Barth, auteur de l'initiative*

M. Jean Barth explique qu'un dossier a été distribué par ses soins au Secrétaire du Conseil municipal (SCM) et demande si les commissaires l'ont bien reçu.

Les commissaires répondent affirmativement.

Il explique ensuite ce qui a motivé le lancement de cette initiative. En effet il explique qu'ils ignoraient l'existence de deux comités pétitionnaires ayant œuvré en 2002 et 2012. Ces pétitions ont fait l'objet d'un rapport au Conseil municipal. Ces tentatives étant restées sans conséquence, il explique le comité actuel a vu le jour il y a une douzaines d'années sous la forme d'un groupe de réflexion des habitants des Eaux-Vives et des Pâquis très mécontents de l'évolution des Fêtes de Genève. Il relève qu'un débat avait eu lieu dans la presse il y a trois ans. Il relève également que, durant ce dernier, M. Barazzone avait qualifié ces Fêtes de «sentant la naphthaline». Ils ont alors souhaité rebondir sur ce débat et ont cherché à s'informer. Il rapporte qu'ils ont alors voulu prendre contact avec un comité qui devait traiter et discuter de la refonte des Fêtes de Genève. Or il s'est renseigné et malgré ce que la presse avait annoncé, il n'y avait jamais eu de comité destiné à la refonte des Fêtes de Genève. Forts de ce constat ils ont alors décidé de lancer une initiative municipale afin de lancer le débat. Le comité a pris contact avec diverses personnes afin d'avoir des avis concernant l'organisation des Fêtes. Il précise que c'est dans la phase finale du développement de cette initiative qu'ils ont pris connaissance des deux comités cités plus haut.

Un commissaire constate que l'initiative a recueilli beaucoup d'adhésion. Cependant il remarque qu'elle a suscité beaucoup d'émotions. Il revient sur le nombre de jours demandé par l'initiative, l'inquiétude des forains et des amoureux des Fêtes. Il aborder ensuite le sujet du contre-projet et souhaiterait savoir si les auteurs de l'initiative en ont eu connaissance. Il explique que ce contre-projet est une solution médiane qui a été émise par le Conseil administratif et souhaiterait savoir s'il était opposé à ce que les fêtes s'étalent sur dix jours au lieu de sept.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

M. Barth précise qu'il n'a jamais eu vent de ce contre-projet. Il souhaiterait cependant rappeler, par rapport au nombre de jours, qu'à l'époque les fêtes s'étaient sur deux jours. Il souligne que l'emprise des fêtes n'a cessé d'augmenter, et cela au grand mécontentement des habitants et des commerçants des deux rives. En effet ces derniers se plaignent que ces Fêtes portent préjudice à leurs activités. De plus, il rapporte que certains d'entre eux n'ont pas même eu la possibilité d'exploiter des stands sur le périmètre des Fêtes. Il souligne d'ailleurs que de nombreux soutiens du comité parmi les commerçants se plaignent que l'attribution des places de stands ne soit au final que l'apanage de certains, se réservant places et bénéfices.

M. Barth répond avoir répondu à une question du maire de Genève, M. Barazzone à l'époque, et avait dit que pour eux il était envisageable d'étaler les Fêtes sur dix jours, c'est-à-dire deux week-ends, mais tous les deux ans, à l'image de la Nuit de la science, très populaire. Il explique que c'est une formule compatible avec les désidératas des signataires et de manière générale à un public large.

Une commissaire souhaiterait savoir pourquoi ils souhaitent que les forains soient déplacés à Plainpalais. Elle se questionne également sur les motivations qui ont mené à cette proposition.

M. Barth souligne qu'ils ne souhaitent pas que toutes les activités soient déplacées vers la plaine de Plainpalais. Il explique qu'ils souhaitent que les activités des forains soient principalement et non exclusivement déplacées vers la plaine de Plainpalais. Ils peuvent donc tout à fait concevoir que certaines attractions, telles que la grande roue, ont leur place là, sur le périmètre de la rade. Il regrette que la rade ait été transformée en véritable champ de foire et explique que c'est là le principal reproche qui a été fait à l'encontre de l'organisation des Fêtes de Genève.

Un commissaire explique que la grande roue ne fait pas toute l'attractivité des Fêtes de Genève. Il a l'impression que ce concept est quelque peu élitiste; en effet, il explique que cela suggère qu'il y a d'une part les riverains des quartiers de la rade d'un côté et de l'autre, le reste, comme ceux de Plainpalais, qui devront eux aussi subir les nuisances. Il relève également qu'il avait fait état d'une statistique qui montrait que 25% des personnes ayant signé l'initiative souhaitaient supprimer les Fêtes de Genève. Il poursuit et explique que cela ne représente pas 25% de la population genevoise, mais bien 25% des signataires ou ceux partageant son point de vue.

M. Barth estime que ce n'est pas le cas. Il explique que concernant les forains, le texte demande que le Conseil administratif prenne toutes les mesures afin de limiter les nuisances pour les riverains de la plaine de Plainpalais.

Le même commissaire revient sur un point concernant les préjudices que les Fêtes pourraient porter aux commerçants et rapporte que M. Vignon, directeur de

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Genève Tourisme, avait récemment déclaré que l'apport financier à l'économie genevoise était de 122 millions de francs. Il souhaiterait savoir si Genève, sans les Fêtes de Genève, était toujours Genève, pour lui.

M. Barth explique qu'ils ne souhaitent pas la disparition des Fêtes. Cependant il explique que de nombreuses personnes souhaitent voir ces Fêtes purement et simplement disparaître. Il explique que dans le dossier qui a été fourni aux commissaires, une enquête de la *Tribune de Genève* montre que la majorité des gens aimeraient soit sept jours de Fête, soit, pour 11% d'entre eux, ils souhaiteraient que les Fêtes soient supprimées. De plus, sur leurs stands, ils ont relevé que quasiment une personne sur quatre souhaitait que ces Fêtes soient supprimées. Il relève encore une fois qu'ils n'ont pas été les premiers à se plaindre de ces Fêtes.

Une commissaire souhaiterait savoir s'ils ont pris contact avec Genève Tourisme. Concernant le financement, certains commerçants se plaignaient de ne pas pouvoir exploiter de stands. Elle aimerait savoir si ce problème est lié aux coûts de location.

M. Barth explique qu'il ne s'agit pas d'un problème de coût. Il explique que des commerçants lui ont fait remarquer qu'il y a du pur copinage et que les autres n'ont juste pas accès à ces stands, car ils étaient réservés à un petit groupe de gens.

La même commissaire souhaiterait savoir s'ils sont dans une optique de négociation et ce qui le rend nostalgique vis-à-vis des fêtes d'autrefois.

M. Barth explique que, si les aspects financiers devaient poser problème, ils étaient ouverts à la possibilité de développer ces fêtes sur deux week-ends, mais tous les deux ans pour respecter les volontés des signataires. De plus il explique que certains événements ont lieu bien moins souvent, mais fonctionnent tout aussi bien, à l'image de la Fête de vigneron ou de la Nuit de la science. Pour revenir sur les retombées économique, il souligne à nouveau que l'argent gagné est gagné par quelques commerçants seulement et entre autres les grands hôtels. Il remarque également que Genève Tourisme dispose d'un budget assez considérable. Finalement il explique qu'ils sont tout à fait favorables à une collaboration public-privé. M. Barth regrette que les Fêtes de Genève ne soient plus vraiment une fête. Il explique qu'ils ressentent que ces Fêtes sont plus un prétexte pour vendre Genève aux pays du Golfe. Il estime que les Genevois paient un peu cher un tel prétexte. De plus il explique qu'il y avait autrefois une réelle convivialité et moins cet aspect commercial. De plus il souligne que les Fêtes se déroulaient sur la rive droite, les jardins et arbres du Jardin anglais étant ainsi épargnés.

Un commissaire rappelle qu'à l'époque, le feu d'artifice était payant. Il aimerait savoir ce qu'ils avaient envisagé, sachant qu'ils souhaitent que le feu d'artifice soit maintenu.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

M. Barth explique que les meilleures places étaient payantes, mais que le feu en lui-même n'était pas payant. Il constate qu'aujourd'hui le périmètre payant est plus restreint.

Une commissaire remarque que sa sensibilité pour la végétation et la durée a été prise en compte dans les projets d'une certaine manière depuis 2016. Elle souligne que le maire avait fait les mêmes remarques vis-à-vis de ces problèmes et aimerait savoir comment il se positionne vis-à-vis de ces mesures, à ce stade.

M. Barth estime que cela n'est pas satisfaisant. Il estime de plus que cela n'a rien changé fondamentalement.

Un commissaire constate que la population a bien changé. Il se demande si les fêtes ne correspondent pas plus à la nouvelle population.

M. Barth estime que les Fêtes correspondent beaucoup mieux aux désidératas des organisateurs qui tirent un profit substantiel de cette manifestation au profit des Genevois. Ils proposent qu'il y ait un comité d'organisation qui puisse proposer des animations qui plairaient aux Genevois, sans considérations financières. Il rapporte que certains tenanciers de stands gagnaient leurs années durant les trois semaines des Fêtes de Genève. Il regrette que cela ne soit, au final, réservé qu'à un petit nombre d'exploitants. Il explique qu'il semblerait qu'une personne du comité ait loué son propre manège, ainsi que des problèmes de sous-traitance, etc. Il estime que sur le plan de l'éthique commerciale, il y aurait des remarques à faire. Cependant cela n'est pas leur propos, mais il rapporte que ce sont des faits qu'ils ont entendu durant leurs campagnes.

La commissaire estime que les Fêtes de Genève ne sont pas comparables à d'autres fêtes telles que celles des vendanges ou de la nuit de la Science. En effet elle explique que la Fête des vendanges a lieu tous les vingt-cinq ans. De plus, elle souligne que le feu d'artifice des Fêtes de Genève est fameux et qu'il est une référence, même à l'international. Elle n'est pas convaincue par la formule qui proposerait d'organiser les Fêtes une année sur deux, sachant qu'une année à vide, sans un espace et un moment de rassemblement pour les Genevois et les touristes, ne serait pas très bien accueillie par la population. Elle relève également qu'il y aura toujours des mécontentements, mais estime que cela est un peu dans l'esprit de Genève.

M. Barth répond que l'initiative représente le choix. Il estime important que les citoyens puissent se déterminer par eux-mêmes.

La même commissaire souhaiterait savoir ce qui doit être préservé.

M. Barth répond que le grand feu d'artifice reste un souhait des initiants et qu'ils ne souhaitent pas le voir disparaître. De plus il précise que le texte ne demande pas que les Fêtes soient organisées tous les deux ans. Il rajoute finalement

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

qu'aucune proposition ne leur a été faite à ce sujet; ils n'ont donc pas eu de discussions concernant ce point.

Le commissaire aimerait faire quelques constatations. Tout d'abord les Fêtes de Genève ont traversé vers la rive gauche durant les années 2000 et ce, sur l'impulsion des commerçants et des habitants des Eaux-Vives qui se plaignaient que les Fêtes de Genève soient éloignées des quartiers plus populaires et que ces Fêtes n'étaient finalement faites que pour une population plus aisée. Ainsi, les gens ont souhaité qu'elles reviennent vers la rive gauche afin qu'elles soient plus familiales et locales, genevoises. Il s'étonne de la volonté des initiants de mettre les forains et leurs attractions sur la plaine de Plainpalais et de garder le reste des Fêtes sur la rade, dans le sens où ces attractions ont un aspect familial et sont pour la plupart dédiées aux enfants. Finalement, il relève que partout en Europe, la période estivale voit éclore de nombreuses fêtes, parfois pour des durées d'un mois et plus. De ce fait, il aimerait savoir ce qu'est la fête selon lui.

M. Barth répond qu'ils demandent un contenu culturel, artistique, festif de meilleure qualité. Ils souhaitent que la rade cesse d'être un champ de foire et également que les nuisances puissent être limitées. Il relève également qu'il est important pour eux que la rade reste accessible afin que les Genevois comme les touristes puissent en profiter pleinement durant l'été. Il relève que l'ampleur des Fêtes est impressionnante. En effet, il explique qu'elles drainent plus ou moins 500 000 personnes lors du grand feu d'artifice. Il estime qu'en termes de proportions, cette fête a une ampleur conséquente.

Il explique alors que si la Ville devait en venir à contribuer aux Fêtes, cela laisserait une marge de manœuvre. Dans ce sens, il estime que ce texte pourrait poser les jalons qui permettraient de trouver une porte de sortie dans le cadre de discussions.

Discussion et vote éventuel

Le Parti démocrate-chrétien propose aux commissaires de refuser l'initiative populaire municipale IN-5 et d'accepter le contre-projet, amendé selon sa proposition.

Le Parti libéral-radical souhaiterait savoir si M. Barth pouvait retirer son initiative.

La présidente répond qu'il ne la retire pas.

Le Parti libéral-radical explique que son groupe va refuser l'initiative. De plus il annonce qu'il ira dans le sens du contre-projet. Cependant, il aimerait savoir si le Parti démocrate-chrétien, dans sa proposition, laissait une porte ouverte pour que le Conseil municipal puisse un jour voter des fonds pour cette manifestation.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaiterait proposer un amendement afin que les Fêtes aient lieu chaque année.

Les commissaires estiment que cela va de soi.

Le Parti démocrate-chrétien estime qu'il est possible que la Ville puisse un jour subventionner la manifestation.

Le Mouvement citoyens genevois estime que c'est un débat qui devra se faire en plénière. Il souhaiterait présenter les amendements du Mouvement citoyens genevois, expliquant qu'il n'est pas satisfait par ce contre-projet.

Il propose l'amendement suivant, au point 2: «La durée de la manifestation peut comprendre deux week-ends et s'étale sur une période de dix jours au maximum à laquelle pourra éventuellement se rajouter une période de pré-fêtes d'une semaine.»

Il propose également d'amender le point 3 comme suit: «Les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s'adresser tant aux habitants-e-s de Genève et sa région qu'aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux, ceci en octroyant une priorité dans l'attribution des stands et éventuellement dans la programmation artistique aux résidents du canton.»

Le groupe Ensemble à gauche explique que son groupe ne soutiendra pas l'initiative populaire municipale IN-5. Il explique également qu'un certain nombre de choses lui conviennent dans le contre-projet. Il ajoute qu'il pourrait l'accepter en l'état. Il explique qu'il est critique par rapport au déplacement des forains à Plainpalais. De plus, il explique qu'il est favorable aux dix jours (dont deux week-ends). En revanche, il annonce qu'il ne soutiendra pas l'amendement concernant les pré-fêtes.

Concernant l'amendement du Parti démocrate-chrétien il explique qu'il ne suivra pas. Il est cependant inquiet sur le fait qu'un tel amendement ouvrirait la porte à un éventuel subventionnement de la part de la Ville. Il estime que la Ville n'a pas les compétences pour organiser les Fêtes.

Le Parti démocrate-chrétien explique que son amendement vise à nuancer le point 9.

Le groupe Ensemble à gauche explique que l'organisateur est Genève Tourisme et que de ce fait c'est du ressort cantonal. De plus, puisque c'est un organisme privé, elle explique que son groupe est tout à fait contre le fait de mettre des deniers publics dans les mains d'une organisation privée déjà pourvue d'un certain capital. Elle ne voit pas comment la Ville de Genève pourrait subventionner cela en l'état.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

La présidente rappelle qu'en plénière le Conseil municipal a déjà voté concernant l'initiative populaire municipale IN-5.

De plus, elle ajoute que son groupe votera la version la plus proche de celle présentée par le Conseil administratif. Elle estime que la durée est le point le plus important. Elle estime que si la durée est modifiée, augmentée, il y a de fortes chances pour que l'initiative populaire municipale IN-5 puisse être votée. Elle explique également que proposer une durée plus longue serait un cadeau fait aux initiants. Concernant l'amendement du Parti démocrate-chrétien elle estime important que la Ville ne subventionne pas cette manifestation et, de fait, le groupe socialiste ne votera pas cet amendement.

Le groupe Union démocratique du centre refuse l'initiative populaire municipale IN-5. Il explique qu'ils estiment que limiter les dix jours fait le jeu des initiants. De plus, il explique qu'il soutient l'amendement du Mouvement citoyens genevois. Vis-à-vis du financement de la manifestation, il annonce qu'il ne suivra pas la proposition du Parti démocrate-chrétien. En effet il estime que la Ville ne peut pas s'engager financièrement derrière ça. De plus il explique qu'il y a un fort intérêt des privés à maintenir la manifestation.

Le groupe des Verts expliquent qu'il ne supportera pas l'amendement du Parti démocrate-chrétien. Concernant la durée, il rejoint l'avis de la présidente et estime que la durée est un sujet sensible. De plus, il explique qu'il sera sans doute possible de proposer d'autres animations autour de la rade, sans pour autant qu'elles soient étiquetées «Fêtes de Genève». Il aborde finalement la question des personnes en situation de handicap et insiste pour que l'accessibilité de la fête soit garantie à tous et toutes.

Le Parti libéral-radical souhaiterait rajouter qu'il est d'accord sur ce qui a été dit. Il ajoute finalement que d'ici deux ans, les Fêtes de Genève vont peut-être être déplacées ou changées avec l'arrivée de la nouvelle plage. Il s'agit alors désormais de faire en sorte que l'initiative ne passe pas.

La présidente propose de passer au vote.

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'amendement suivante:

Point 9

Supprimer les termes «ne subventionne pas la manifestation» et laisser: «La ville peut mettre gratuitement à disposition de l'organisateur un périmètre défini de son domaine public et offrir cas échéant des prestations en nature.»

Par 11 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC) contre 2 oui (DC) et 1 abstention (MCG), l'amendement au point 9 est refusé.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'amendement suivante:

Point 2

«La durée de la manifestation peut comprendre deux week-ends et s'étale sur une période de dix jours au maximum à laquelle pourra éventuellement se rajouter une période de pré-fêtes d'une semaine.»

Par 12 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 LR, 2 DC) contre 2 oui (MCG, UDC), l'amendement au point 2 est refusé.

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'amendement suivante:

Point 3

«Les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s'adresser tant aux habitant-e-s de Genève et sa région qu'aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux, *ceci en octroyant une priorité dans l'attribution des stands et éventuellement dans la programmation artistique aux résidents du canton.*»

Par 11 non (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 LR, 2 DC) contre 1 oui (MCG) et 2 abstentions (UDC, EàG), l'amendement au point 3 est refusé.

La présidente soumet au vote de la commission le projet de contre-projet proposé par le Conseil administratif.

Par 13 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 non (MCG), le projet de contre-projet présenté par le Conseil administratif est accepté.

Séance du 10 novembre 2016

Audition de M. Guillaume Barazzone, maire de la Ville de Genève, sur les résolutions R-198, R-199 et R-200

M. Barazzone commence sa présentation en expliquant que plusieurs résolutions ont été renvoyées à la commission. Il explique que le Conseil administratif est contre l'initiative populaire municipale IN-5 sur les Fêtes de Genève. De plus il précise que le Conseil administratif n'a pas souhaité opposer de contre-projet à l'initiative. Comme le Conseil municipal a souhaité avoir un contre-projet, selon la loi c'est au Conseil administratif de le rédiger et de le présenter.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Le magistrat explique qu'il aurait souhaité que le Conseil administratif puisse présenter un contre-projet qui irait dans le sens des desideratas du Conseil municipal.

Le magistrat nous explique qu'il y a deux solutions: la première est de prendre les avis exprimés en plénière mais ils ne sont pas assez précis et détaillés pour qu'on puisse en faire un contre-projet.

La seconde solution consiste à recevoir une résolution votée de la part du Conseil municipal; pour une question de délai le contre-projet sera présenté courant décembre pour qu'il puisse être traité durant le mois de janvier. Il peut être amendé et modifié partiellement ou totalement et le Conseil municipal aura jusqu'au mois d'octobre 2017 pour travailler dessus.

Le magistrat explique qu'après avoir eu l'occasion de discuter à ce sujet avec les différents groupes, il a constaté que la volonté de ces groupes était de pouvoir travailler sur le contre-projet une fois que le Conseil administratif l'aurait présenté.

Le magistrat propose à la commission de discuter du contenu du contre-projet afin de pouvoir valider un certain nombre d'idées et de points qu'il a pu recueillir et s'assurer que le contre-projet qui sera présenté sera au plus près des attentes du Conseil municipal.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaiterait savoir s'il n'était pas possible de consulter d'anciennes personnes ayant travaillé sur les Fêtes de Genève afin de pouvoir créer un groupe de travail qui pourrait présenter, au final, une motion complète retenant toutes les propositions qui auraient été faites au plénum.

M. Barazzone explique que les Fêtes ne sont pas organisées par la Ville. Il précise que la discussion ici est en rapport avec l'élaboration d'un contre-projet. Cependant il invite le commissaire à présenter cette idée à la Fondation Genève Tourisme et Congrès qui elle, organise les Fêtes. Il précise que le contre-projet devrait fixer les conditions-cadres auxquelles le Conseil administratif pourrait autoriser les Fêtes de Genève. En prenant en compte les modalités d'exploitation de l'espace public, la durée, etc.

Le commissaire souhaiterait savoir si la Ville accorde des autorisations d'exploitation de l'espace public sur des zones telles que, par exemple, le Jardin anglais, comment Genève Tourisme pourrait apposer son veto sur ces autorisations.

M. Barazzone explique que le Conseil municipal doit se prononcer sur le contenu d'un contre-projet. Cependant il revient aux commissaires de traiter du contenu de ce contre-projet.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Concernant le contenu des Fêtes, il explique que tous les acteurs ont des représentants, ce qui permet aux idées de remonter au sein du conseil de fondation de Genève Tourisme.

Un commissaire souhaiterait préciser la demande de M. Barazzone concernant les résolutions.

M. Barazzone explique que le Conseil administratif demande au Conseil municipal s'il est possible de traiter ces résolutions avant la séance des 22 et 23 novembre 2016. Si elles ne sont pas traitées d'ici là, il explique que le Conseil administratif se fondera sur les avis et volontés ainsi que les procès-verbaux des séances du plénum et de commission qu'il a pu recueillir auprès des membres de Conseil municipal et présentera, comme prévu, un projet de contre-projet d'ici au 27 décembre 2016.

Un commissaire aborde la proposition du Mouvement citoyens genevois qui a été faite afin de rallonger la période à deux semaines et trois week-ends et explique que cette demande tenait compte de l'avis de la plupart des auteurs des résolutions. Il explique que cette durée est entre autres motivée par l'amortissement des coûts. Il aimerait savoir s'il avait déjà eu un retour de la part de l'organisateur des Fêtes de Genève concernant les éléments du déroulement et également s'il avait eu un bilan sur les coûts, sachant que les pertes pour cette édition ont été importantes.

M. Barazzone répond qu'ils n'ont pas encore reçu d'information à ce sujet. Il explique que c'est M. Maudet qui est en charge de ce dossier au niveau cantonal en tant que ministre de l'économie et dans la mesure où le Canton est l'organe de contrôle de la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Les comptes de Genève Tourisme n'étant pas encore bouclés, il précise qu'ils ont déjà eu un contact avec la fondation concernant un débriefing sur l'édition 2016 des Fêtes. Il précise qu'un certain nombre de problèmes de l'édition 2016 ont été signalés à Genève Tourisme et qu'ils souhaitaient qu'ils soient corrigés, pour les prochaines éditions, notamment des problèmes en rapport à la privatisation de l'espace public. Il rappelle que ce débriefing a lieu chaque année. Il explique que sa priorité est de ne pas autoriser de gratuité de l'espace public avant d'avoir pu consulter les comptes, vérifiés et documentés. Dans un second temps, d'avoir signé une convention avec l'organisateur pour l'édition 2017 et suivantes, car il rappelle que ce n'était pas le cas pour l'édition 2016. Cette convention définira le cadre et les responsabilités de Genève Tourisme et éventuellement des autres partenaires. Il explique qu'il y a eu un gros travail pour que cette édition se passe au mieux, mais qu'il a la volonté que l'édition 2017 soit encore mieux organisée. Il explique qu'ils se réuniront avec le Canton et Genève Tourisme pour préciser qu'il en tiendra informé le Conseil municipal dans un souci de transparence.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Concernant la durée, il explique que la question est politique. Le Conseil administratif a la volonté de limiter les diverses nuisances afin que les quais soient accessibles et praticables et ainsi contenir l'impact sur le domaine public. De plus il explique qu'il s'agit également d'avoir une majorité politique afin de refuser l'initiative sachant qu'il n'est pas certain que cette initiative soit refusée si elle devait être votée. Il précise que le public impliqué dans le vote est le peuple de la Ville de Genève, qui ne correspond pas entièrement au public des Fêtes de Genève qui compte également des personnes des autres communes et de la région et des touristes venant d'autres pays. Il explique qu'il s'agira de faire attention au contenu du contre-projet, car ce dernier doit donner une réponse adéquate en tenant compte de motivations des initiants à lancer cette initiative.

Une commissaire souhaiterait savoir s'il y avait eu des revendications concernant les pré-Fêtes.

M. Barazzone répond qu'ils n'ont pas reçu particulièrement de courriers concernant ces pré-Fêtes de la part de bars ou clubs. Il explique qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de revendications, ces derniers ayant pu en partie être intégrés aux Fêtes de Genève. De plus il précise qu'avant 2016, certains exploitants n'avaient jamais pu accéder aux Fêtes de Genève. Il y a donc eu un renouvellement. En revanche il explique qu'il y a un réel besoin de se soucier de l'attractivité de la Ville pendant l'été et non pas seulement pendant les Fêtes. Il explique qu'il serait intéressant et important d'avoir un concept cohérent qui permettrait de rendre la Ville plus attractive et attirante tout au long de l'été à la fois pour les touristes, mais également pour les Genevois. Il rappelle que quelques mois avant les Fêtes, Genève Tourisme avait promis une plateforme sur l'eau permettant d'accueillir des bars durant les mois de juillet et d'août. Il explique que la Ville avait soutenu la démarche l'autorisation relevant en revanche du Canton puisqu'il s'agit d'espace situé en surface du lac donnant un exemple de la volonté de la Ville de continuer les animations hors des Fêtes de Genève tout en limitant l'impact sur le domaine public.

Un commissaire demande si M. Barazzone attend que le Conseil municipal vienne lors de la prochaine session avec une résolution sur le contre-projet.

M. Barazzone répond que concernant les questions de base telles que la durée, l'empiètement et les questions générales, il serait effectivement intéressant d'avoir un dénominateur commun dans une résolution. Cela pourrait aussi prendre la forme d'une déclaration de la commission. Il précise que sans cela, le contre-projet sera tout de même présenté selon les informations qu'il aura eues sur le sujet auprès des divers conseillers municipaux.

Un commissaire précise que les pré-Fêtes étaient celles dédiées aux Genevois. Il considère que les pré-Fêtes et les Fêtes pourraient être séparées.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

M. Barazzone précise que M. Barth souhaite avoir des Fêtes une année sur deux, ou même des Fêtes plus courtes sur quelques jours. Il invite donc à penser hors du cadre et de manière générale à un concept plus global qui permettrait de satisfaire les Genevois mécontents des éditions précédentes des Fêtes de Genève en limitant les nuisances, mais également de prendre en considération la mise en valeur du site, naturel, de permettre la promenade et l'accès au panorama.

Discussions et vote éventuel

La présidente estime que le Conseil administratif sait déjà ce que les groupes envisagent et souhaitent, car les motions qui ont été renvoyées en commissions ont été renvoyées par le Conseil administratif. Elle ne voit pas l'intérêt de voter et de procéder à des auditions avant la date des 22 et 23, sachant que le temps de traitement risque de dépasser ce délai, et propose de procéder aux travaux une fois le contre-projet présenté.

Un commissaire abonde dans ce sens et estime qu'il faudra procéder aux auditions après avoir reçu le projet de contre-projet. Il estime qu'il faut avoir une discussion sur chacune des résolutions afin de pouvoir en tirer des conclusions et des points qui permettraient de mettre tout le monde d'accord sur le contenu du contre-projet. Il explique qu'il est nécessaire de consacrer un temps à la discussion sur ce sujet afin de pouvoir présenter une résolution commune au magistrat.

La présidente précise qu'il n'y aura pas de contradiction, puisque ces motions seront des supports de réflexion. Elle estime que les auditions sont nécessaires avant de pouvoir discuter ou se prononcer sur le contre-projet.

Un commissaire propose de solutionner un maximum ces problématiques en commission, afin de pouvoir les présenter lors des séances plénières de manière que le travail soit facilité.

La présidente estime que ce sujet prendra du temps à être traité et discuté, même en plénière.

Un commissaire précise que ces trois résolutions amènent des questions dont ils ne possèdent pas encore les réponses. Il est impensable pour elle de pouvoir aboutir à quelque chose de construit en deux semaines. Elle explique que le Parti libéral-radical refuse d'accéder à la demande de M. Barazzone.

Un commissaire explique que le Parti socialiste abonde dans le sens de l'intervention de la commissaire du Parti libéral-radical. Il estime que la procédure existante est claire. Il précise qu'il est tout à fait disposé à travailler en bonne intelligence avec le Conseil administratif ainsi qu'avec les autres groupes politiques pour aboutir à un consensus dans le cadre de ce contre-projet. Il rejoint

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

également l'avis du commissaire du Mouvement citoyens genevois concernant les travaux effectués et regroupés en amont. Il estime qu'il n'y a pas assez d'informations pour se prononcer et souhaite avoir toutes les informations à disposition pour pouvoir travailler sur ce sujet.

Un commissaire explique qu'il comprend l'objectif du chef du département. Il estime normal que le magistrat ait une vue générale et demande des précisions quant à ce que souhaite le Conseil municipal. Il prend l'exemple de la résolution présentée par l'Union démocratique du centre qui présentait l'idée d'un corso fleuri comme un point important. Cependant il doute que tous les commissaires soient du même avis. Il note que certaines résolutions comportent des idées très générales, communes, et d'autres, et souligne par ce biais qu'il est important que la commission puisse donner un signal au magistrat afin qu'il puisse être au plus près des desideratas du Conseil municipal dans la rédaction du contre-projet. Il insiste également sur le fait qu'il est important que les groupes puissent déjà travailler ensemble et arriver à un consensus quant au contenu du contre-projet.

Un commissaire estime qu'ils sont devant un problème qui est le risque que l'initiative puisse passer. Il estime qu'il est important que les étiquettes politiques puissent s'effacer un peu afin que le Conseil municipal puisse trouver un consensus. Il estime également qu'il est important d'avoir un texte qui puisse passer devant la population. Cependant il explique qu'il faudra avant tout avoir un texte sur lequel travailler et propose d'attendre que le contre-projet soit présenté.

Une commissaire propose les auditions de M. Jean Barth, initiant, ainsi que de Genève Tourisme et Congrès.

Un commissaire propose d'auditionner les représentants ou responsables d'une page Facebook, «Touche pas à mes fêtes», cette dernière regroupant 10 000 membres.

La présidente soumet au vote de la commission le principe du gel du traitement de ces objets, en attendant la présentation d'un contre-projet.

Par 9 oui (1 EàG, 4 S, 3 LR, 1 UDC) contre 2 non (MCG) et 2 abstentions (DC), le traitement de ces objets est approuvé.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition de M. Barth, à l'origine du lancement de l'initiative populaire municipale IN-5.

L'audition de M. Barth est approuvée à l'unanimité.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition de la Fondation Genève Tourisme et Congrès.

Par 12 oui (3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) et une abstention (EàG), l'audition est approuvée.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

La présidente soumet au vote de la commission l'audition d'un responsable de la page Facebook «Touche pas à mes fêtes».

L'audition d'un responsable de la page Facebook «Touche pas à mes fêtes» est approuvée à l'unanimité.

La présidente précise que ces auditions seront effectuées après que le contre-projet aura été présenté par le Conseil administratif.

Séance du 30 mars 2017

Audition de MM. Yves Menoud et Philippe Vignon, respectivement président et directeur général de la Fondation Genève Tourisme et Congrès, ainsi que de M. Christian Kupferschmid

M. Menoud commence sa présentation et explique que le sujet des Fêtes de Genève est très émotionnel pour la plupart des Genevois. Depuis le début de sa présidence, il tâche de mener les discussions avec calme et sérénité; il explique que la Fondation a fait évoluer sa structure il y a quatre ans.

Jusqu'en 2015, il explique que les Fêtes de Genève avaient trouvé une forme de formule magique dans la mesure où la manifestation était autofinancée.

Elle amenait alors des touristes à Genève, cela engendrait des nuits d'hôtel ainsi que des retombées économiques pour la ville et la région de manière générale. Il poursuit et explique que lors d'un comptage effectué en 2015, 66% des personnes qui visitaient les Fêtes étaient de la région.

Pour l'année 2016, avec la diminution, le projet a été ambitieux et on a pris des risques en termes de structure afin de faire évoluer cette fête. Le constat est que certaines choses se sont bien passées, d'autres pas. On ne reviendra pas sur les 3,5 millions de pertes, précisant que 2 millions avaient été provisionnés, en précisant que les charges ont été maîtrisées, mais que c'est au niveau des revenus qu'il y a eu des pertes. De plus, depuis de nombreuses années, on cherche à faire évoluer le concept, bien avant 2015 et avant les nouvelles directives que la Ville de Genève avait soumises à la Fondation en 2013. Il explique que les Fêtes de Genève sont historiques, en effet avec l'évolution il est nécessaire de s'adapter.

La compétition avec les autres villes suisses est dure. Dans ce contexte, le but de la fondation étant de promouvoir Genève comme destination touristique à l'étranger car la ville est mis à rude concurrence et que le but est de retrouver une formule magique, avec les nouvelles données qui ont été transmises en 2013. Il est difficile de concevoir un budget de fonctionnement sans aucune garantie. On cherche à avoir un équilibre budgétaire et cela représente un impératif.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

M. Menoud se réfère ensuite aux documents qu'ils ont reçus et explique que, comme les textes le soulignent, si l'initiative devait passer, alors la Fondation n'aurait plus la capacité à organiser une fête telle qu'on l'a connue jusqu'à ce jour pour des raisons économiques. Il rappelle que le plus gros des revenus est assuré par la vente de stands ainsi que les forains. Il explique que les entrepreneurs qui s'engagent à leurs côtés ont besoin de garanties afin de faire un chiffre d'affaires. Il explique que, comme les Fêtes se déroulent sur deux semaines, certains d'entre eux ont été réticents; en effet, la Fondation n'assure pas les entrepreneurs concernant les risques météo. Il explique que les stands sont vendus avec un montant fixe et que c'est l'entrepreneur qui assume le risque lié à la météo. En effet, si le temps devait être mauvais il est probable que les bénéfices ne soient pas au rendez-vous. Il explique qu'un certain nombre d'éléments sont déjà appliqués vis-à-vis du rapport du Conseil administratif. Il prend pour exemple la mise en avant des produits locaux. La mise en place de la manifestation demande une organisation poussée; partant de ce constat, il est nécessaire d'avoir une organisation professionnelle de la Fondation pour gérer un événement de cette ampleur à l'inverse de ce qui a été fait par le passé, qui mélangeait des professionnels et des particuliers. Au niveau de l'initiative, il souligne que la Fondation est contre. Il est très clair pour Genève Tourisme que si l'initiative devait passer, il ne serait plus possible de produire la manifestation, à moins d'avoir des rentrées d'argent considérables. Sur un point organisationnel, il explique qu'il est important de pouvoir tenir des délais très courts. Ils sont persuadés que cette manifestation devrait se maintenir sur Genève et que cette dernière a un public et une raison d'être au niveau local comme au niveau touristique. Il est encore à savoir de quoi le contre-projet sera fait afin de définir les lignes directrices qui cadreront les fêtes.

M. Vignon ajoute que la concurrence avec les villes est croissante. Il explique qu'elles ont une politique d'animations très ambitieuse en Europe et dans le monde. En effet, ils utilisent le tourisme comme accès à des améliorations structurelles et organisationnelles au niveau des villes. Concernant la fréquentation des fêtes, lors du dernier sondage effectué il explique qu'environ 50% des visiteurs des fêtes sont des Genevois, 16% des régionaux et 34% des touristes, a priori hébergés dans les hôtels à Genève. Il souligne qu'il est normal que dans ce contexte les touristes attendent des activités et il rappelle également que l'atout le plus important est l'écrin de la rade de Genève. Concernant les risques pour les entrepreneurs, il explique que la formule des vingt-trois jours permettait d'assurer aux entrepreneurs une sécurité. Il s'étonne également que les discussions ne tournent pas autour de l'argent dans les débats politiques. Il rappelle que les frais et les charges sont lourdes et qu'il est important de pouvoir assurer et générer des sommes suffisantes et viables afin de pouvoir produire des Fêtes de Genève.

La présidente propose d'ouvrir le tour des questions.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Un commissaire aimerait savoir si Genève Tourisme a une vision claire des ambitions qu'elle a pour les Fêtes de Genève, tant d'un point de vue de la rentabilité que de l'idée d'un thème pour ces Fêtes. Il souligne également le mécontentement des riverains concernant les Fêtes comme point important à prendre en compte dans le développement d'un concept pour les Fêtes. Il aimerait savoir dans quelle mesure les acteurs genevois pourraient s'investir dans la production de ces fêtes et également s'il existerait une alternative aux pré-Fêtes afin de rendre la formule économiquement viable.

M. Menoud estime important de parler des moyens mis à disposition. Il prend un exemple. Afin de faire une fête qualitative, il est important de pouvoir accéder à de l'eau ainsi qu'à de l'électricité. La rade en est dépourvue et il souligne que c'est le cas depuis trente ans. Il explique que lorsque des éléments physiques empêchent de développer les infrastructures, l'exercice est complexe. De plus il revient sur le fait qu'il estime important de connaître la volonté politique tant cantonale que municipale sur la vision à long terme de la Ville et des Fêtes.

Il rappelle que la Fondation est un acteur qui agit avec la Ville et doit donc trouver un consensus afin de pouvoir organiser une manifestation satisfaisante. Dans le cas de l'édition 2016, il explique qu'il a fallu dépenser 880 000 francs afin d'acheminer l'eau et l'électricité sur les lieux où les stands ont été placés. Cette somme a été reportée sur le prix des stands, ce qui rend donc difficile les discussions et limite ainsi l'initiative si on part du principe que les coûts doivent être maîtrisés. Il rajoute que la mission de Genève Tourisme est de faire venir des touristes à Genève; pour ce faire il est important d'avoir à l'esprit que la Fondation se réfère à ces statuts, qui définissent les cadres de ces prestations. En effet, l'organisation des Fêtes de Genève nécessite une ambition commune de la part des pouvoirs publics et de la fondation.

M. Vignon explique qu'il souhaiterait que les acteurs travaillent avec une vision commune partagée. En termes opérationnels, il y a des contraintes importantes. Il donne quelques exemples de manifestations qui ont lieu en Suisse romande. Le Paléo Festival, qui est une manifestation privée, a un budget d'environ 50 millions de francs et base une majeure partie de ces recettes sur le sponsoring. Il souhaiterait également prendre l'exemple du Montreux Jazz Festival qui a tout à fait compris la nécessité de travailler avec des partenariats privé-public. Il explique que par sa partie privée, de gros sponsors nationaux peuvent y ouvrir des stands, cela comprenant des marques de cigarettes, d'alcool, des banques, etc. et une partie publique, qui complète le dispositif. Il explique qu'ils arrivent à générer de manière récurrente environ 20 millions de purs sponsorings. Il est nécessaire que la vision soit partagée, car elle se développe sur les années. Le but du Geneva Lake Festival était de monter en puissance d'année en année; cependant, en raison de contraintes financières, il n'a pas été possible de continuer ce concept. Il rajoute qu'à l'heure actuelle, cette formule magique n'a pas été trouvée. Il souligne que

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

dans le cas de la Ville de Montreux les acteurs se sont alignés autour du concept de la fête et peuvent travailler en synergie.

M. Menoud explique que jusqu'à présent le budget de fonctionnement des Fêtes de Genève était de 4 millions jusqu'en 2015. En 2016, le budget était de 7 millions. Pour l'année 2017, il explique que le budget est de 3,5 millions et que, selon leurs estimations, ils sont déficitaires.

Le commissaire a l'impression que la situation tourne en rond, car comme il a cru le comprendre, ils souhaitent plus d'allant de la part de la Ville comme la Ville souhaite plus d'implication de leur part.

M. Menoud explique que jusqu'en 2014, la plupart des acteurs étaient d'accord avec la formule des Fêtes de Genève. Aujourd'hui il constate que les choses ont changé et que depuis trois-quatre ans, ils courent après le temps. Il explique que c'est pour cette raison que la Fondation a changé son fusil d'épaule de manière drastique. Il estime néanmoins que l'édition 2017 sera satisfaisante et il affirme qu'ils souhaitent lancer les discussions sur les éditions 2018 et 2019 avec les magistrats indépendamment de l'initiative populaire municipale IN-5.

Un commissaire souhaiterait avoir leur avis concernant la proposition de son groupe qui propose des Fêtes d'une durée de trois week-ends et deux semaines. Il rappelle que cette dernière est motivée par le fait que cette durée permettrait de rendre les Fêtes financièrement viables et réduirait les risques pris par les entrepreneurs qui souhaitent exploiter des stands.

M. Menoud répond que si les Fêtes sont étendues sur trois week-ends et deux semaines il est clair que les risques sont moins élevés. Il estime que plus la latitude est grande, plus il serait possible d'imaginer et d'élargir le concept. Il souligne que l'aspect des zones géographiques est important. Cela fait partie d'un tout.

Un commissaire est déçu de la tournure de la discussion; il regrette que l'on parle de surface, de durée et d'argent alors qu'ils semblent oublier un élément crucial. Il rappelle que la Ville est partie prenante puisqu'elle met à disposition des surfaces qui sont relouées par Genève Tourisme; il rappelle également que lorsque des événements sont organisés à Palexpo et que la Ville ou le Canton soutiennent ces démarches en mettant à disposition des surfaces, ces opérations sont bénéficiaires. Il aimerait connaître la thématique principale, le thème fort qui peut réunir tous les acteurs autour de ces Fêtes pour la prochaine édition. Il estime que dans une ville aussi riche que Genève au niveau culturel, ils devraient pouvoir proposer une thématique forte, qui puisse réunir les acteurs autour d'un projet commun. Il regrette que les discussions tournent autour des contraintes physiques et économiques.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

M. Menoud répond dans un premier temps que l'audition concerne l'initiative populaire municipale IN-5. Dans un second temps il explique qu'ils ne font pas de l'argent; ils équilibrent des comptes et délivrent une manifestation.

Le commissaire précise que ce n'est pas un problème de faire de l'argent.

M. Menoud répond que l'année passée, ils s'étaient engagés dans un projet ambitieux avec une vraie volonté. Il rappelle qu'il y a eu des nouveautés qui ont bien fonctionné telles que le bateau, qui faisait le pourtour de la rade ainsi que des projets concernant les passerelles flottantes pour les piétons, une parade aquatique qui malheureusement n'a pas fonctionné pour des raisons diverses. Il explique que ce projet devait monter en puissance sur trois ans. Malheureusement l'année passée les préparatifs ont débuté tardivement et il précise qu'ils ont eu sept mois pour délivrer la manifestation alors qu'il en aurait fallu dix-huit de préférence. Il rappelle également que la fondation a été la cible, indirectement, de nombreuses contraintes qui l'ont empêchée de fonctionner correctement. Le déficit actuel ne permet pas à la Fondation de continuer sur cette voie et insiste pour qu'une concentration d'efforts soit faite afin de trouver des partenariats pour pouvoir délivrer une édition des Fêtes de Genève 2017 satisfaisante et viable. Il prend l'exemple du Festival Montreux Jazz qui semble avoir une synergie positive entre les acteurs privés et les collectivités publiques. Il reprend l'exemple de l'accès à l'eau et à l'électricité sur la rade et estime que ces infrastructures doivent être pensées sur le long terme afin de pouvoir proposer des prestations plus qualitatives.

La présidente rappelle que les auditionnés sont là pour parler du contre-projet ainsi que de l'initiative populaire municipale IN-5. Elle invite les commissaires à rester sur ce thème.

M. Kupferschmid souhaiterait ajouter que les prix ont bien évolué concernant l'organisation de la manifestation. Tant sur des questions de contrat avec les artistes que sur des questions d'infrastructure, aujourd'hui il est nécessaire d'assurer la sécurité et d'offrir une prestation satisfaisante vis-à-vis des attentes du public.

Il souligne finalement que le sponsoring permet de lever des montants importants et que la plupart des manifestations sollicitent ces acteurs dans le cadre de leurs organisations.

Une commissaire souhaiterait savoir si sur les 3 millions de budget, 1 million est alloué au feu d'artifice.

M. Menoud ne peut malheureusement pas répondre à la question, il explique qu'ils travaillent actuellement sur le dossier et ne peuvent pas encore articuler de chiffres pour le moment. Il explique qu'ils souhaitent délivrer un feu de qualité aux Genevois et aux touristes.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Elle souhaiterait savoir combien coûteraient les travaux afin de pourvoir la rade en électricité et en eau.

M. Menoud répond que pour l'édition 2016, ils avaient un budget de 880 000 francs pour cela. Il explique que certains stands auront de l'eau, mais ça sera à eux de payer.

Un commissaire souhaite revenir sur l'initiative populaire municipale IN-5. Il revient sur la présentation qui a été faite et explique que si 50% des visiteurs sont issus de la région genevoise, il est fort probable qu'une partie d'entre eux ne puissent potentiellement pas voter sur le territoire municipal. Il estime donc qu'il faudra que l'édition 2017 puisse satisfaire à la fois les touristes et les visiteurs régionaux, mais également qu'elle puisse apaiser les tensions des riverains qui, eux, seront susceptibles de sanctionner les Fêtes s'ils n'y voient pas d'amélioration. Dans un second temps, il aimerait savoir s'il ne serait pas possible de déplacer les éventuels sponsors plus loin de la rade.

M. Menoud répond que les sponsors souhaitent les meilleurs emplacements. Il précise qu'actuellement ils ne font que des suppositions concernant les sponsors. Il rappelle que l'année passée, ils avaient déployé deux gros blocs du côté de la rive droite. Ils ont également tenté de placer les stands des sponsors, VIP, dans des endroits qui étaient moins nuisibles.

Concernant l'accès à l'eau sur la rade, le commissaire aimerait savoir s'il ne serait pas possible de faire un partenariat avec les Services industriels de Genève (SIG).

M. Vignon explique qu'ils ont pris contact à plusieurs reprises avec les SIG, cependant il explique qu'ils n'ont pas donné de suite positive. Il précise qu'il aurait fallu tirer des tuyaux d'eau et que cela coûterait 450 000 francs malgré une arrivée d'eau, ce qui ne représente pas un investissement durable en tant que tel. Il faudrait pouvoir amener l'eau directement sur la rade, comme à Ouchy ou sur la rade de Zurich. Cependant cela nécessite des travaux.

La présidente remarque que le parc des Bastions rencontre les mêmes problèmes. Elle explique que les organisateurs d'événements ou de manifestations déplorent la même chose. Elle estime que c'est un problème de la Ville de Genève; en effet cette dernière n'a pas suivi en termes d'investissement dans les lieux où il y a de grandes manifestations. Elle estime que c'est un retard des collectivités publiques sur ces points. Elle souhaiterait savoir ce qui pourrait être mis en place afin d'apaiser les habitants du quartier des Eaux-Vives qui se sont vivement plaints des Fêtes de Genève.

M. Vignon explique que les forains ont été déplacés lors de l'édition 2016 afin de limiter les nuisances, de plus il explique qu'il faudrait supprimer les génératrices, qui sont une source de nuisance sonore importante. De plus il explique que

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

des typologies d'activités peuvent être pensées afin de pouvoir rendre les zones sensibles plus calmes aux heures tardives. Finalement il rappelle que le nombre d'incivilités était inférieur à celui des années précédentes. De manière générale, il estime qu'il faut répartir les zones de façon à éviter les concentrations de personnes.

M. Menoud explique que, en présentant les stands tournés vers le lac, ces derniers représentent une barrière qui amoindrit et canalise les sources de nuisances.

Une commissaire souhaiterait savoir quelles étaient leurs relations avec les initiants. Elle aimerait savoir s'ils les avaient déjà rencontrés afin de comprendre leurs inquiétudes et les intégrer à leurs futurs projets et également avoir des informations concernant les activités gratuites pour les familles. Elle demande si c'est exact que certains exploitants pouvaient payer jusqu'à 20 000 francs pour une surface moyenne et si le stand proposait de la nourriture cela pouvait être plus cher. Elle trouve inadmissible que certains stands aient privatisé les espaces lors des feux d'artifices et *in fine* dans quelle mesure les prix des places sont répercutés sur les produits.

M. Menoud explique que depuis le début de l'année, il rencontre beaucoup de monde. Ils sont en contact avec les initiants et souhaitent que le dialogue se fasse au mieux d'une part pour pouvoir expliquer les réalités vis-à-vis des Fêtes. Il revient sur la mission première de la Fondation. Cette mission est d'organiser un événement afin de faire venir des touristes, pour faire des activités locales; il y a une question financière sous-jacente importante. Il explique que lors de l'édition 2016, ils avaient alors demandé aux exploitants d'ouvrir leurs stands à midi afin d'une part d'animer la rade et également pour faire bénéficier les gens qui travaillent en ville et les riverains. Cependant en ouvrant les stands plus tôt, il explique que pour les exploitants cela implique d'avoir plus d'effectifs, ce qui peut impliquer d'autres problèmes.

M. Vignon précise que lors de l'édition 2016, ils ont disposé d'un espace enfant au bout du Jardin anglais et qu'ils ont collaboré avec de nombreuses associations sportives afin d'offrir des activités. Il explique qu'ils ont cherché à intégrer autant que possible les associations.

M. Menoud explique que les coûts ont été plus élevés, car il y avait l'eau et l'électricité. Pour cette année, la structure ne prévoit pas ces éléments et les stands seront donc moins chers. Cependant il explique qu'ils appliquent l'équité de traitement et sont transparents dans leurs démarches.

M. Vignon répond en donnant l'exemple d'un stand qui proposait des verres de vin à 3,80 francs. Il prend également l'exemple du stand du Kempinski qui proposait des pizzas à 18 francs. Il estime important de faire la perception que l'on peut avoir de la cherté et les réalités. Finalement concernant le ratio entre les

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

prix des produits et les ventes il explique que cela dépend de ce que l'exploitant met à disposition.

M. Menoud explique qu'il existe plusieurs prix en fonction des stands qui peuvent aller de 20 000 à 30 000, voire 50 000 francs.

Une commissaire aimerait savoir quelles sont les sources de financement de la Fondation Genève Tourisme. Elle aimerait savoir si la Fondation peut participer au financement des Fêtes.

M. Menoud répond que concernant le financement, il y a la taxe aux entreprises et les nuitées des hôtels. Il explique que ces taxes sont récupérées par le Canton qui redistribue une partie de cet argent. Le budget de fonctionnement est d'environ 15 millions de francs. Il fait vivre une communauté de 50 personnes qui participent à la communication extérieure, mais également au tourisme d'affaires, qui comprend notamment les congrès. Il précise que Genève est la plus grande destination de Suisse concernant les congrès. Elle bénéficie d'une infrastructure hôtelière très importante pour plusieurs facteurs tels que la rade et les organisations internationales. Concernant les Fêtes de Genève, une partie du travail des collaborateurs figure dans le budget; ils comptent environ 500 000 francs en frais humains ou divers alloués aux Fêtes de Genève.

La commissaire souhaiterait connaître le pourcentage prélevé par le Canton et à quelle hauteur la Fondation participe aux Fêtes.

M. Vignon répond que le Canton prélève 3,5% de frais de perception. Il souhaite préciser que la taxe sur les nuitées hôtelières, qui génère deux tiers, c'est-à-dire environ 10 millions et la taxe de promotion du tourisme mise en place en 1994 par le Grand Conseil qui délimite un périmètre considéré comme touristique et qui impose un certain nombre de bénéficiaires du tourisme. Propre source de financement, produit des ventes telles que les guides, etc.

La Fondation participe à hauteur de 500 000 francs sur la quote-part de la masse salariale pour mettre en place cet événement.

Un commissaire souhaiterait connaître le pourcentage de temps de travail alloué pour les Fêtes.

M. Vignon répond qu'elles représentent plus de 10% du temps de travail. Pour l'édition 2016, il explique que ce temps est passé à 35%, à cause de la mise en place d'un nouveau concept, entre autres. Ainsi il explique que M. Muller et le conseil de fondation ont passé plus de 50% de leur temps à traiter le sujet des Fêtes de Genève.

M. Menoud explique que la direction et le conseil de fondation sont constitués d'hôteliers, de financiers, etc. Depuis son élection il explique avoir passé pour les Fêtes de Genève 2017 environ quarante heures pour le mois de janvier, cent dix pour le mois de février et cinquante pour le mois de mars.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Le commissaire souhaiterait savoir si la Fondation refusera d'organiser les Fêtes de Genève si l'initiative populaire municipale IN-5 est votée.

M. Menoud rappelle que la Fondation Genève Tourisme a d'autres tâches prioritaires en fonction de ses statuts. A l'heure actuelle, la balance n'est pas correcte. Il explique que le tourisme ces dix dernières années a changé de visage; la fondation doit évoluer à ce niveau-là.

Un commissaire craint qu'avec ces débats sans réelle finalité ils ne fassent le lit de l'initiative populaire municipale IN-5.

M. Menoud rappelle qu'ils courent après le temps, ils n'ont malheureusement pas eu le temps d'anticiper ces situations au vu de ce qui s'est produit avec l'édition 2016. En effet il explique que la logique d'urgence dans laquelle ils sont depuis trois ans ne permet pas de construire un projet. Il souhaite cependant préciser que la Fondation souhaite préparer les prochaines éditions pour pouvoir avoir une vision globale et également une vision politique nécessaire afin de dégager à la fois des infrastructures nécessaires afin de développer un concept viable et également d'accompagner l'évolution des Fêtes en fonction du public et des contextes de compétitions.

La présidente informe que les principes directeurs du contre-projet n'ont pas été transmis par le SCM.

Un commissaire explique que l'un des aspects qui posent problème dans l'initiative populaire municipale IN-5 est la période des Fêtes de Genève. Il souhaiterait savoir s'il serait possible de projeter des budgets pour savoir combien de jours il faut pour rentabiliser les Fêtes.

M. Vignon explique que selon les études d'élasticités effectuées, dès lors qu'il y a trois week-ends le risque météo est restreint. Ainsi ils arrivent à avoir des redevances qui diminuent leurs risques opérationnels. Dès lors qu'il y a environ dix-sept jours, il est possible que les Fêtes soient autofinancées.

Un commissaire souhaiterait avoir des chiffres en fonction des études et des projections.

M. Menoud répond qu'il est dur de donner des chiffres puisque les surfaces d'exploitation sont modifiées chaque année en fonction des engagements. De plus, en fonction des sponsors, les sommes engagées peuvent être différentes.

Un commissaire souhaiterait savoir si une formule en deux semaines comprenant des horaires restreints pourrait à la fois permettre une rentabilisation des stands, mais aussi de calmer les plaintes des riverains.

M. Menoud estime que ça ne serait pas une solution.

Séance du 13 avril 2017

Audition de M. Eric Bertinat, auteur de la résolution R-198

M. Bertinat explique que l'axe principal est la durée; il est important de pouvoir opposer à l'initiative une durée que la population genevoise puisse accepter. Il explique que son groupe propose une durée des Fêtes de dix jours, comme la plupart des autres groupes à l'exception du groupe Mouvement citoyens genevois qui, lui, propose quatorze jours.

Concernant les forains, il informe que l'Union démocratique du centre n'a pas de positions établies. Il remarque que concernant le feu d'artifice tous les groupes souhaitent le conserver. Il remarque que le Parti démocrate-chrétien ainsi que le Parti libéral-radical insistent sur la gratuité du spectacle. Il souligne que l'Union démocratique du centre souhaiterait que seuls les résidents genevois tiennent des stands, le terme «résident» étant à prendre au sens large. Il note que le Mouvement citoyens genevois est également dans cette idée.

M. Bertinat aborde le sujet du corso fleuri, qui semble-t-il a été mal compris. Il rapporte que de nombreuses personnes en gardent un excellent souvenir et estime qu'il est tout à fait possible de présenter quelque chose de moderne avec ce concept. Il estime également que cet évènement pourrait être une vitrine pour Genève. Il s'agirait en effet d'offrir un plus pour les Fêtes de Genève.

La présidente propose de passer aux questions pour les résolutions R-198 et R-199.

Un commissaire explique qu'un cortège coûte environ 1 million de francs et qu'il faudrait compter quelque 10 000 francs par char. Il rappelle que la préparation ainsi que les coûts sont importants. Même s'il estime que l'idée d'un corso fleuri en soi est bonne, il la trouve difficilement réalisable dans le contexte actuel. Il souhaiterait savoir si son groupe avait déjà des idées concernant le financement d'un tel projet.

Le commissaire rejoint son collègue et explique que le concept de corso fleuri est un projet où le coût a son importance, cependant il souligne que les Fêtes de Genève ont une ampleur cantonale et qu'elles sont un sujet politique. Il estime que le corso fleuri pourrait permettre aux Genevois de se réunir et de représenter les différents secteurs d'activités, par exemple. Il est clair qu'ils sont face à un débat à plusieurs inconnues.

Il estime qu'il pourrait proposer l'audition de Genève Tourisme afin de connaître leur avis sur le sujet. Finalement, il explique que ce projet en est au niveau du principe et que son groupe ne s'est pas encore penché sur les détails concernant cette attraction.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Le commissaire relève le fait qu'il faut savoir si l'idée du corso fleuri est pertinente dans le cadre du contre-projet, sachant que si ce dernier est voté, alors il en découlera une «obligation» pour Genève Tourisme de l'organiser et le cas échéant pour la Ville d'y participer de manière opérationnelle. L'engagement financier de la Ville serait donc nécessaire.

Le commissaire répond qu'aujourd'hui c'est Genève Tourisme qui organise cet événement. Il rappelle que si l'idée était au contre-projet et que ce dernier passait, alors la fondation devra l'organiser. Pour lui, il est clair que la question des coûts se posera, cependant pour l'instant il est important de pouvoir opposer un texte à l'initiative populaire municipale IN-5. Ce texte contraint Genève Tourisme à organiser des Fêtes de Genève.

La présidente estime que l'idée du corso fleuri représente un aspect très vendeur, politiquement.

Il rajoute que l'idée est de moderniser le concept. Si initialement cette proposition prend racine dans des aspects plus historiques, concernant le corso fleuri, qui était une animation des Fêtes de Genève, il est tout à fait disposé à laisser place à l'imagination, l'idée principale étant de pouvoir offrir à Genève une vitrine afin de montrer et de faire valoir son savoir-faire.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois explique à sa collègue du Parti libéral-radical que la résolution du Mouvement citoyens genevois propose trois week-ends et deux semaines. En effet, il explique que ce laps de temps permet d'assurer aux exploitants de stands de rentrer dans leurs coûts. Il souhaiterait savoir si cette idée pourrait être recevable par son parti.

La commissaire explique qu'en tant que commerçante elle y adhère, cependant elle ne peut pas s'exprimer pour son collègue démocrate-chrétien qui n'est pas là.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaiterait poser une question à sa collègue du Parti libéral-radical, plus particulièrement concernant la durée maximum de dix jours. Il souhaiterait savoir dans quelle mesure il serait possible d'amender ce point. De plus il remarque qu'à part le groupe du Mouvement citoyens genevois, aucun groupe ne semble s'être prononcé sur ce sujet, il rappelle que les forains sont à la base de ces festivités. Il souhaiterait savoir comment son groupe et le Parti démocrate-chrétien se positionnent vis-à-vis de ces derniers.

La commissaire estime que les animations doivent être disposées le long du dispositif en fonction de leur impact. Cela signifie qu'elle peut tout à fait comprendre que des riverains aient signé l'initiative populaire, car elle constate que les nuisances peuvent être importantes. Elle estime que s'ils doivent faire partie

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

des Fêtes, il serait néanmoins nécessaire de ne pas les disposer trop près des habitations, afin de limiter les nuisances. Elle est opposée au fait que les forains soient sur la plaine de Plainpalais, car ils sortent du cadre des Fêtes de Genève.

Le commissaire souhaite proposer l'audition de l'association des forains.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaiterait poser une question aux membres du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, concernant les contenus et les durées des Fêtes. Il souhaiterait savoir s'ils seraient prêts à entrer en matière sur des durées plus longues.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle qu'ils ont auditionné le magistrat. Il explique qu'il avait eu des contacts avec l'initiant et a montré qu'il avait fait preuve de souplesse en étant acquis à une formule de dix jours. Il estime important qu'on trouve un moyen terme pour que le contre-projet puisse passer. Il appelle donc à ce que tous jouent le jeu du magistrat. Par rapport aux pré-Fêtes il estime qu'il y a peut-être une nouvelle formule à trouver. Il ne s'avancera pas pour son groupe, mais il rappelle qu'ils sont tout à fait ouverts à la discussion. Il tient à rappeler que la proposition du Mouvement citoyens genevois, qui souhaite proposer trois week-ends et deux semaines, pourrait braquer les initiants ou des opposants. Il insiste sur le fait qu'il est important de faire passer ce contre-projet, car il est clair que les sept jours demandés sont insuffisants.

La présidente rappelle que M. Barazzone avait clairement dit avoir souhaité mettre en place des animations autour de la rade durant l'été, sans appeler ça des pré-Fêtes de Genève.

Un commissaire souhaiterait rajouter que, dans la mesure où la Ville dégage un projet ou des propositions d'animation, il est difficile de ne pas envisager des subventionnements.

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'audition de l'association des forains.

Par 6 non (3 S, 1 Ve, 2 LR) contre 2 oui (MCG) et 5 abstentions (2 EàG, 2 DC, 1 UDC), la proposition d'audition est refusée.

Vote (ayant eu lieu le 15 juin 2017)

La présidente soumet au vote de la commission la résolution R-198.

Par 11 non (2 DC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 2 LR) contre 2 oui (UDC, MCG) et 1 abstention (LR), la résolution R-198 est refusée.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Audition de Mme Gloria Tainturier, présidente de l'association Touche pas à mes fêtes, accompagnée de MM. Maurice Moschini, vice-président, Bouchakhchoukha, vice-président, Tischler, membre de l'association, ainsi que de M^{me} Manzella, membre de l'association

M^{me} Tainturier explique que leur association s'est créée suite à un mouvement populaire qui a été initié à la suite de l'édition 2016 des Fêtes de Genève, respectivement appelé Geneva Lake Festival. Elle poursuit et cite ensuite les buts de l'association. Elle explique que le but de l'association est de promouvoir les intérêts des Fêtes de Genève et de ces acteurs, principalement locaux. Ils souhaitent représenter les personnes qui veulent garder des Fêtes de Genève populaires, innovantes et ouvertes à tous et toutes dans un esprit convivial. L'association est à but non lucratif, non confessionnel et apolitique. Ainsi, l'association compte plusieurs commissions qui sont respectivement, la commission logistique, artificiers, musiques et stands.

La présidente propose de traiter de l'initiative populaire municipale IN-5 et passe la parole à M. Moschini.

M. Moschini estime que l'initiative populaire municipale IN-5 est très restrictive par rapport à ce que ces Fêtes pourraient être à la fois pour les Genevois, mais également pour les commerces et les touristes. A un niveau économique, il estime que de restructurer les Fêtes sur une durée de sept jours rendrait l'exercice très compliqué.

La présidente demande quel est leur constat général sur l'édition 2016.

M^{me} Tainturier explique que concernant l'édition 2016 le groupe n'a pas apprécié l'esprit VIP des Fêtes. Elle passe la parole à M^{me} Manzella afin qu'elle rapporte les problèmes liés aux stands.

M^{me} Manzella rapporte avoir reçu de très mauvais retours par rapport aux stands à leur gestion, et qu'il y a eu de nombreuses lacunes, notamment concernant les arrivées d'eau et d'électricité. Certains montants et forfaits étaient très chers et de plus certains exploitants n'ont pas signé de contrats, et certains autres sont partis. De plus il y a eu des coupures de courant et des déplacements de stands pendant la manifestation, ce qui a rendu l'exploitation des stands compliquée.

M. Bouchakhchouka rajoute, concernant l'édition 2016, que les objectifs concernant le tri et le recyclage des déchets n'ont pas été atteints. En effet il rapporte des cas de tricherie sur le comptage et les statistiques. Il déplore que les stands n'aient pas été informés sur le processus de tri et de recyclage. En effet, il souligne qu'il y avait alors 70% de stands «nouveaux» et donc pas sensibilisés aux questions concernant ce point. Il poursuit et explique que lors des

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

dernières éditions, les tenanciers étaient alors invités à faire partie de ce processus de nettoyage et de recyclage et qu'ils étaient alors conviés et informés des procédures.

M. Moschini revient sur le feu d'artifice. Il estime qu'il s'agissait plus d'un spectacle pyrotechnique que d'un grand feu d'artifice. Il explique que les années précédentes, des pièces de gros calibres étaient utilisées tels que du 200-250 ou 300 mm.

La présidente propose de passer aux questions.

Questions

Un commissaire souhaiterait savoir s'ils ont déjà été entendus par Genève Tourisme.

M^{me} Tainturier répond qu'ils ont eu un rendez-vous avec M. Menoud et qu'ils ont pu échanger sur leurs positions respectives ainsi que sur leur volonté de collaborer. Mais M. Menoud n'a pas souhaité rentrer dans les détails opérationnels.

Un commissaire rejoint les auditionnés sur le tri des déchets qui a été catastrophique.

Un commissaire souhaiterait connaître leurs positions concernant les forains, ainsi que sur les artistes qui se produisent durant les Fêtes.

M^{me} Tainturier explique que les forains ont leur association. Et que leur place est dans la rade et non à Plainpalais.

M. Tischler explique que les Fêtes de Genève pourraient être une vitrine pour les acteurs et artistes locaux. Il explique que la scène régionale regorge de talents, dans tous les styles de musique, ainsi ils souhaitent proposer trois scènes tournantes afin que les visiteurs puissent découvrir des groupes et des styles différents.

Un commissaire propose d'étendre les Fêtes sur trois week-ends et deux semaines. Il aimerait savoir ce qu'ils en pensent.

M. Moschini rapporte que dans le rapport d'une commission, une proposition allait déjà dans ce sens.

Un commissaire reconnaît que les Fêtes de Genève sont un sujet sensible. Elle souhaite féliciter les membres de l'association pour leur engagement. Cependant, elle rappelle que l'initiative populaire municipale IN-5 est pendante et qu'elle représente un réel danger pour les Fêtes de Genève, elle souhaiterait savoir combien de personnes représentent cette association, afin d'avoir une idée de la force de frappe de cette dernière.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

M^{me} Tainturier répond qu'il y a 10 000 membres sur la page Facebook et 30 membres dans l'association.

Une commissaire explique que son groupe partage beaucoup de leurs remarques concernant le domaine public, largement privatisé en 2016 selon eux. Elle souhaiterait savoir s'ils ont eu l'occasion de rencontrer l'initiant, et s'ils ont été reçus par un membre de la Ville ou un magistrat.

M. Tischler répond qu'il est difficile à contacter malheureusement.

M^{me} Tainturier explique qu'au départ, l'association était un simple groupe Facebook. Elle explique qu'ils avaient essayé de parler à M. Barazzone à plusieurs reprises et que ce dernier a ignoré ces invites. Finalement elle explique qu'ils ont rédigé une lettre ouverte dans la *Tribune de Genève*.

Une commissaire aimerait savoir s'ils étaient au courant des tarifs pratiqués durant l'édition 2016. Elle rapporte avoir posé la question à Genève Tourisme et avoir reçu des réponses vagues, cependant elle explique avoir eu comme information que les emplacements pouvaient être vendus 20 000 francs au minimum. Elle aimerait également savoir s'ils avaient l'électricité.

M^{me} Manzella acquiesce et explique que les petits stands ont été facturés entre 4500 et 7000 francs. Pour les stands de boissons, il fallait compter entre 20 000 francs et plus selon ces informations.

M^{me} Manzella explique qu'il y a eu de nombreuses coupures d'électricité, ce qui a eu pour cause la perte de marchandise dans les frigos, ainsi que de nombreux autres problèmes, tant en termes de gestion que de logistique.

Un commissaire souhaiterait savoir si le feu d'artifice de l'édition 2016, qui a été lancé visiblement de manière radicalement différente que les années précédentes, pouvait découler d'une stratégie pour vendre des places assises.

M. Moschini explique que la stratégie était simple, plus il y a de places assises, plus les gens paient. En ce sens, l'utilisation de petits calibres permet de mettre plus en valeur les places assises.

Audition de M^{me} Patricia Richard, coauteure de la résolution R-199

M^{me} Richard explique que le but de cette résolution est de pouvoir maintenir cette manifestation qui plaît aux Genevois; les auteurs sont conscients que le but de la Fondation Genève Tourisme est d'organiser une manifestation pour les Genevois.

Elle résume les demandes faites dans cette résolution.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Ils souhaitent que les feux d'artifices soient maintenus.

Ils proposent également que la durée soit de dix jours comprenant deux week-ends et précise qu'ils restent ouverts à des propositions d'amendement par exemple si la durée devait être prolongée.

Le fait que les Fêtes restent conviviales est un point important, afin qu'elles s'adressent à la fois aux touristes et aux locaux. Elle estime que l'édition 2016 n'était pas assez conviviale et rapporte que de nombreuses personnes s'en sont plaintes.

Elle insiste sur le fait que les Fêtes restent accessibles à tous. De plus, elle estime important qu'après les Fêtes les lieux soient rapidement remis en état afin de ne pas pénaliser les Genevois et que ces derniers puissent jouir des espaces publics. L'accès au lac est également un point important à préserver.

Finalement elle explique que la limitation des nuisances est importante car en effet l'initiative populaire municipale IN-5 semble avoir été motivée en partie par ces aspects.

Vote (ayant eu lieu le 15 juin 2017)

La présidente soumet la résolution R-199 au vote de la commission.

Par 7 non (2 EàG, 4 S, 1 V) contre 5 oui (3 LR, 2 DC) et 2 abstentions (MCG, UDC), la résolution R-199 est refusée.

Séance du 9 mars 2017

Audition de M. Pascal Spuhler

Le commissaire explique que la résolution du Mouvement citoyens genevois est d'étendre la durée des Fêtes de Genève sur trois week-ends et deux semaines et ajoute qu'il est important d'offrir aux citoyens ainsi qu'aux touristes des programmes intéressants et une manifestation de qualité ainsi qu'un feu d'artifice reconnu dans le monde et que toutes ces démarches ont un coût. La raison qui motive cette résolution est que les exploitants et organisateurs puissent amortir leurs coûts et trouver un équilibre financier.

Ce serait plus dur sur une durée de dix jours compte tenu aussi des aléas. Il rappelle que le feu d'artifice à lui seul représente la somme de 800 000 francs payés par des sponsors et la billetterie.

La présidente propose de passer aux questions pour les résolutions R-198 et R-199.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien explique que dans le cadre du Conseil municipal, la commission traite ici une initiative qui souhaite raccourcir les Fêtes de manière relativement importante. Il souligne que dans la plupart des résolutions émises dans le cadre du projet de contre-projet, la durée moyenne est de deux week-ends et de dix jours; de plus il rappelle que le montage n'est pas compris dans ces dix jours, ce qui implique une immobilisation de la rade conséquente. Il est contre l'extension du temps des Fêtes de Genève à trois week-ends et deux semaines; il souhaiterait trouver un compromis entre ce que le peuple a proposé, au travers de l'initiative déposée, et ce que propose le Conseil municipal.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois comprend cette position, néanmoins il explique que les Fêtes de Genève ont toujours duré dix jours, depuis quinze ans. Depuis dix ans, la dénomination des pré-Fêtes était située dans un emplacement bien précis qui concernait le Jardin anglais. Il explique qu'une grande partie des personnes, sur les réseaux sociaux entre autres, réclament ces pré-Fêtes. Il explique que ces pré-Fêtes étaient pour les Genevois. En effet la plupart des gens étaient des personnes profitant des animations après le travail. Il explique que les animations proposaient des concerts de groupes locaux et des stands de boissons, etc. De plus il souligne que ces pré-Fêtes étaient rentables. Il explique que dans le cadre de la proposition du Mouvement citoyens genevois, il est tout à fait envisageable de déplacer le lieu des pré-Fêtes du côté du Palais Wilson ou alors du côté de Baby-Plage. Il rappelle aussi la création de la plage d'ici 2020. Il estime qu'une grande partie des Fêtes de Genève pourraient s'y dérouler, car l'endroit permettrait à la fois de déployer la manifestation en limitant les gênes, mais également en termes d'accessibilité par les moyens de transport public.

Il n'est pas persuadé que la proposition des dix jours de fête ait été acceptée par tous. Il explique qu'ils se contenteront des dix jours si c'est ce qui ressort des débats, cependant il estime que si l'idée de proposer trois week-ends et deux semaines peut séduire, il ne voit pas pourquoi il faudrait alors se contenter de dix jours. Il relève qu'il y a de nombreuses demandes dans les textes qui ont été soumis, cependant il rappelle que ces démarches et animations doivent être financées. Il explique que le processus financier doit fonctionner et, pour ce faire, le prolongement de la durée des Fêtes permettrait d'arriver à un certain équilibre. Il rappelle que dans la période comprise entre 2004 et 2015, entre 150 et 200 concerts étaient offerts dans le cadre des Fêtes de Genève. Il estime qu'il est possible de se satisfaire de dix jours, cependant de son point de vue la formule de trois week-ends et de deux semaines permettrait réellement d'offrir un vrai spectacle, un vrai feu d'artifice pour les Genevois et les touristes. En 1997, M. Hohl reprend la direction et étend les festivités sur dix jours ainsi que sur les deux rives; il supprime le corso fleuri et le remplace par la Lake Parade. Il a géré les Fêtes pendant trois ans. En 2004 les pré-Fêtes d'une durée de quinze jours sont ajoutées

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

au concept des Fêtes de Genève. Il explique qu'il y a eu une évolution, cependant il estime qu'avec la dernière édition il y a eu un retour en arrière avec un concept qui n'a pas plu à la majorité des Genevois, ce dernier étant élitiste et cher.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaiterait ajouter quelques éléments, il explique que la plus grande manifestation culturelle organisée par la Ville de Genève est la Fête de la musique. Cette fête, qui dure le temps d'un week-end, coûte à peu près 2 900 000 francs. Il explique que si un jour une proposition est faite afin que la Ville se substitue, en termes d'organisation, à l'organisateur des fêtes, les coûts seront énormes. Dans le cadre des Fêtes de Genève, il explique qu'ils devront se prononcer vis-à-vis de l'emprise du domaine public, la durée et finalement ils ne pourront pas se prononcer vis-à-vis de l'opérationnel.

Il poursuit et explique qu'au sein du Mouvement citoyens genevois, il y a eu de longues discussions à ce sujet et que ce sont ces éléments qui en sont ressortis.

Une commissaire souhaiterait revenir sur le fait que les points tels que la durée des Fêtes ne seront pas décidés ce soir. De plus, elle rend attentif au fait que les débats actuels visent à statuer sur ce qui sera fait après le vote du contre-projet, c'est-à-dire au mieux pour l'édition 2018. Elle souhaiterait proposer l'audition de Genève Tourisme afin qu'ils viennent parler de l'expérience qui a été faite pour l'édition 2016 des Fêtes. Elle pense que la responsabilité de la Ville est d'offrir des conditions-cadres accueillantes et adéquates pour que les commerçants soient motivés à accueillir les citoyens et à participer aux Fêtes. Elle estime qu'ils sont responsables de ces Fêtes, c'est une manifestation qui fait vivre l'économie genevoise et il est capital de pouvoir proposer des animations estivales et des Fêtes de Genève attrayantes. Elle pense qu'il est faisable de pouvoir repenser le concept des Fêtes et finalement elle insiste sur le fait qu'il faut faire vivre la rade et la dynamiser. Financièrement, elle estime qu'il est de la responsabilité des élus de trouver une solution viable afin que des Fêtes pérennes puissent être organisées.

Un commissaire remercie les auteurs de ces textes, qui posent des questions intéressantes. Il souhaiterait rappeler que le but de ces textes est de répondre à l'initiative déposée. Par rapport à cette dernière, il met en garde sur la durée des Fêtes, car ils risquent d'avoir un retour mitigé de la part de la population si les élus statuent sur une période plus longue. Il rappelle ensuite deux choses. La première est que, malgré le fait que ces Fêtes constituent des revenus importants pour les commerçants, ces dernières constituent également des revenus importants pour les hôteliers et les cafetiers par la base de la taxe de séjour. Il explique que Genève Tourisme est une fondation de droit privé, ayant des représentants des collectivités publiques et que ces derniers ont un droit de percevoir une taxe. Il rappelle qu'ils ont des ressources et des revenus; ils ont une motivation et un intérêt, compréhensible et non critiquable, à gérer l'organisation des Fêtes de Genève.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Dans un second temps il rappelle que la Ville est propriétaire de la rade et qu'elle met à disposition cet emplacement pour les Fêtes de Genève. Il précise qu'elle procède à cette mise à disposition sous certaines conditions, telles que la durée, et c'est pour cette raison que l'initiative déposée est bien une initiative municipale. Il est important donc que Genève Tourisme participe, de plus il souligne qu'il y a des problèmes de gestion et de communication qui sont évidentes. De ce fait, il soutient la proposition d'audition de la Fondation, estimant qu'ils ont des comptes à rendre. Entre les infrastructures publiques dont ils bénéficient, le droit de prélever une taxe et la gestion stratégique d'une manière large il estime qu'il y a des questions à se poser. Il rappelle que le renvoi de l'ancien directeur, M. Mongon, est également un point sur lequel il souhaiterait les entendre.

Il explique que le Parti socialiste n'a pas de position gravée dans le marbre vis-à-vis de ce sujet, cependant il rappelle qu'il s'agit d'une réponse à une initiative qui demandait sept jours de fête. Il craint un revers si le Conseil municipal présente un projet de trois semaines de fêtes dont une de pré-Fêtes. Il invite donc à la prudence.

Un commissaire explique que la formule de dix jours avait été acceptée par la plupart des partis, cependant il estime que le trou dans les finances de Genève Tourisme change la donne. Il se questionne sur la possibilité de laisser les stands des exploitants (nourriture, boissons) sur les trois semaines dans un périmètre plus restreint par exemple. Il estime qu'il y a des solutions à envisager afin de trouver un bon compromis. Il annonce aussi qu'a priori son groupe sera ouvert aux discussions. Un commissaire explique que l'implication de Genève Tourisme déborde largement du cadre de l'organisation des Fêtes de Genève. Les fêtes sont une affaire politique, les décisions que le Conseil municipal prend vont influencer leurs succès. Il estime que les conditions qu'ils poseront sont extrêmement importantes. Il annonce qu'au sein de l'Union démocratique du centre, ils se refusent à fermer le périmètre et explique être disposé à aller plus loin dans ce sujet. Il revient vers également à une déclaration qu'avait faite un commissaire lors d'une séance lorsqu'elle avait rendu attentifs les commissaires au fait que l'initiative avait de bonnes chances d'être acceptée si elle était votée. De fait, le contre-projet qui sera soumis se doit de tenir compte des points soulevés par l'initiative populaire. Concernant les pré-Fêtes, il retient que l'aspect financier est important et souhaiterait pouvoir disposer de chiffres concrets afin de connaître les impacts d'une durée de dix jours ou de deux semaines. Il met en avant le flou qui règne vis-à-vis de tous ces enjeux et souhaiterait avoir des éclairages.

Un commissaire du Parti libéral-radical craint qu'une nouvelle initiative soit lancée si les Fêtes 2017 ne plaisent pas aux citoyens, sachant que les débats actuels sont en rapport avec l'édition 2018. Il estime important de pouvoir assurer une édition 2017 qui puisse être mieux accueillie que la dernière édition.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien entend bien les arguments qui ont été présentés, cependant il n'est pas convaincu par la dichotomie entre les acteurs politiques qui se détacheraient des Fêtes de Genève et Genève Tourisme, qui s'efforceraient de produire une manifestation digne de ce nom. Il estime que la gestion de ces Fêtes a été catastrophique. A titre personnel, il explique beaucoup apprécier les Fêtes de Genève. En tant qu'élu et conseiller municipal, il trouve que ce bien public est remis en cause, et particulièrement les espaces verts; il prend pour exemple le Jardin anglais qui est immobilisé et dont les pelouses sont endommagées pendant plusieurs mois l'été. De fait, il estime intéressante l'idée de faire des pré-Fêtes un événement distinct des Fêtes de Genève qui pourrait être organisé dans d'autres espaces où les nuisances, pour les habitants et le bien public, seraient moindres.

Une commissaire du Parti libéral-radical se demandait s'il était possible de séparer le principe des fêtes et celui des pré-Fêtes. Elle souhaiterait savoir si les pré-Fêtes sont inscrites dans l'initiative.

Un commissaire lui répond que l'initiative comprend les Fêtes de Genève et leurs annexes, cela comprend donc les pré-Fêtes, et souhaite rappeler que Genève Tourisme est obligé d'organiser les Fêtes de Genève selon la convention entre le Canton et la Fondation.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois soutient les propos de son collègue. Cependant il explique qu'ils ne peuvent pas entrer dans les questions de gestion quant à Genève Tourisme. Il explique que l'organisation des Fêtes de Genève n'est pas un but en soi pour la fondation. Il précise que leurs objectifs sont de remplir les hôtels de luxe et d'organiser des congrès et d'ainsi faire des bénéfices.

Pour finir, il explique que les nuisances qui sont constatées ont souvent été attribuées de manière abusive aux Fêtes de Genève alors qu'elles sont du ressort des manifestations estivales qui sont organisées l'été le long des quais et s'inscrivent donc dans un concept plus large.

Vote (ayant eu lieu le 15 juin 2017)

La présidente soumet la résolution R-200 au vote de la commission.

Par 12 non (2 DC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 3 LR) contre 2 oui (UDC, MCG), la résolution R-200 est refusée.

Annexe: initiative populaire municipale IN-5

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus convivialesEXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis de trop nombreuses années les habitants de Genève ainsi que ses visiteurs sont privés du pourtour de la Rade à la meilleure période de l'année.

Les Fêtes actuelles ont une emprise démesurée sur le domaine public et occasionnent sur une trop longue période toutes sortes de nuisances dans les quartiers avoisinants :

- Nuisances sonores et visuelles importantes dont sont victimes les riverains, en premier lieu les personnes les plus fragiles ;
- Augmentation considérable du trafic dans les quartiers concernés (bruit, bouchons, pollution) ;
- Incivilités, violences et agressivité dues à l'alcoolisation ;
- Dommages aux pelouses et aux arbres : 22 000 m² de gazon à refaire entièrement et un dommage esthétique qui affecte l'ensemble des quais, encore plus d'un mois et demi après les Fêtes (plus de 120 000 CHF pour la restauration de ces espaces verts).

La présente initiative a pour objectif d'obliger les autorités de la Ville à prendre en main le contenu de ces Fêtes et ainsi offrir une manifestation de qualité à toutes et à tous, y compris aux personnes qui viennent visiter notre ville. Les feux d'artifices, qui sont le clou de ces Fêtes et attirent une foule considérable, doivent être maintenus dans le nouveau concept proposé.

Pour réaliser ce nouveau concept, la Ville doit faire appel aux groupements, associations, compagnies et autres acteurs culturels et artistiques reconnus à Genève tant par l'ensemble de la population que par les autorités pour leurs activités de qualité et d'intérêt public. Ils seront ressources et conseils, garants de la qualité de ces Fêtes.

Pour en finir avec la confiscation de l'espace public au bord du lac à la meilleure période de l'année, aux nuisances dans les quartiers autour de la Rade, aux dégradations de ses espaces verts et au mercantilisme de ces Fêtes, nous vous invitons à signer cette initiative.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Initiative populaire communale

Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans la commune de Genève conformément aux articles 58, 59, 71 à 76 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative:

Les Fêtes de Genève doivent être conviviales et leur impact sur le pourtour de la Rade doit être limité. Dès lors les autorités de la Ville de Genève ne peuvent octroyer de concession, sur l'ensemble du domaine public communal et particulièrement le pourtour de la Rade, qu'à la condition qu'un concept culturel pour ces Fêtes soit agréé par un comité désigné par le Conseil administratif.

Ce comité sera composé de 8 personnes réunissant des spécialistes et des acteurs représentatifs des activités culturelles en Ville de Genève, ainsi que des représentant-e-s des associations de quartier et d'habitant-e-s concernés, notamment un-e représentant-e des Eaux-Vives, un-e représentant-e des Pâquis et un-e représentant-e de l'Association d'Usagers des Bains des Pâquis (AUBP).

Ce comité devra garantir que:

- Les Fêtes de Genève accordent une large place à la convivialité et reflètent la diversité culturelle;
- La production d'artistes locaux soit assurée;
- Les Fêtes de Genève, les pré-Fêtes et leurs annexes (Lake Parade) se dérouleront au maximum durant une semaine;
- L'espace destiné aux forams se tiennent prioritairement sur la Plaine de Plainpalais et que les nuisances découlant de leurs activités soient réduites au maximum;
- Le libre accès à toutes les activités soit garanti et à des coûts accessibles;
- Soit interdite la publicité pour l'alcool et le tabac;
- Le prix des consommations soit accessible;
- Soient prises toutes les mesures afin de protéger efficacement les arbres ainsi que les pelouses et les massifs floraux afin d'éviter leur remise en état après les Fêtes;
- Les feux d'artifices soient maintenus.

La concession définie par un cahier des charges doit être octroyée pour 5 années non renouvelables. Elle peut être dénoncée immédiatement durant le mois suivant les Fêtes. L'accessibilité au site devra rester gratuite. Toutefois, lors des feux d'artifice, certaines places bien situées peuvent faire l'objet d'une commercialisation.

Nom (majuscules)	Prénom Usuel	Date de naissance jour/mois/année	Canton d'origine ou nationalité	Domicile Rue, numéro, code postal et localité	Signature

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul.e.s les électrices et électeurs de la commune de Genève sont autorisés à signer. Les signatures doivent être accompagnées de la date de signature et de la commune de domicile. Seuls les citoyens 8 ans accomplis sont autorisés à signer. Le présent formulaire est soumis à la validation de la Commission administrative pour les initiatives populaires (CAIP) à l'adresse suivante: CAIP, rue de la République 8, 1201 Genève. Le présent formulaire est soumis à la validation de la Commission administrative pour les initiatives populaires (CAIP) à l'adresse suivante: CAIP, rue de la République 8, 1201 Genève. Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des 5 électrices et électeurs sollicité-e-s (Jean-Alain Barth, route de Frontenex 60 C, 1207 Genève; Myriam Fanzini, rue Philippe-Fleintamour 41, 1201 Genève; Michèle Prinz, rue de Contamines 33, 1206 Genève; Alain Wenger, rue Herzl-Mussard 15, 1208 Genève; Florentine Billaud, rue Gustave Müller-Brun 2, 1208 Genève, autorisés à retirer l'initiative conformément à l'art. 86 al. 4 LEPD).

A renvoyer rapidement, si possible avant fin juin (au plus tard le 20 août 2015) à « INITIATIVE FÊTES DE GENEVE- POSTE RESTANTE-1200 GENEVE 6 »

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Le président. J'ai quelques remarques à formuler avant de commencer le débat. Si le contre-projet est accepté, l'initiative sera soumise à la votation populaire avec le contre-projet. Si le contre-projet est refusé, de même qu'en cas d'absence de décision au 16 octobre 2017 au plus tard, l'initiative sera soumise à la votation populaire sans contre-projet. (*Brouhaha.*) Vous savez déjà tout ça, mais on a quand même pris des précautions en consultant le Service de surveillance des communes. Ce sont des informations importantes que l'on vous délivre ce soir. Si je pouvais obtenir un peu de silence, et si vous pouviez écouter pour ne pas poser de questions inutiles par la suite, ce serait bien. Selon le Service de surveillance des communes, le contre-projet doit être traité comme une résolution, et non pas comme une délibération. En effet, les dispositions y relatives de la loi sur l'administration des communes (LAC) prévoient la mise en œuvre ultérieure, après votation, de l'initiative ou du contre-projet, par l'adoption d'une délibération, au sens de l'article 30 de la LAC. De plus, l'adoption du contre-projet par le Conseil municipal n'est pas soumise au référendum. Par ailleurs, le Service de surveillance des communes a toujours traité les contre-projets comme des résolutions. Dès lors, la question du troisième débat ne se pose pas, puisque c'est la procédure relative aux compétences consultatives du règlement du Conseil municipal qui est applicable.

M^{me} Fabienne Beaud, présidente (DC). Je vais juste faire l'historique de l'étude réalisée par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de cette dernière année législative, puisque nous avons commencé nos auditions à partir du 10 novembre 2016, avec l'audition de M. Barazzone qui nous a fait part du rejet par le Conseil administratif de l'initiative de M. Barth. Par la suite, il nous a soumis un contre-projet qui nous a occupés au cours de cinq séances, durant l'année 2016-2017. Au début de l'année 2017, nous avons auditionné Genève Tourisme qui nous a expliqué l'importance des Fêtes de Genève pour la vie et la convivialité en été, sur les quais de Genève, et nous a surtout fait remarquer qu'une durée de plus de dix jours serait importante pour l'autofinancement des Fêtes de Genève. Par la suite, nous avons aussi auditionné l'association Touche pas à mes Fêtes, issue de Facebook, qui nous a également parlé de l'importance pour la vie sociale des Fêtes de Genève au cours de l'été. Ensuite nous avons auditionné les divers groupes politiques qui nous ont fait part de leurs diverses propositions. Enfin, nous avons auditionné M. Barth qui nous a expliqué le sens de son initiative. Je reprendrai la parole pour donner la position du groupe démocrate-chrétien.

Le président. J'en profite pour saluer à la tribune M. Raymond Wicky, député, qui nous accompagne ce soir. (*Applaudissements.*)

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

M. Michel Nargi, rapporteur (LR). En préambule, j'aimerais apporter une petite précision: les Fêtes de Genève sont organisées par Genève Tourisme et elles sont financées par la taxe touristique qui est payée par tous les commerçants du canton, et par la taxe de séjour qui est payée par tous les touristes résidents à Genève, et non pas par nos impôts, comme beaucoup de monde le pense. La Ville de Genève participe à hauteur de plus de 1 million de francs par des prestations en nature. Ces Fêtes sont pour la population genevoise des environs et servent aussi à attirer les touristes. La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication s'est réunie le 10 novembre 2016, les 9 et 30 mars, le 13 avril et le 15 juin 2017, sous la présidence de M^{mes} Olga Baranova et Fabienne Beaud, dans le cadre de l'étude de l'initiative municipale IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales».

Nous avons auditionné M. Barazzone qui nous a informés que l'ensemble du Conseil administratif était contre cet objet. Après avoir discuté de ce sujet avec les différents groupes politiques, la volonté a été de travailler sur un contre-projet, une fois que le Conseil administratif l'aurait présenté. M. Barazzone a précisé que les Fêtes de Genève n'étaient pas organisées par la Ville, mais que cette dernière devait présenter un contre-projet à l'initiative IN-5 promouvant des Fêtes plus courtes, soit sur quatre jours, ou une semaine, une année sur deux. M. Barazzone nous a invités à penser d'une manière générale à un concept plus global qui permet de satisfaire le Genevois mécontent, en limitant les nuisances, et de prendre en considération ses desiderata. Nous avons auditionné les lanceurs des résolutions R-198, R-199 et R-200.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dès que l'on parle des Fêtes de Genève, on rentre dans l'émotionnel. C'est un sujet qui ne laisse personne indifférent. Ces trois résolutions se rejoignent sur le fond, c'est-à-dire rester sur une durée d'une semaine avec deux week-ends, que le grand feu d'artifice soit visible par un maximum de personnes, tout en laissant le choix d'accéder aux places payantes à ceux qui le désirent, que les forains fassent partie intégrante des Fêtes de Genève, privilégier les artistes locaux, ainsi que limiter les nuisances sonores et voir comment améliorer le nettoyage. Nous avons auditionné MM. Yves Menoud et Philippe Vignon, respectivement président et directeur général de la Fondation Genève Tourisme & Congrès, ainsi que M. Christian Kupferschmid, organisateur de l'édition 2017. M. Menoud nous a expliqué qu'en 2015 les Fêtes de Genève avaient trouvé la formule magique grâce à laquelle elles s'autofinanciaient. En 2016, Genève Tourisme a voulu un projet ambitieux sur plusieurs années, mais qui s'est avéré mal adapté pour Genève. De plus, il nous explique que si l'initiative IN-5 passe, la Fondation Genève Tourisme & Congrès n'aura plus la capacité d'organiser des Fêtes telles que nous les avons connues jusqu'à présent. Le gros des revenus est assuré par la location des stands, ainsi que par les forains, avec un élément que personne ne maîtrise: la météo.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Un projet sur quatre jours n'est pas viable économiquement, et encore moins une année sur deux, si la durée est d'une semaine. L'édition 2017 a été épurée pour faire une transition, afin de préparer les prochaines éditions en tenant compte de ce qui n'a pas fonctionné en 2016. Nous avons aussi auditionné l'association de Facebook Touche pas à mes fêtes, qui rassemble 10 000 membres. Elle nous a rapporté avoir eu des mauvais retours sur l'édition 2016, tels que des dysfonctionnements logistiques, des coupures d'électricité et d'eau, des déplacements de stands, ainsi que certains montants de location trop élevés, ce qui a rendu la gestion et l'exploitation de ces stands calamiteuses. Il en a été de même avec les forains, sans compter le feu d'artifice qui n'était rien d'autre qu'un feu d'artifice d'attraction. Il y a eu beaucoup de mécontents. Le 15 juin, nous avons auditionné M. Barth, le lanceur de l'initiative IN-5. Il nous a expliqué que son comité a été créé il y a environ douze ans avec des habitants des Pâquis et des Eaux-Vives qui étaient très mécontents de l'évolution des Fêtes de Genève. Ils ont profité des différents articles négatifs des médias, ainsi que d'une odeur de naphthaline, pour lancer l'initiative IN-5. Il nous a expliqué qu'il ne souhaitait pas la disparition des Fêtes de Genève. Cependant, beaucoup de personnes désireraient voir ces Fêtes disparaître. Ce que l'initiant veut, ce sont des Fêtes sur quatre jours ou une semaine, mais une année sur deux. L'initiative à sept jours tuera clairement les Fêtes de Genève. Le contre-projet est une solution et un bon compromis. Sept ou dix jours, cela change-t-il vraiment quelque chose? Non, sauf si on veut la mort des Fêtes de Genève.

L'édition 2017 sur dix jours dans sa version épurée a subi un nouveau déficit de 500 000 francs. On peut se poser la question suivante: considérant que l'initiative demande sept jours et que le contre-projet dix, serait-on vraiment éloignés en allant jusqu'à quatorze jours avec trois week-ends pour que ces Fêtes soient autofinancées et pérennes? M. Barth souhaite déplacer certains manèges à Plainpalais, cela ne s'appelle pas faire disparaître les Fêtes de Genève, mais les démanteler. Je vous rappelle qu'un riverain de Plainpalais a les mêmes droits qu'un riverain des Eaux-Vives. Pour les familles qui restent et pour celles qui viennent à Genève pour les fêtes, elles ont aussi le droit de faire un tour de manège et de profiter du panorama et des quais. L'initiant se plaint également des scènes musicales. A ce moment-là on pourrait aussi parler des nuisances provoquées par l'Usine. Une nuisance n'est pas différente qu'elle soit sur les quais à la Jonction ou qu'elle soit aux Eaux-Vives.

Nous avons posé la question à M. Barth de savoir ce qui devrait être préservé aux Fêtes de Genève. Il nous a répondu: le grand feu d'artifice. Les initiants ne souhaitent pas le voir disparaître, mais ce magnifique feu d'artifice, apprécié par tous, est gratuit uniquement pour la population. Pour les organisateurs, son coût n'est pas des moindres. La sécurité, les équipes de soins et de secours, la logistique et les infrastructures: tout a un coût. Ce n'est pas avec quatre ou sept jours

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

de location de stands qu'on peut organiser des Fêtes de Genève et un feu d'artifice qui a fait la renommée des Fêtes de Genève.

En commission, nous avons ressenti une négativité de la part de M. Barth et que rien ne trouvait grâce à ses yeux, sauf le grand feu d'artifice. Un commissaire du Parti libéral-radical lui a fait remarquer que sa vision des Fêtes de Genève était celle des années 1970, 1980, qu'à l'époque, pendant ces quatre jours de fête, l'accès aux diverses manifestations telles que le corso fleuri et le feu d'artifice était payant, et que toute la population ne pouvait pas se le permettre, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Monsieur le président, vous transmettez, je m'adresse à vous ainsi qu'à tous ceux qui nous regardent: nous voterons sur les Fêtes de Genève, non sur les fêtes d'un quartier, ni d'un quai, mais sur les fêtes d'une ville, d'un canton, ainsi que pour tous les touristes du monde entier.

M^{me} Olga Baranova (S). Je tiens d'abord à remercier M^{me} Beaud et M. Nargi pour cette excellente synthèse des textes. Pour rester un peu sur la lancée du jour, je pense que nous avons tous et toutes une autocritique à faire ce soir, c'est que les Fêtes de Genève étant un sujet extrêmement émotionnel et en même temps complexe, nous n'avons pas réussi, nous les élus de tous bords politiques confondus, à anticiper l'initiative que nous cherchons plus à moins à combattre ce soir. Pourquoi? Parce que les Fêtes de Genève, d'un côté, participent tout à fait à l'identité genevoise, peu importe si on y va ou pas, peu importe ce qu'on en pense, les Fêtes de Genève font partie de notre Cité, et à mon avis elles en feront encore partie à l'avenir. C'est une manifestation populaire, quoi qu'on pense de la politique des prix aujourd'hui, avec un rayonnement international. C'est aussi un élément qui nous tient beaucoup à cœur. En même temps, et c'est ce que l'initiative IN-5 sur les Fêtes de Genève nous rappelle, ces Fêtes sont devenues progressivement mais inévitablement une source de nuisance pour les riverains.

Malheureusement les Fêtes de Genève posent certains problèmes depuis quelques années déjà. Nous ne nous sommes pas préoccupés suffisamment tôt de ce sujet pour anticiper l'initiative. Par rapport au texte dont on parle ce soir, à commencer par l'initiative, cela a été dit par M. Nargi, l'initiative en l'état ne donnera pas d'avenir aux Fêtes de Genève. Financièrement, elle n'est juste pas tenable. En même temps, cet avenir-là, l'avenir que l'on souhaite tous et toutes pour les Fêtes de Genève, sera un avenir qui devra davantage tenir compte de l'emprise des Fêtes de Genève sur l'espace public et sur les riverains des quartiers concernés, des Pâquis aux Eaux-Vives. Cet avenir devra aussi tenir compte de tous les critères sociaux que l'on retrouve également dans le contre-projet, à savoir la question de la programmation, des produits et des prix, car il est vrai que ces dernières années, certains prix de consommation aux Fêtes de Genève sont juste devenus inaccessibles, en partie pour la classe moyenne. Quant à l'empreinte environnementale des Fêtes de Genève,

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

malgré les quelques efforts réalisés ces dernières années, il y a encore du travail à faire.

Pour assurer un avenir aux Fêtes de Genève avec une réflexion derrière et un certain consensus – je pense que c'est très important –, le Parti socialiste est convaincu qu'il faut soutenir le contre-projet tel que présenté par le Conseil administratif et étudié par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, que j'ai eu le plaisir de présider pendant quasiment toute la période du traitement, et surtout tel qu'il est sorti de commission, sans aucun amendement à la suite des travaux. Ce contre-projet qui a recueilli une très large majorité en commission rend suffisamment compte à la fois des éléments que je viens de citer, et propose en même temps une durée qui peut être financièrement viable.

Certains amendements déposés ce soir viseront probablement à prolonger la durée des Fêtes de Genève, telle que présentée dans le contre-projet. Une petite mise en garde tout à fait politicienne: si vous chargez la barque au niveau de la durée de ce contre-projet ce soir, vous garantirez la réussite de l'initiative. La raison en est simple: les personnes qui se mobiliseront lors de la votation municipale touchant à ce sujet seront principalement les personnes délaissées ces années par rapport aux nuisances des Fêtes de Genève. Ces dernières voteront avant tout l'initiative, surtout si le contre-projet propose une durée beaucoup plus importante. Dès lors le groupe socialiste vous invite à accepter le contre-projet sans amendement et, surtout – ce qui est encore plus important –, à faire enfin campagne avant la votation pour éviter une genevoiserie de plus.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Il y a des moments où la convivialité est de mise, où l'international rencontre le local. Des attachements vraiment locaux sont ancrés dans nos traditions. On a compris que les Fêtes de Genève en faisaient partie, tant au niveau international qu'au niveau genevois. Les Genevois sont très attachés aux Fêtes de Genève. Pour avoir participé quelques fois aux dernières fêtes, on a pu constater la joie et la bonne humeur qui y régnaient, et surtout l'attachement à ces fêtes. Les Verts les soutiennent. Ils tiennent aussi compte des doléances des personnes qui font part de leur mécontentement en raison notamment de la pollution sonore. On ne peut pas faire la fête sans musique, ni sans faire un minimum de bruit. Quelques désagréments sont acceptables, au-dessus du tolérable, cela devient des nuisances, ce qui contribue à retirer à la population et à la communauté internationale quelque chose qui est apprécié par la population au niveau international, sans exagération, comme l'a dit mon collègue conseiller municipal M. Nargi.

Aussi, les Verts soutiendront le contre-projet à cette initiative, car il répond bien évidemment à ces critères, tout en tenant également compte de l'élément

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

de rentabilité, car il n'est pas envisageable d'étouffer financièrement ces fêtes, faute de quoi elles n'existeront plus, ainsi que d'étouffer les doléances. Certes il y a quelques nuisances, mais elles doivent rester acceptables, compte tenu de l'engouement pour cet événement et de l'attachement genevois, je le répète. Les Verts soutiendront le contre-projet sans les amendements proposés.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je dois peut-être commencer par m'excuser, car je répéterai en partie ce qui a été dit, mais cela a fondamentalement représenté l'esprit qui a animé notre commission et qui, je trouve, a été excellemment présenté par ma collègue Olga Baranova. Nous avons été quelque peu surpris par la problématique des Fêtes de Genève, même si la plupart d'entre nous a bien constaté qu'il y avait des problèmes ces dernières années. Certains ont même découvert le mode de financement, à savoir que ni la Ville ni le Canton n'étaient partants dans cette affaire quasiment privée, si je peux utiliser ce terme, puisqu'elle concerne Genève Tourisme, la Ville ne mettant à disposition pour les Fêtes de Genève que la voirie et assurant la sécurité en partie grâce aux agent-e-s de la police municipale. On s'est trouvés devant un problème relativement nouveau et devant presque un choc: on a reçu une initiative qui en un mois a récolté 6000 signatures. Cela exprimait un profond malaise, pas seulement de la part des habitants des Eaux-Vives qui subissent des Fêtes de Genève version pré-Fêtes durant trois semaines, mais aussi d'une bonne partie de la population, hors ville de Genève, pour qui les Fêtes de Genève avaient atteint une limite déraisonnable de par leur durée et leurs nuisances, et qui n'est plus satisfaite de la situation actuelle.

Cette dernière a été un peu modifiée, vous l'avez constaté cette année; elle est loin d'être la perfection et pose problème, car les Fêtes de Genève, comme expliqué, sont un grand événement, un rendez-vous majeur pour le tourisme, non seulement de la ville, mais également du canton. Il nous échoit aujourd'hui de donner une réponse satisfaisante. Elle ne peut être dans l'excès. Nous avons un problème de curseur que nous devons placer correctement, à savoir entre ce que demande l'initiative, c'est-à-dire quatre jours et un week-end, et une fête de Genève qui ressemble plus aux Fêtes de Genève que l'on a connues jusqu'à présent, d'une durée un peu plus longue. La durée peut aller jusqu'à la version que l'on a connue jusqu'à présent, soit trois semaines. Où doit-on placer le curseur? La commission s'est penchée sur cette question. Nous avons très majoritairement estimé que la durée de onze jours – dix jours dans le projet, mais concrètement ce sera onze jours, sur deux week-ends – est celle qui peut trouver une majorité auprès de la population. C'est bien le but recherché. Il ne s'agit pas de réduire les Fêtes de Genève à leur portion congrue, mais d'écouter la voix de la population, le malaise qui existe dû aux nuisances ressenties pour y apporter une solution. Cette dernière se trouve bien évidemment dans le fameux consensus

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

helvétique qui fait que notre pays survit depuis des siècles à de possibles affrontements, même sur des sujets qui peuvent être aussi ludiques que ceux des Fêtes de Genève. Un gros travail a été fourni en commission. Certains groupes, dont l'Union démocratique du centre, ont présenté des résolutions sur lesquelles vous voterez.

En ce qui concerne l'Union démocratique du centre, nous avons accepté le contre-projet tel qu'il vous est proposé, sans amendement, et nous continuerons de soutenir le contre-projet, sans les amendements. Nous n'avons pas été au-delà de ce qui a été décidé. Nous avons forcément dû limiter nos demandes. Je me permets de les rappeler, il s'agit des trois demandes principales de notre résolution: en premier lieu nous avons souhaité que ce soient les résidents locaux, pour rester un peu plus large, qui tiennent les buvettes, et que ce ne soit pas un business où l'on voit arriver des gens des quatre coins de l'Europe, mais que ces Fêtes soient véritablement aux mains des Genevois. Nous n'avons pas été réellement entendus. Le contre-projet que l'on vous présente reste assez vague sur cette question. Nous étions proches de l'association Touche pas à mes Fêtes qui voulait privilégier la scène locale, les artistes locaux, Genève, car la région genevoise regorge d'artistes. Malheureusement les Fêtes de Genève précédentes ont vu la direction aller chercher des spectacles parfois loin en France, alors que l'on souhaiterait que les Fêtes de Genève soient une véritable vitrine culturelle que l'on puisse offrir aux artistes locaux, afin d'exprimer réellement leur talent.

Enfin, le dernier point qui nous tient à cœur, nous y reviendrons sans doute par un autre biais, peut-être par une pétition, c'est le corso fleuri. Vous me permettrez de vous en toucher rapidement deux mots, même si nous n'insisterons pas sur cet aspect, car en commission l'accueil a été relativement bienveillant. La proposition que l'Union démocratique du centre vous fait n'est pas un corso fleuri dans sa version nostalgique des années 1960, mais un corso fleuri qui peut être totalement moderne. C'est fini, les chars tirés par un moteur à essence à deux temps. On peut penser à une mobilité high-tech. On peut imaginer un corso fleuri présentant différents aspects de la vie économique genevoise, de la vie internationale et se caractérisant par la rencontre avec la population. A l'époque du corso fleuri, cela avait un énorme succès. Il est vrai que l'on vantait les qualités florales de nos artisans, mais rien sur le fond n'a besoin d'être rediscuté. L'idée d'un corso fleuri le dimanche qui suit les feux d'artifice est quelque chose qui plaît, en tout cas pour les personnes à qui nous en avons parlé. Nous sommes plusieurs partis à y réfléchir, à trouver des réponses bienveillantes, et on se pose la question de savoir jusqu'où nous pourrions aller avec cette idée pour trouver une réponse plus favorable que celle qui nous a été donnée par la commission, qui a planché sur ce dossier, sachant encore une fois qu'il fallait dégager une majorité pour le contre-projet et aller devant le peuple avec sinon la certitude, du moins les moyens nécessaires pour rencontrer l'adhésion populaire.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Voilà la position de l'Union démocratique du centre qui est telle qu'elle est ce soir. Encore une fois, nous ne suivrons pas les propositions d'amendement visant à rallonger les Fêtes de Genève. C'est un risque majeur de ne pas trouver la population accueillant avec bienveillance ce projet. Nous irons peut-être avec une certaine prudence vers une version avec dix, voire onze jours comprenant deux week-ends, quelle que soit la date et quel que soit le choix que fera Genève Tourisme. Nous accepterons ce contre-projet.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce soir nous parlons des Fêtes de Genève, des festivités qui devraient réjouir et réunir tout le monde. J'ai l'impression que les promoteurs de la tristesse, ceux qui ont réuni les 4000 signatures pour cette initiative, ont un peu gagné nos rangs. J'entends qu'il ne faut surtout pas changer ce qui nous a été proposé au risque de perdre. Mesdames et Messieurs, soyez un peu courageux et ambitieux, prenez de l'envergure. Genève, ville internationale qui propose la qualité du spectacle du Grand Théâtre, qui propose la Saga des Géants à la fin du mois et qui propose tant de choses à travers le monde, est connue pour sa renommée.

Aujourd'hui vous voulez réduire comme peau de chagrin les Fêtes de Genève. Vous voulez suivre les initiants, les promoteurs de la tristesse. Je m'étonne que, malgré les débats et malgré les explications de ceux qui sont venus en commission, notamment Genève Tourisme qui organise ces événements depuis des années et des années, vous n'avez pas compris le message. Si vous voulez de magnifiques Fêtes qui rayonnent, il faut donner des moyens. Il y a deux solutions: soit on met la main au porte-monnaie, et la Ville paie pour produire, soit vous laissez ceux qui organisent rassembler de l'argent, puis financer l'événement. Pour financer l'événement, il faut allonger un peu le temps. Onze jours ne suffisent pas, Mesdames et Messieurs. C'est très restreint pour organiser de vraies fêtes. La version qui nous a été proposée cette année correspond à ce contre-projet sur l'ensemble des fêtes; je pense qu'on n'a rien à dire, il y a du festif, des feux d'artifice, des stands qui étaient assez beaux à voir, assez sympas, des événements de tout genre, beaucoup de concerts, mais le résultat de la facture est de presque un million de francs de déficit, Mesdames et Messieurs. Les chiffres n'ont pas encore été officiellement annoncés, mais je peux déjà vous les avancer. Qui paiera? Le contribuable. Alors la légende urbaine selon laquelle les feux d'artifice étaient payés par nos impôts n'était pas vraie. A partir d'aujourd'hui, grâce à vous, ce sera vrai. Si à l'avenir on veut des feux d'artifice, il faudra que le contribuable paie pour avoir de belles fêtes.

Le Mouvement citoyens genevois propose une durée de trois week-ends et de deux semaines pour que nous puissions avoir des Fêtes qui répondent aux besoins et à la demande, qui récompensent nos visiteurs étrangers et qui puissent vivre par

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

elles-mêmes, sans que nous soyons obligés de mettre la main à la poche. Nous l'avons d'ailleurs dit depuis le début, nous martelons cette information. De quoi vit la Fondation Genève Tourisme & Congrès? Elle vit de la taxe au tourisme. Cette dernière a été rappelée par le rapporteur de majorité. Toutes les entreprises de Genève participent selon les systèmes de taxation à cette enveloppe, ainsi qu'à la taxe de séjour. Si aujourd'hui on arrivait à couvrir plus ou moins les frais engagés, en tout cas jusqu'à 2015, sans un réel coût direct pour la population, demain, avec cette proposition, les Fêtes seraient directement pour vos poches. Je ne parle même pas du cas où l'initiative passerait. A force de la jouer petit, vous donnerez tous les points qu'il faut à l'initiative. Soyez courageux, dites ce que vous voulez: vous voulez des Fêtes qui récompensent et qui permettent de faire la fête l'été. L'été est fait pour ça aussi, il faut que l'on puisse se détendre et accueillir les gens qui nous font l'honneur de venir nous visiter.

Mesdames et Messieurs, trois week-ends et deux semaines semblent être la durée idéale, car les gros événements peuvent se concentrer sur les week-ends, et on pourrait très bien alléger la semaine pour tout ce qui est productions artistiques et autres afin d'améliorer le flux, la circulation et d'éviter les nuisances. La manne concerne essentiellement les week-ends, et l'attrait touristique se développe principalement durant les week-ends. Quelques chiffres: ces quinze dernières années, jusqu'en 2015, 1,5 à 2 millions de personnes et de spectateurs étaient dénombrés par session de Fêtes de Genève. C'est énorme! Cette année: 1,2 million. A peu de chose près, c'est ce que l'on nous annonce. Je ne vous parle même pas de l'année passée, c'était une catastrophe. Mesdames et Messieurs, les chiffres permettent aussi de calculer les retombées économiques des Fêtes de Genève. Celles-ci s'élèvent jusqu'à 120 millions de francs de chiffre d'affaires, direct et indirect, pour l'ensemble du canton. Cela veut dire tous commerces compris: hôtellerie, restauration, etc. C'est énorme. Vous ne pouvez pas cracher là-dessus. Vous ne pouvez pas dénier la réalité. On parle de choses réellement concrètes, ce sont des retombées extrêmement importantes pour le tourisme genevois.

Quand je parle de promoteurs de la tristesse, je suis encore loin de la vérité. Franchement, c'est extrêmement navrant de savoir que l'on devra voter sur le fait de vouloir des Fêtes de Genève ou non. Imaginez un peu, dans quel pays voit-on cela? Est-ce que l'on veut des Fêtes? Non, on veut juste de la tristesse, on veut juste du noir, on ne veut juste rien... Mesdames et Messieurs, je vous demande d'y réfléchir. J'ai entendu certains groupes dire qu'ils maintiendraient leur vote tel qu'il a été fait en commission, soit sur le contre-projet. Je sais que le contre-projet conviendrait à une majorité, mais il est triste et n'a pas d'envergure. Monsieur Barazzone, soyez raisonnable, essayez de convaincre vos troupes. Je vous l'ai dit, ce sont trois week-ends et deux semaines qu'il faut pour faire vivre les Fêtes de Genève.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Monsieur le président, je répondrai par votre intermédiaire à mon préopinant M. Spuhler que dans la Cité de Calvin, faire la fête c'est compliqué, croyez-moi. Toutefois nous sommes là aujourd'hui pour faire sauter les carcans du passé, et le Parti libéral-radical se réjouit de voir qu'il y a eu un consensus et de la bienveillance dans les travaux autour de ces textes concernant les Fêtes de Genève. Ces dernières constituent un sujet émotionnel. Nous sommes quatre-vingts dans cette salle, nous avons 80 manières différentes de faire la fête. Néanmoins nous avons réussi à nous mettre d'accord, et je crois que l'on peut s'en réjouir. Quelques différences ont été soulevées, notamment relatives au corso fleuri. Nous pourrions en reparler, vu que M. Bertinat souhaite aller de l'avant avec d'autres textes. Nous verrons si nous arrivons à trouver une unanimité à ce sujet. Je crois qu'il faut aussi être conscient que toutes les villes européennes qui nous entourent font beaucoup d'efforts pour attirer des touristes. Grâce à Easyjet, les gens voyagent plus facilement. Nous devons donc être conscients des efforts que fait la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour continuer à attirer des touristes à Genève en été. Le Conseil administratif fait aussi des efforts dans ce sens, car nous avons une ville qui est de plus en plus animée. Toutefois la concurrence se fait de plus en plus rude. On voyage davantage, c'est de plus en plus facile. On doit donc se distinguer et continuer de rester attirants.

Le Parti libéral-radical se réjouit donc des propositions du contre-projet qui reprennent en majorité les propositions formulées dans la résolution R-199, déposée en collaboration avec le Parti démocrate-chrétien. Je répète peut-être juste les différents points que contient ce contre-projet pour les téléspectateurs, car finalement nous avons un langage que nous comprenons, mais que nos téléspectateurs ne comprennent pas forcément. Je vous expose les points repris dans ce contre-projet. Il y a le maintien du feu d'artifice, car c'est vraiment l'identité de ces fêtes, et tout le monde souhaite le maintenir. Des Fêtes conviviales qui s'adressent aux habitants et aux touristes et qui valorisent Genève et sa région, aussi bien sur le point culturel que sur la mise en valeur de son terroir. Je crois que c'est extrêmement important, car Genève a un magnifique terroir. Nous devons le montrer, en être fiers et nous devons pouvoir le goûter. Les Fêtes doivent être accessibles aux familles, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite, aujourd'hui cela ne fait plus aucun sujet de discussion. Il y a eu beaucoup de discussions, parce que nous avons une magnifique rade et, pendant les Fêtes de Genève, cette rade souffre, la végétation souffre. Il faut donc trouver des moyens pour préserver nos différents massifs floraux. Nous avons vu cette année qu'il y a déjà eu des modifications à cet effet: l'emprise sur le domaine public a été réduite pour moins abîmer ce dernier, et des planchers ont pu être posés pour que l'herbe subisse moins de dégâts. Les accès au lac doivent être garantis, comme on l'a dit. Ces Fêtes de Genève font vivre la rade, mais il faut que les Genevois et les touristes qui viennent à Genève puissent continuer à aller au bord du lac et à s'y baigner. Les impacts sonores et visuels doivent être mesurés.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Effectivement, faire la fête sans faire de bruit est compliqué, mais il faut faire en sorte que les riverains puissent quand même dormir, car tout le monde n'a pas la chance de pouvoir prendre un mois de vacances à cette période. Il faut que les accès soient gratuits. Pour des raisons économiques et compréhensibles, des places doivent être payantes pour assister au feu d'artifice, mais il faut que la majorité de la population puisse en bénéficier de manière gratuite. On rappelle, c'est essentiel, que cette manifestation n'est pas subventionnée, et que nous ne voulons en tout cas pas qu'elle le devienne. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, l'enjeu ce soir se joue autour de la durée de ces Fêtes de Genève. Le contre-projet prévoit deux week-ends et dix jours au maximum. Comme le disait mon préopinant M. Bertinat, il s'agit de déterminer où placer ce curseur. Je souligne que nous sommes à Genève, le beau temps n'est pas garanti chez nous. Au vu de l'édition 2017, nous devons donner des conditions-cadres essentielles et nécessaires aux personnes qui souhaitent participer aux Fêtes de Genève pour qu'elles puissent au moins rentrer dans les chiffres noirs. Dans ce sens-là, le Parti libéral-radical soutiendra l'amendement du Mouvement citoyens genevois visant à prévoir des Fêtes de Genève sur trois week-ends.

Vous l'aurez compris cet été, nous aimerions que le Premier Août soit évidemment inclus dans ces festivités. Comme je vous l'ai dit, nous souhaitons ce changement au niveau de la durée, de par l'expérience 2017 qui a montré que, sur deux week-ends, cette édition était de nouveau déficitaire. Il faut être réaliste, la météo genevoise peut jouer des tours. Je crois même que cet été, un des week-ends a été pluvieux et donc plus compliqué. Le Parti libéral-radical souligne également dans ce débat le temps d'installation et de démontage. Effectivement, nous avons constaté cet été que l'installation avait commencé extrêmement tôt. Nous souhaitons rendre attentifs, aussi bien au niveau des organisateurs qu'au niveau des autorisations, que si le temps d'installation et de démontage peut être réduit au minimum, nous serons très heureux. Voilà la position du Parti libéral-radical. Nous soutiendrons donc pour l'instant l'amendement du Mouvement citoyens genevois pour une durée de trois week-ends. Pour le reste, nous nous réjouissons de ce contre-projet, de faire la fête encore longtemps autour de la rade et de la faire vivre.

M^{me} Fabienne Beaud (DC). Que rajouter à tout ce qui a été dit quant à l'importance des Fêtes de Genève pour la population et pour les touristes qui visitent notre cité en été? Je rappelle que le but d'un contre-projet est de rééquilibrer une initiative qui, au sens du groupe démocrate-chrétien, est excessive et qui, à moyen terme, tuerait les Fêtes de Genève. C'est pour cette raison que le groupe démocrate-chrétien soutiendra le contre-projet sans amendement. Je tiens aussi à souligner l'importance pour la population genevoise, environnante et peut-être internationale, du feu d'artifice qui se déroule la veille du dernier

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

dimanche, qui a fait la notoriété de ces Fêtes de Genève et qui est de plus en plus célèbre au niveau de la Suisse entière et de la population étrangère. Je rappelle également que le Parti démocrate-chrétien est pour une fête d'une durée de dix jours, dont deux week-ends, afin de pérenniser cette organisation et qu'elle puisse s'autofinancer, car cela est très important. Il est aussi sensible aux nuisances causées par les Fêtes de Genève. On espère qu'au fil du temps, nous pourrons atténuer ces nuisances pour que chacun profite de ces Fêtes d'une façon conviviale et d'une fête populaire ouverte à tout le monde, accessible à tous. Le groupe démocrate-chrétien soutiendra le contre-projet sans amendement.

M. Tobias Schnebli (EàG). Après mûre réflexion et avec une distance quelque peu salubre, une grande majorité du groupe Ensemble à gauche propose de refuser ce contre-projet, car le concept qui nous est proposé est un remake un brin light, respectant les massifs floraux, garantissant l'accessibilité aux lieux de baignade, ce qui est exactement la même chose que ce que l'on fait déjà aujourd'hui. Toutefois cela crée de grands problèmes pour certains sites, notamment les Bains des Pâquis. Ce qui nous manque fondamentalement est un changement de cap, mais on ne le voit pas dans ce contre-projet, alors qu'on en perçoit plusieurs éléments dans l'initiative. Tout n'est pas parfait dans cette initiative, mais on trouve sincèrement que l'on a perdu une occasion de travailler humblement sur un autre concept, pour d'autres Fêtes de Genève. Ce contre-projet comporte tous les éléments pour arriver au bout du compte à la fête tapageuse démesurée, au gigantisme. Il demande que les Fêtes s'autofinancent, ce qui implique d'avoir de plus en plus de sous-traitants, de gens qui encaissent de l'argent pour payer une fête qui, pour survivre, doit forcément être toujours plus grande et nuisible. Ce n'est pas un concept qui attire beaucoup de gens à Genève. Je ne parle pas de tous, mais beaucoup de gens restent loin justement pendant les Fêtes de Genève, car ils ne supportent pas le gigantisme et la folie des grandeurs qui s'étalent pendant dix, quinze jours, voire plus, sur le pourtour du lac.

Les Fêtes de Genève doivent non seulement être pour les habitants, mais on doit également essayer de les impliquer, faire en sorte qu'elles soient faites par les habitants. Dire, comme le fait le contre-projet, qu'elles doivent être à la fois pour les habitants et pour les touristes est déjà biaisé. Les meilleures fêtes, les plus intéressantes, celles qui attirent le plus, ce sont celles qui ont une générité, qui sont originales, qui sont le fait d'une réelle participation des habitants et qui peuvent vraiment susciter les intérêts des touristes. Des Fêtes pour les touristes et là oui, on aura des cargos d'Easyjet amenant peut-être quelques dizaines ou centaines de personnes qui s'ennuieront une fois les Fêtes finies. Mais a-t-on besoin de ce tourisme-là? Est-ce que l'on a besoin d'avoir un Ibiza sur Léman pendant quinze jours à Genève, durant le mois d'août? Je pense que ce n'est pas de cela qu'on a besoin. Avec cette initiative, l'occasion aurait été intéressante d'étudier un autre

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

concept. Le principe inscrit à l'article 9 du contre-projet de l'autofinancement avec une aide matérielle sérieuse de la part de la Ville, non financière, de mise à disposition d'infrastructures et d'espaces condamne d'emblée cette fête au commercial et au gigantisme. Je pense que l'on a manqué une occasion d'envisager une réelle alternative à ces Fêtes de Genève pour d'autres fêtes. C'est l'essentiel de notre réflexion. Nous pensons toutefois que les chances que l'initiative aboutisse sont plus que bonnes. C'est un peu avoir manqué une réelle occasion que de présenter ce contre-projet qui est vraiment minimaliste par rapport à la situation actuelle. Cela n'augure rien de bon, rien d'autre, rien de différent ni d'intéressant pour le début du mois d'août à Genève.

M. Stéphane Guex (HP). Je représenterai ici également la voix de ceux pour qui les Fêtes de Genève n'ont pas réellement d'importance, pour des raisons qui ont déjà été évoquées précédemment, que ce soit le contre-projet ou toutes les initiatives avatars tournant autour. Je vous explique pourquoi en quelques mots: dans un premier temps, je trouve que l'on a donné beaucoup de considération à ce groupe Facebook doté de 10 000 membres. Je suis très bien placé pour savoir qu'un groupe Facebook peut se constituer artificiellement. Des groupes se font sur invitation, d'autres sont simplement augmentés, élargis, par cooptation forcée de leurs membres. Pour moi, 10 000 membres d'un groupe Facebook ne représentent pas vraiment quelque chose. Je doute que l'association en question soit représentée par 10 000 membres d'associations. Parenthèse faite, les problèmes que je vois dans les différents sujets qui nous occupent ce soir sont les suivants: cela a été évoqué, je crois que si l'on voulait amener un peu de ringardise aux Fêtes de Genève qui n'en ont déjà pas forcément besoin, le meilleur moyen serait effectivement de réintroduire un corso fleuri.

Pourquoi pas non plus des costumes folkloriques ou autres?! Je crois que c'est daté et que cela n'a plus lieu d'être. Le feu d'artifice, quant à lui, a l'air apparemment incontournable. Pourquoi le serait-il? Il y a des villes avec un fort pouvoir d'attractivité de touristes qui proposent des manifestations festives, gratuites, populaires, spectaculaires et qui ne passent pas nécessairement par un feu d'artifice. J'en veux pour preuve certains pays du Moyen-Orient. Pour une fois, permettez-moi de prendre ces pays comme exemples, où il y a de très beaux shows, simplement à base de jets d'eau, de lumière et de musique. Vous voyez le rapport avec notre rade... De simples effets spéciaux organisés très vite, programmés par informatique et qui permettraient non seulement d'avoir quelque chose de spectaculaire, mais en plus de se répéter dans la durée, de ne pas avoir un show mais plusieurs, sans que cela porte atteinte au voisinage à cause des explosions, ou à la faune, car peu de monde a parlé des dégâts et des nuisances que cela peut avoir sur la faune de notre lac, à part certains qui en ont parlé quelques secondes. Visiblement, cela a l'air de passer au-dessus de la tête de

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

tout le monde. Quant aux considérants des différentes initiatives ou du contre-projet, je me suis arrêté sur le thème de la convivialité. Vous voulez une fête qui soit faite de convivialité. J'aimerais que vous m'expliquiez en quelques mots, au candide que je suis, ce que signifie la convivialité. Dès que vous l'aurez fait, vous m'expliquerez comment la garantir. Une de mes préopinantes disait que nous avions autant de façons de faire la fête que nous sommes dans ce respectable endroit. Effectivement nous savons tous, pour avoir organisé des fêtes privées, que malgré l'envie que nous avons de faire une fête réussie, cette envie n'est pas gage d'une convivialité auprès de nos hôtes, et que nous pouvons, excusez-moi du terme, foirer une soirée. Si vous avez des recettes pour des fêtes populaires, accueillant 500 000 personnes avec une garantie de popularité, j'entendrai volontiers vos suggestions.

En ce qui concerne les considérants à propos des arbres, des massifs floraux et des pelouses qui seraient préservés aujourd'hui, alors qu'on a de la peine à préserver nos espaces verts et nos arbres, je m'étonne qu'il y ait une espèce d'unanimité sur le fait que ce Conseil municipal puisse garantir que les pelouses et les espaces verts soient préservés, alors que tout jusqu'à présent nous démontre que nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de préserver les espaces verts qui disparaissent, les arbres dont la quantité diminue, ni tous ces endroits naturels et très simplement accessibles au public. En revanche, nous serions capables de le faire le temps d'une fête. C'est formidable... Je le note pour les prochaines motions.

J'ai vu qu'un des objets propose d'engager des artistes régionaux. Là je me suis esclaffé. L'initiative vient d'un parti de droite qui, je le dis à l'attention des gens qui nous écoutent, réduit à longueur d'années les budgets des artistes locaux et régionaux. Là, les jours des Fêtes de Genève, nous voudrions les mettre en avant... Laissez-moi rire!

Je termine sur le point relatif au déplacement des forains sur la plaine de Plainpalais. On voit que peu de gens ici habitent du côté de Plainpalais ou sont ouverts aux plaintes de gens habitant autour de la plaine de Plainpalais. Ces derniers sont à longueur d'année impactés par le Luna Park, les différentes manifestations qui s'y passent et les bistrotts qui ferment tard. Les commissaires de la commission des pétitions devraient le comprendre, ces habitants sont victimes du bruit et des nuisances sonores à longueur d'année. C'est un fléau. Pour être dans les rues à écouter la population avec ma composante, j'entends régulièrement les plaintes des différents quartiers, et principalement de Plainpalais, où j'étais encore mercredi dernier. Les gens n'arrêtent pas de se plaindre des bruits et des nuisances, et vous voudriez encore rajouter du bruit à ces personnes.

En définitive, bien que l'on se rejoigne sur des thèmes bateau tels la beauté de la rade et l'accès aux personnes à mobilité réduite, c'est de la langue de bois. Excusez-moi, mais concrètement tout le monde est capable de dire cela,

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

cependant rien dans ces initiatives ou dans ce contre-projet ne nous garantit une beauté de la rade ou une accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ce ne sont que des mots.

Le président. Monsieur Guex, vous devez conclure. Vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Stéphane Guex. Je conclurai sur l'accès au lac et aux zones de baignade. Chaque année, quand on vous propose de libérer l'accès au lac qui est confisqué depuis quelques années par des propriétaires, vous votez contre. Des zones entières du lac sont privées et ne sont pas accessibles à la population. Or, pour les Fêtes de Genève, vous voulez libérer des zones qui sont privées l'année, comme le disait un préopinant.

Je n'aurai pas le temps de parler des nuisances des habitants des Pâquis. Excusez-moi, mais si vous posez la question à ces derniers de savoir ce qu'ils pensent des Fêtes de Genève, vous saurez qu'ils sont majoritairement contre. Comme je vous le disais, je m'opposerai aux différentes résolutions et au contre-projet.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Juste quelques mots: en ce qui concerne l'intervention de mon collègue M. Bertinat, vous lui transmettez, Monsieur le président, les Verts souhaitent aussi que les artistes locaux soient privilégiés. Les fonds sont privés, de sorte que l'organisateur s'organise de la manière dont il le souhaite, ainsi que pour pouvoir mettre les artistes à disposition. C'est une préoccupation que nous avons entendue qui est aussi la nôtre, mais malheureusement il y a des limites relatives à la provenance des fonds.

Concernant la remarque de ma collègue M^{me} Sophie Courvoisier relative à la durée de trois week-ends, je rejoins totalement ce que M^{me} Baranova a dit: si on veut torpiller les fêtes, c'est précisément en jouant sur la longueur qu'on le fera, car il faut aussi entendre les initiants. C'est en raison des nuisances sonores qu'ils sont arrivés avec l'initiative. Comme l'a relevé notre collègue Pascal Spuhler, ils ont réuni un certain nombre de signatures pour pouvoir mettre un terme à ces festivités. En ce qui concerne la convivialité soulevée par notre collègue M. Guex, c'est assez simple: pour assurer la convivialité, il faut déjà un hôte qui désire recevoir ses invités, et des invités qui veulent venir faire la fête avec cet hôte-là. Or, on a vu que la renommée internationale donne envie de venir à ces fêtes. On a vu que les hôtes locaux les apprécient. Faisons donc en sorte de trouver une solution qui permette de faire perdurer cette institution genevoise internationalement appréciée. Vive les Fêtes de Genève!

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

M. Pierre Gauthier (HP). Nous avons la chance d'avoir à Genève un site extraordinaire qui s'appelle la rade du lac Léman. Je dois constater que cette rade est aujourd'hui squattée durant la plus belle saison, par ce que l'on appelle les bien mal nommées «Fêtes de Genève». Il y a les Fêtes de Genève, il y a avant les Fêtes de Genève et il y a après les Fêtes de Genève. Pendant toute cette période, la rade est quasiment inaccessible, suroccupée, squattée, et le site est parfaitement défiguré. Il est impossible au simple péquin de prendre une photo, et tout l'espace visuel est carrément encombré par les diverses installations.

Je rappelle quand même que la rade et les quais ne sont ni un Luna Park ni un champ de foire pour plusieurs semaines de fête à neuneu, comme on nous les sert chaque année. Rapidement, en ce qui concerne les artistes locaux, bien sûr qu'il faut leur donner toutes les possibilités de s'exprimer. Il est tout à fait envisageable de produire des activités culturelles musicales et populaires, sans pour autant défigurer la rade et assourdir tout le voisinage. La coquille musicale installée aux Eaux-Vives remplit parfaitement cette fonction, et je ne vois pas pourquoi cet exemple ne pourrait pas être suivi par d'autres installations de ce type.

Deuxième point: les manèges et les forains. Je n'ai rien contre les manèges, ni contre les forains, mais encore une fois, installer les forains le long des quais n'a absolument aucun sens. Pourquoi? Parce que les attractions foraines, vous l'avez vu comme moi, ne sont pas tournées vers le lac, mais vers les quais. En plus de cela, leur tente bouche complètement la vue sur le lac. Je me demande bien à quoi cela sert de les avoir installées sur les quais, car la rade est galvaudée et inaccessible visuellement. Cette discussion sur les fêtes ne serait-elle pas au fond pour nous l'occasion de réfléchir un peu plus loin? N'aurions-nous pas le besoin d'un véritable espace à Genève qu'on appelle dans les pays voisins, la France en l'occurrence, un champ de foire? C'était la fonction de la plaine de Plainpalais avant, mais maintenant cette dernière est bien insérée dans la ville. Effectivement, il me semble qu'à part quelques manifestations, elle est de moins en moins adéquate pour accueillir des fêtes de ce type.

Ensuite, la durée. Je crois qu'il est vraiment inexact de prétendre que les Fêtes 2017 ont eu une durée réduite, car durant dix à quinze jours avant et au moins trois semaines après, j'ai constaté que la rade a été squattée non seulement par les Fêtes de Genève durant leur durée, mais également avant, pendant le montage, et après, durant le démontage. Comme vous peut-être, je suis un usager de la rade et des quais en toute saison. Vous l'avez constaté, malgré les annonces, l'emprise sur la rade est gigantesque et elle est extrêmement longue. Une durée de deux week-ends et d'une semaine, sachant que cette période sera finalement de cinq semaines, est largement problématique. Je vous rappelle qu'on n'est pas tout à fait sur la Côte d'Azur, mais qu'on est dans un pays qui est relativement tempéré, et que la vraie belle saison à Genève dure entre six et huit semaines. Elle ne dure pas beaucoup plus que cela. Durant la majorité de ces six à huit semaines, la rade

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

est totalement squattée. Si je suis touriste, que je viens voir la rade de Genève et que je vois des baraques à fric, je regrette, mais je ne serai pas très content.

J'en viens aux espaces de baignade. Là, il y a de quoi rire. Rire jaune peut-être, mais rire quand même. Tout le monde le sait: à part Genève-Plage et les Bains des Pâquis, la baignade dans le lac Léman à Genève est strictement interdite. Allez vous promener sur les quais et vous verrez, tous les x mètres, des panneaux stipulant que la baignade est interdite. Dire que l'on garantira l'accès au lac pour la baignade est une pantalonnade qui n'existe pas. On n'a pas le droit de se baigner librement dans le lac, merci Calvin, sans doute, ou je ne sais qui. En ce qui me concerne, quand j'étais habitant des Pâquis et quand j'avais à l'époque la possibilité de partir en vacances pendant l'été, la première chose que je faisais était de choisir ma période de vacances durant les Fêtes de Genève, car évidemment, comme beaucoup d'habitants de ces quartiers sinistrés par ces fêtes ou pseudo-fêtes, il était absolument impossible de vivre sereinement dans un quartier totalement sinistré par ces espèces de bien mal nommées Fêtes de Genève, notamment quand on est parents avec des jeunes enfants, comme je l'étais à l'époque.

Pour conclure, je fais partie de ceux qui s'inquiètent du long et inexorable enlaidissement de notre canton et de notre ville. La ville de Genève et le canton sont en train de s'enlaidir à vitesse grand V, en tout cas à vitesse accélérante. Ces pseudo-fêtes ne sont ni belles ni moches, bien que j'aie plutôt tendance à les trouver moches. En tout cas une chose est sûre, c'est qu'elles enlaidissent le plus beau site que l'on ait à Genève, qui est la rade.

Je voterai non contre le contre-projet, car il ne résout rien. Il propose une sorte de remake tout à fait insipide des pseudo-fêtes actuelles. Je pense que l'on doit maintenant se projeter sur quelque chose d'autre et se demander si Genève ne mérite pas un véritable espace qui serait finalement un champ de foire, mais qui ne serait ni les quais ni Plainpalais, car ces endroits seront saturés et ne seront pas adaptés à ce genre d'activités.

M^{me} Olga Baranova (S). Je suis extrêmement attristée de voir une tentative de faire tomber un débat qui a extrêmement bien commencé dans du ressenti personnel. Je remercie les partis qui jusqu'à présent ont joué le jeu. Petit rappel: nous ne sommes pas là pour exprimer du ressenti ou des opinions personnelles, surtout sur un sujet aussi émotionnel et complexe, mais nous sommes là pour refléter une certaine vision de notre ville. J'espère que les partis qui s'exprimeront avec moi resteront dans l'état constructif de la discussion que nous avons eue jusqu'à présent.

Je vous fournis rapidement trois éléments, dont deux éléments de réponse: je pense qu'il est très important de garder à l'esprit que les Fêtes de Genève se transforment aujourd'hui, peu importe si l'initiative ou le contre-projet est accepté, ou

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

si les deux sont refusés. Pourquoi se transformeront-elles de toute façon et pourquoi ne sert-il strictement à rien d'essayer de les préserver dans du formol? La raison est très simple, c'est que les besoins évoluent. Je pense que ma génération, d'une manière ou d'une autre, fera très vite pression pour que les Fêtes de Genève deviennent une fête locale et extrêmement authentique. C'est ça le besoin aujourd'hui, c'est ça le besoin des Genevois et des touristes. Ce nouveau besoin émerge également du fait que pendant tout l'été il y a énormément d'activités culturelles, artistiques et festives différentes autour des Fêtes de Genève.

Genève est vraiment une ville qui vit, notamment grâce au département de la culture et du sport et grâce à la Ville de Genève de manière générale. Il faut dire que les Fêtes de Genève ne sont pas la seule festivité à Genève en été. Elles le sont de moins en moins, car Genève vit en été et ces Fêtes de Genève sont de plus en plus concurrencées par des activités qui ont moins d'impact sur l'espace public. Pourquoi ne sert-il strictement à rien de chercher un concept extrêmement précis dans le contre-projet? C'est très simple, cela a été dit ce soir, mais il faut absolument le redire, les Fêtes de Genève ne sont absolument pas organisées ni financées par la Ville de Genève. A partir du moment où nous ne finançons pas, ni ne souhaitons organiser ou financer une prestation, ce n'est pas à nous de définir en détail ses pourtours. Cela ne veut pas dire que la Ville de Genève ne peut pas fixer de conditions. La Ville de Genève le fait et le fera encore plus pour éviter au maximum la grogne populaire.

Troisième chose, très rapidement: nous avons non seulement le contre-projet à voter ce soir, mais également les trois résolutions des groupes qui en ont déposé. J'ai malheureusement oublié de le dire lors de ma première intervention, mais le Parti socialiste recommande le rejet de ces trois textes, non pas parce qu'il ne reconnaît pas leurs très nombreuses qualités, juste parce qu'ils ont été utilisés avant tout pour les travaux préparatifs en vue de la rédaction du contre-projet. Dans ce sens-là, les trois textes ont déjà rempli leur rôle.

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Jean-Philippe Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Je commence tout d'abord par le contenu de l'initiative. Celui-ci est très clair. Je m'adresse à vous, chers collègues, ainsi qu'aux téléspectateurs. Quand M. Barth a récolté ses signatures, il ne s'est pas permis de mentir, car j'étais à côté de lui, mais on dira qu'il a dit des contre-vérités. Je rentrerai dans le détail un peu plus tard. Au niveau du contenu de l'initiative, la première chose est le déplacement des forains sur la plaine de Plainpalais. Si cette initiative est acceptée par les citoyens, je vous

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

annonce déjà qu'il n'y aura plus de Fêtes de Genève, pour la simple et bonne raison qu'une grande partie financière, au niveau des rétributions, provient des forains. La deuxième chose est que M. Barth parle de la Lake Parade dans son initiative. Celle-ci a été amenée par M. Frédéric Hohl en 1997, et cela fait plus de dix ans qu'elle est devenue une manifestation privée qui n'a plus rien à voir avec les Fêtes de Genève. Elle en est totalement séparée.

La troisième chose est que l'on parle toujours des Fêtes de Genève de vingt-cinq jours, mais elles n'ont jamais duré vingt-cinq jours. Elles durent dix jours, depuis une quinzaine d'années. Il y a eu le rajout des pré-Fêtes qui se déroulaient uniquement dans un lieu bien précis, comme vous vous en rappelez tous, au Jardin anglais. Suite à une intervention de M. Barazzone lors de l'inauguration des Fêtes de Genève, après être devenu magistrat, selon laquelle cela sentait la naphthaline, il a estimé que le Jardin anglais était complètement détruit à cause des pré-Fêtes. Il y a effectivement de vieux arbres et de vieilles racines, mais il y a des manifestations tout le reste de l'année qui sont organisées par la Ville de Genève ou par d'autres institutions, sur une durée bien évidemment plus courte, et là les autorisations sont tout de suite données. Je reviens sur l'origine des Fêtes de Genève, elles datent de 1923: la Fête des fleurs. En ce qui concerne les forains, je précise que ce sont eux qui y ont participé. Les premières archives de photos illustrent que les Fêtes de Genève proviennent des forains, car il n'y a pas d'autres archives. Ils ont toujours participé aux Fêtes de Genève et ce sont eux qui ont mis en avant la Fête des fleurs qui s'est ensuite transformée en Fêtes de Genève.

Je pense qu'une grande partie des gens qui sont dans cette enceinte ont pris la décision d'accepter le contre-projet, mais de ne pas soutenir les propositions du Mouvement citoyens genevois. La problématique est qu'il faut que ce soit viable. Comme mon préopinant l'a dit avant, quand on fait un montage, qu'il s'agisse de trois, cinq ou vingt-cinq jours, les frais de montage et de démontage sont les mêmes. Pour qu'il y ait des manifestations intéressantes avec des représentations artistiques et musicales ainsi que des animations, il faut que ce soit financé, à moins que l'on demande aux pouvoirs publics de participer. Toutefois, comme cela a déjà été rappelé, les Fêtes de Genève ne demandent aucune subvention à l'Etat ni à la Ville, contrairement à la Fête de la musique que je soutiens absolument, mais qui coûte 2,9 millions de francs pour un week-end.

Des centaines de milliers de personnes sont venues voir des événements pendant les Fêtes de Genève. Ces dernières années, il y avait des invités d'honneur. J'en cite quelques-uns pour mémoire: Moscou, le Sultanat d'Oman, Tahiti, le Canada, la Tunisie et les Tibétains avec la visite de la représentante du dalaï-lama, critiquée par certains. Des invités prestigieux sont donc venus aux Fêtes de Genève, mais depuis ces dernières années, et depuis que nous n'avons plus la possibilité d'organiser ces pré-Fêtes et le montage pour ces invités d'honneur, il n'y en a plus, et il n'y a plus de manifestation avec des invités de pays étrangers. Je

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

pense qu'une ville comme Genève, connue aux niveaux mondial et international, peut continuer d'inviter des personnes d'honneur venant de pays étrangers. Il faut simplement avoir des fonds. La problématique est que si on en reste à dix jours, il y aura de nouveau des demandes de subventions auprès d'institutions privées. Malheureusement personne ne subventionnera cela.

En ce qui concerne les explications de M. Barth, je reviens sur son initiative, des artistes ont été produits pendant de nombreuses années. Non seulement M. Barth a critiqué cela, mais je rebondis également sur les propos de M. Guex. Je pense que durant ces dernières années, une majeure partie des artistes qui se sont produits aux Fêtes de Genève étaient justement locaux et avaient des cachets. J'ai d'ailleurs fait partie de la programmation. Monsieur le président, je vous prie de bien vouloir transmettre à M. Guex que, pour une programmation d'environ 120 groupes par manifestation, 70% des artistes étaient locaux. Des cachets étaient prévus pour payer ces artistes. Contrairement à la Fête de la musique où ils reçoivent une indemnité de 100 francs par groupe, c'étaient en moyenne 400 francs par musicien qui se produisait aux Fêtes de Genève. Ces personnes pouvaient bénéficier de cachets pour pouvoir évoluer dans leurs répétitions et se produire à d'autres endroits.

Le président. Vous avez épuisé votre temps de parole, Monsieur Haas. Vous devez conclure.

M. Jean-Philippe Haas. Je reviens juste après pour présenter le deuxième amendement que le Mouvement citoyens genevois a déposé.

M. Pascal Spuhler (MCG). On a effectivement fait un tour de salle, si j'ose me permettre cette expression. La plupart des groupes se sont exprimés et, visiblement, on suivra l'objet qui nous est proposé, sorti de commission après les travaux, c'est-à-dire que l'on se contentera d'une fête comme celle de cette année: onze jours de fête, et on devra finalement mettre la main au porte-monnaie. Encore une fois je le regrette, Mesdames et Messieurs, surtout lorsque j'entends les propos tenus par MM. Guex et Gauthier. D'ailleurs, quand ce dernier vivait aux Pâquis, c'était il y a si longtemps que les Fêtes de Genève ne duraient que quatre jours. Aujourd'hui, Monsieur Gauthier, les Fêtes de Genève ont évolué. Il faut y retourner pour voir comment c'est... C'est un autre problème.

Je précise quand même pour ceux qui ne le savent pas que, par exemple cette année, neuf scènes étaient proposées au public, soit plusieurs dizaines de groupes qui ont pu se produire. Des groupes locaux et régionaux ont pu se produire lors des Fêtes de Genève. J'entends évidemment certains groupes de gauche nous dire

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

que onze jours sont suffisants. N'est-ce pas vous qui venez chaque fois avec des propositions en vue de produire des artistes? Les Fêtes de Genève sont un lieu idéal pour que les groupes locaux puissent se produire. Je ne comprends pas bien cette façon de voir les choses seulement dans un sens, mais pas dans l'autre; seulement à l'Usine, mais pas aux Fêtes de Genève. J'ai parfois un peu de peine à vous suivre, mais ce n'est pas nouveau, je pense que cela ne changera pas.

Je vous rappelle également d'autres événements. La rade est magnifique, je l'adore, je pourrais la photographier tous les jours. La rade pourrait être prise en hiver, en été, en automne, elle a plein de couleurs, elle est merveilleuse, elle bouge, elle change... je ne veux pas qu'elle soit figée. Monsieur le président, vous appellerez à MM. Gauthier et Guex qu'ils faisaient partie des initiants qui ont figé cette rade en soutenant la fameuse initiative «Sauvons nos parcs». Rasez tout! On ne peut plus rien faire... Ce n'est pas ce genre de spectacle que je veux voir. Je veux voir une rade vivante, une rade accueillante, une rade où l'on peut faire la fête. Cette année, par exemple, on a eu un nouvel événement: le tour de la rade en quatre-vingts jours. C'était juste magnifique, une initiative bienvenue, et j'espère qu'il y en aura encore beaucoup d'autres. J'espère que les Fêtes de Genève pourront perdurer et offrir à une majorité de la population une fête qu'elle attend chaque année.

Mesdames et Messieurs, je vous enjoins par la suite d'accepter l'amendement du Mouvement citoyens genevois pour une durée de trois week-ends et de deux semaines pour les Fêtes de Genève, afin qu'elles soient belles et festives, et pour que Genève dure.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Je le disais lors de ma première intervention, faire la fête dans la Cité de Calvin est compliqué. Finalement les plus calvinistes d'entre nous ne sont pas ceux dont on se doutait, mais c'est un aparté que certains comprendront. Restons sur une note positive, nous avons tous envie que cette rade vive, nous avons tous envie que cette rade soit festive, nous avons envie de faire la fête, nous avons envie de voir de belles images et de beaux feux d'artifice.

M. Stéphane Guex (HP). Bisounours!

M^{me} Sophie Courvoisier. Adressez-vous au président, je m'adresse au président...

Le président. S'il vous plaît, je vous demande qu'on écoute. Continuez, Madame Courvoisier.

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

M^{me} Sophie Courvoisier. Merci. Certains d'entre nous n'ont pas pu participer au travail en commission. Ce dernier s'est bien passé, il était consensuel et bienveillant, terminant sur cette note: vive les Fêtes de Genève!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord vous remercier pour la qualité de vos débats et pour avoir travaillé si longtemps en commission afin de traiter ce contre-projet. Je crois que les discussions que nous avons aujourd'hui reflètent assez bien celles que vous avez eues en commission. J'ai pu prendre connaissance du rapport, d'ailleurs je remercie le rapporteur pour son travail. Je remercie aussi le Conseil municipal de traiter ce contre-projet et cette initiative dans les délais. Comme vous le savez, c'était la dernière séance utile durant laquelle vous pouviez traiter ce dossier. En cas de non-traitement, l'initiative devait être soumise au peuple, sans contre-projet.

J'aimerais rappeler la position du Conseil administratif s'agissant des Fêtes de Genève. Il les soutient et souhaite leur maintien, car c'est une tradition genevoise populaire, qui permet à l'ensemble de la population, aux Genevois et aux Genevoises, ainsi qu'aux touristes, quelles que soient les catégories sociales, de participer à une fête à Genève. Des gens partent en vacances, mais d'autres n'ont pas la possibilité de le faire. C'est une fête importante pour le tourisme, on en a parlé tout à l'heure, et nous avons également parlé des retombées financières pour la Ville de Genève, pour les milieux du tourisme ainsi que pour l'ensemble de la région. Petit aparté, je vous rappelle quand même que les touristes ne viennent pas à Genève uniquement pour les Fêtes de Genève. Celles-ci participent à l'animation, comme le feu d'artifice, apprécié par l'ensemble de la population de la ville, du canton, de la région et d'ailleurs. Cela me permet de vous dire à quel point le Conseil administratif y est attaché. Il a donc proposé le rejet de cette initiative. Cette fête populaire a la particularité de se dérouler en ville de Genève. Vous le savez, nous prêtons notre terrain sans prélèvement de taxes pour cette fête et à l'ensemble des gens qui y participent. Ce qui peut paraître bizarre pour certains, on nous a d'ailleurs interpellés à ce sujet, est le fait que cette initiative soit municipale, alors que cette fête est d'importance cantonale voire régionale. Elle est tellement cantonale que la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) prévoit que cette manifestation est une des quatre ou cinq manifestations d'importance cantonale qui doivent être autorisées par la Ville, car nous mettons notre domaine public à disposition gratuitement, et également par le Canton, car il autorise l'exploitation générale de cette grande manifestation.

Je rappelle prendre la parole au nom du Conseil administratif, car je suis le magistrat en charge du domaine public et, à ce titre, la Ville autorise la Fondation Genève Tourisme & Congrès à occuper le domaine public pour organiser les Fêtes de Genève. Nous accordons une permission d'occupation accrue du domaine public

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

à l'organisateur pendant onze jours. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous ne discutons pas du contenu, et c'est la raison pour laquelle l'initiative et le contre-projet ne définissent pas exactement le contenu des Fêtes de Genève, car cela est de la compétence de l'organisateur. Aujourd'hui le débat porte sur les conditions d'octroi de cette permission d'occupation du domaine public.

J'ai entendu dire que la Ville ne finançait pas les Fêtes de Genève. Permettez-moi de préciser qu'il est vrai qu'elle ne le fait pas à travers une subvention, comme nous le faisons par exemple pour la Fête de la musique, mais qu'elle le fait quand même à deux titres: elle le fait, car elle autorise gratuitement la manifestation d'avoir lieu sur son domaine public – ce sont 2 millions de francs de gratuité octroyés par la Ville de Genève en non-prélèvement de taxes d'occupation du domaine public –, et car elle fournit une aide en nature: la Voirie, on en a parlé, la police municipale, le Service logistique et manifestations et le Service des espaces verts, qui travaillent pour que cette manifestation se déroule bien, mais également pour que les conséquences de la manifestation soient contenues.

J'aimerais à ce titre vous dire que le contribuable participe aussi directement à cette manifestation puisque, chaque année, les services de la Ville décaissent en cash de l'argent pour pouvoir acquérir des services extérieurs. Je prends comme exemple les pelouses, car elles sont endommagées. En effet, nous refaisons les pelouses à la suite des Fêtes de Genève. Nous participons donc financièrement au renouvellement des pelouses. Nous louons également des toilettes publiques, des toilettes sèches, auprès de tiers. C'est typiquement de l'achat de prestations en cash. J'aimerais juste souligner, pour les téléspectateurs, que nous sommes l'unique collectivité publique à participer financièrement ou en nature à ces Fêtes de Genève. Je crois que l'on peut en être fiers. Le Canton ne participe pas, et les autres communes non plus, pourtant cette manifestation profite à l'ensemble des habitants du canton et de la région.

S'agissant du contre-projet, je reviens sur le point de vue institutionnel du déroulement des choses. Le Conseil administratif vous a recommandé le rejet de l'initiative. Vous avez d'ailleurs voté le rejet de l'initiative et vous aviez deux possibilités: rejeter l'initiative avec un contre-projet ou sans contre-projet. Vous nous avez envoyé des résolutions nous demandant d'opposer un contre-projet, alors que la proposition du Conseil administratif était de ne pas proposer de contre-projet. Vous nous avez envoyé un certain nombre de résolutions dont une qui avait été acceptée par une large majorité. C'est sur cette base, en s'inspirant des principes directeurs de cette résolution, que nous avons proposé un contre-projet au Conseil municipal, suite à votre demande. C'est ce dernier qui a été discuté en commission. Ce contre-projet nous paraît équilibré, car il permet de continuer à animer la ville de Genève pendant l'été, contrairement à l'initiative qui est excessive et qui ne propose que sept jours. Le contre-projet prévoit onze soirées, dix jours, peu importe finalement qu'il s'agisse de dix ou onze jours, c'est la durée actuelle des

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

Fêtes qui permet deux week-ends de prestations et de rentrées financières pour Genève Tourisme, et il permet également de contenir les nuisances occasionnées par les Fêtes de Genève. M. Bertinat a raison de dire avec aplomb que peu d'initiatives recueillent autant de signatures en si peu de temps. Effectivement, cette initiative a récolté des milliers de signatures, ne provenant pas des habitants du canton, mais uniquement des habitants de la ville, car une initiative ne peut être signée que par des citoyens, donc par des personnes qui ont le droit de vote en ville. Je crois qu'il faut aussi en tenir compte. C'est ce que le Conseil administratif essaie de faire depuis certaines années en limitant la durée des Fêtes et en limitant l'emprise sur le domaine public, autant que faire se peut.

Vous avez raison de signaler que la période de montage et de démontage est trop longue. Nous l'avons d'ailleurs répété à chaque occasion aux organisateurs et nous le referons. Dans la mesure des moyens techniques disponibles, nous espérons que la période de démontage et de montage pourra être réduite. Je vous disais tout à l'heure que cette initiative a également d'autres défauts; elle prévoit qu'un comité de citoyens, sans dire lequel, devra organiser les fêtes. Soyons sérieux, est-ce qu'un comité de citoyens peut organiser une manifestation d'une importance cantonale aussi soutenue que celle des Fêtes de Genève? Nous en doutons.

S'agissant du financement, l'initiative n'en parle pas. M. Gauthier disait qu'il faudrait inventer un champ de foire. Dites-nous où vous voulez le trouver... (*Une voix. Ici!*) On peut en discuter (*rires*). Soyons concrets et sérieux, le champ de foire est inexistant, tout comme le financement d'un éventuel plan B. Vous n'avez pas esquissé les possibilités que vous imaginiez non plus. En tout cas les choses sont claires, le Conseil municipal, avec ce contre-projet, ne veut pas aller au-delà de l'effort financier actuel, mais veut garantir, autant que faire se peut, une durée minimale de dix jours qui permet à la fois une animation et de contenir les nuisances.

J'aimerais également dire que la Ville est attachée à l'animation, en dehors des Fêtes de Genève. Vous l'avez rappelé, la Fête de la musique est soutenue financièrement par la Ville. Elle profite à l'ensemble des citoyens du canton. Ciné Transat, qui est une manifestation existant depuis plusieurs années, participe aussi à l'animation de la ville sur les quais. Les concerts à la scène Ella Fitzgerald, que notre collègue Sami Kanaan soutient à travers son département, permettent à l'ensemble de la population de bénéficier de concerts de rock, de musiques du monde, deux fois par semaine. Je citerai aussi, plus proche d'ici, les concerts de jazz ou de musique classique dans la cour de l'Hôtel de Ville. Nous avons également autorisé des manifestations privées: un festival de musique électronique, c'est peut-être pour les plus jeunes, mais il en faut aussi autour de la rade. Nous essayons, dès que nous le pouvons, d'autoriser des manifestations autres que les Fêtes de Genève pour animer, car animer Genève l'été ne se résume pas uniquement à la période des Fêtes de Genève. C'est durant tout l'été que nous devons le faire. Il faut tenir compte du fait que les Fêtes de Genève sont une manifestation prenant

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

de l'ampleur, et qu'une partie de la population souhaite bénéficier des quais et de la vue, sans Fêtes de Genève durant l'été. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons de soutenir le contre-projet proposant une durée de onze jours, et de refuser les amendements pour une durée plus longue. Vous l'avez dit tout à l'heure, soutenir un contre-projet qui prévoirait une durée de trois semaines, c'est potentiellement donner énormément de chance à l'initiative d'aboutir, car le but principal d'un contre-projet est de convaincre les indécis. Quand vous êtes indécis et que l'on vous propose trois semaines ou sept jours, il y a des chances d'opter pour sept jours. Cette initiative ne nous paraît pas réaliste. Elle signerait la mort des Fêtes de Genève telles que nous les connaissons aujourd'hui. Je ne veux pas être alarmiste, mais il faut être réaliste.

Nous espérons que l'ensemble des partis de ce Conseil municipal soutiendront ce contre-projet, au même titre que vous l'avez fait en commission, car si nous n'arrivons pas à trouver une quasi-unanimité sur ce sujet, il sera très compliqué d'aller devant le peuple avec une solution et des positions éparpillées. Je vous recommande d'accepter ce contre-projet, de confirmer votre position s'agissant de l'initiative et de le faire sous la forme d'une résolution, comme l'a dit le président du Conseil municipal, de manière à ce que le Service des votations puisse en valider la forme. Je vous remercie encore une fois pour votre attention.

Le président. Je laisse M. Haas s'exprimer une minute sur son amendement.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Je m'exprime très rapidement sur le deuxième amendement proposé par le Mouvement citoyens genevois. En commission, nous ne nous sommes pas rendu compte que le contre-projet, qui sera évidemment accepté ce soir, prévoyait une durée de dix jours, alors que la manifestation commence le jeudi et finit le dimanche, comme c'était le cas cette année, et comme le magistrat vient de nous le dire. Du jeudi au dimanche, ce sont onze jours. Je vous propose que la durée de la manifestation puisse comprendre deux week-ends et qu'elle s'étale sur une période de onze jours. Cet amendement est une modification à voter.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je voulais juste confirmer ce que vient de dire M. Haas. En réalité, la manifestation commence le jeudi soir. Cela continuera, car l'inauguration se fait le soir. Ce jour-là n'ayant pas été compté, il est juste d'imaginer onze jours, parce que si l'on veut commencer le jeudi soir, cela doit être onze jours. Je précise aussi, car peut-être qu'il y a eu des incompréhensions cet été, que ce sont les organisateurs qui font une demande et qui choisissent les dates. La Ville, quelles que soient les dates, est d'accord avec

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire
municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

les organisateurs. S'ils veulent faire les Fêtes en juillet, commencer le 1^{er} août, le 3 ou le 10, on sera d'accord. Il faut simplement que la requête porte sur une durée de dix ou onze jours.

Le président. Les choses étant clarifiées, je vous fais voter en premier lieu l'amendement du Mouvement citoyens genevois, relatif à la modification de l'article 2, alinéa 2: «La durée de la manifestation peut comprendre trois week-ends et s'étale sur une période de dix-sept jours au maximum.»

Mis aux voix, l'amendement du Mouvement citoyens genevois est refusé par 51 non contre 24 oui.

Le président. Je vous fais voter l'amendement du Mouvement citoyens genevois et du Parti libéral-radical visant également à modifier l'article 2, alinéa 2 comme suit: «La durée de la manifestation peut comprendre deux week-ends et s'étale sur une période de onze jours.»

Mis aux voix, l'amendement du Mouvement citoyens genevois et du Parti libéral-radical est accepté par 40 oui contre 35 non (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, le contre-projet amendé est accepté par 64 oui contre 9 non (2 abstentions).

Le contre-projet est ainsi conçu:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30 et 36 F de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le contre-projet suivant est opposé à l'initiative populaire municipale IN 5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales».

Art. 2. – La Ville de Genève peut autoriser l'organisation sur son domaine public de Fêtes de Genève aux conditions suivantes:

Proposition: projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 (Fêtes de Genève) et résolutions

1. le feu d'artifice est maintenu,
2. la durée de la manifestation peut comprendre deux week-ends et s'étale sur une période de onze jours,
3. les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s'adresser tant aux habitants-e-s de Genève et sa région qu'aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux,
4. les Fêtes de Genève doivent être accessibles à l'ensemble de la population, en particulier aux familles comme aux personnes à mobilité réduite, par le biais de prix raisonnables et d'accès facilités aux événements, sauf exceptions limitées et justifiées,
5. les arbres, massifs floraux et pelouses situés dans le périmètre mis à disposition doivent être préservés pendant la manifestation, de même que pendant les phases de montage et de démontage,
6. les accès au lac et plus particulièrement aux zones de baignade doivent être garantis,
7. les animations sont disposées sur le domaine public en fonction de leurs impacts, sonores et visuels notamment, afin de réduire autant que possible les nuisances pour les riverains,
8. l'accès aux quais lors du traditionnel grand feu d'artifice est gratuit pour les spectateurs, à l'exception d'un nombre fixe de places assises payantes déterminé par la Ville en collaboration avec l'organisateur,
9. la Ville ne subventionne pas la manifestation. Elle peut mettre gratuitement à disposition de l'organisateur un périmètre défini de son domaine public et offrir cas échéant des prestations en nature. Dans un but d'autofinancement de la manifestation, l'organisateur peut facturer à des tiers les espaces mis à disposition.

L'initiative IN-5 et le contre-projet seront soumis à la votation populaire.

Mise aux voix, la résolution R-198 est refusée par 64 non contre 11 oui.

Mise aux voix, la résolution R-199 est refusée par 60 non contre 14 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la résolution R-200 est refusée par 66 non contre 10 oui.

5. Projet de délibération du 26 juin 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Adrien Genecand, Patricia Richard, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Stand up! Des logements pour personnes en formation à la rue du Stand, sur un terrain de la ville!» (PRD-155)¹.

Troisième débat

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, nous avons effectivement voté à l'arraché le troisième débat la dernière fois. Je vous rappelle simplement les éléments: vous aimeriez supprimer le Musée des sapeurs-pompiers à la rue du Stand pour construire des logements d'étudiants, alors que ce musée a un dépôt extrêmement important, et que la station des pompiers volontaires de la Ville doit rester dans ce secteur. Je vous rappelle que c'est primordial. Mesdames et Messieurs, je vous le demande, où voulez-vous placer ces pompiers volontaires? Dans le Rhône, directement? Il n'y a pas d'autres endroits dans le secteur pour les y placer.

Deuxièmement, et c'est pour moi quand même ce qui est un peu plus important – vous me direz que je fais peut-être du sentimentalisme –, ce sont les milliers d'heures de travail des pompiers qui ont construit ce musée pièce par pièce. Allez le voir, il est réellement fantastique. Il est vraiment le reflet de la passion du fraternalisme, de la solidarité des pompiers. Vous voudriez supprimer ces années d'amour et de passion en deux coups de cuillère à pot et un petit projet de délibération?! Mesdames et Messieurs, je suis assez déçu sur la réflexion que vous avez face à ce musée. Certes, ce n'est pas un musée d'art; ce n'est pas le Guggenheim, ni le Grand Théâtre, ni même le Musée d'art et d'histoire (MAH). Ce n'est qu'un petit Musée des sapeurs-pompiers de quartier... Non, Mesdames et Messieurs, c'est aussi la mémoire des soldats du feu de Genève; plus de cent ans de mémoire que vous voulez piétiner aujourd'hui en proposant des logements pour étudiants que l'on peut prévoir ailleurs. Je vous demande de réfléchir encore une fois, car ce dossier n'a pas été étudié en commission. C'est assez lamentable de traiter à la légère un projet de délibération aussi important. Je vous propose de le renvoyer à la commission du logement, afin que vous puissiez réellement voir les tenants et aboutissants de ce que vous ferez en détruisant ce bâtiment et en le remplaçant par des logements d'étudiants.

M^{me} Maria Pérez (EàG). J'aimerais tout d'abord rendre hommage aux personnes qui nous ont écrit et qui ont été surprises par ce projet de délibération émanant des rangs socialistes, Verts et du Parti libéral-radical. J'aimerais les saluer;

¹ Développé, 2014.

elles sont à la tribune. Elles ont été surprises par le vote qui a eu lieu la dernière fois. Je crois qu'elles attendent simplement qu'on leur demande leur avis ce soir, ce qui n'a pas été fait jusqu'à ce jour. Elles veulent qu'on leur témoigne un peu de reconnaissance, qu'on s'intéresse à ce pan de l'histoire de la ville de Genève et que nous fassions œuvre de mémoire par rapport à ce musée qui existe et survit grâce aux heures bénévoles que des hommes et des femmes consacrent.

Ce qui me chagrine c'est que les promoteurs du projet de délibération qui nous a été soumis, puisqu'ils s'appellent comme ça eux-mêmes dans leur missive, l'ont fait assez légèrement. Finalement que les pompiers soient là ou pas, on s'en fout. Ce que l'on veut, c'est faire un immeuble pour les étudiants. Ce qu'on aimerait surtout, c'est donner ce marché à des gens qu'on connaît: la Coopérative de logement pour personnes en formation (Ciguë). Nous sommes dans une assemblée au milieu de personnes pour qui la légalité est extrêmement importante. Or dans ce cas de figure, on pourrait y déroger et refiler ça à des copains, car ils savent faire. En fin de compte on se fout des lois sur les marchés publics, on s'en contrebalance. Les gens qui sont sur place seront relogés ailleurs, mais on ne sait pas si c'est possible, ni comment. On ne sait pas ce qui s'y passe, mais on s'en fout, car on a un projet. Celui-ci a été défendu avec énormément d'arrogance la dernière fois, ainsi qu'énormément de mépris pour ce qui s'y passe aujourd'hui.

Le président. Madame Pérez, adressez-vous au président, s'il vous plaît...

M^{me} Maria Pérez. Oui, Monsieur le président. On a voulu forcer le Conseil administratif avec autorité à faire un projet tout à fait dirigé. Les choses se sont réalisées sans concertation et avec mépris. La proposition d'Ensemble à gauche ce soir est de renvoyer cet objet en commission pour assurer un travail d'audition et pour s'intéresser à ce qui se passe dans ce musée. J'apprends avec énormément de surprise que ce musée qui participe à la Nuit des musées, qui est ouvert au public et qui a quand même un certain nombre de visiteurs tout au long de l'année ne fonctionne qu'avec des forces bénévoles qui bénéficient d'une minuscule subvention de la Ville. Je pense que c'est l'occasion pour nous de nous intéresser à la place que l'on pourrait octroyer à ce musée dans notre ville. Je vous remercie. Mon camarade Morten Gisselbaek complétera.

Le président. Auprès de quelle commission souhaitez-vous renvoyer cet objet? La commission du logement?

M^{me} Maria Pérez. A la commission de l'aménagement et de l'environnement. (*Brouhaha.*)

Le président. Je passe la parole à M. Morten Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, j'aimerais d'abord remercier ceux qui ont voté la tenue d'un troisième débat qui nous permet de rediscuter de cet objet ce soir, parce que cela permettra d'éclaircir quelques points. Il semblerait que certains aient compris dans mes paroles de la dernière fois que je serais contre la Ciguë ou qu'Ensemble à gauche serait contre le logement pour étudiants. Je tiens à le contredire fortement. D'ailleurs j'appelle tous ceux qui sont en faveur du logement étudiant à nous rejoindre le 7 octobre, à 17 h, sur la place des Vingt-Deux-Cantons pour la manifestation de soutien aux étudiants de Malagnou, que certains conseillers d'Etat de droite veulent expulser, afin de placer des requérants d'asile à la place.

Des voix. Pauvre chouchou!

M. Morten Gisselbaek. Ensemble à gauche est également en faveur des logements pour requérants d'asile, mais nous ne sommes pas d'accord de jouer les uns contre les autres. Jouer une partie de la population contre une autre est quelque chose qui ne va pas. Nous nous étonnons que dans le cadre du projet de délibération et de la motion à laquelle il fait référence, le Conseil municipal charge le Conseil administratif, en particulier M. Pagani, de faire des arrangements, des procédures de gré à gré. Or, il s'agit de 150 000 francs. C'est la limite absolument supérieure de la procédure de gré à gré, tolérée par l'Accord intercantonal sur les marchés publics. Dans le règlement du département de M. Pagani, à partir de 9999 francs, il faut obtenir trois offres au minimum. Là on demande à M. Pagani de faire des arrangements. Cela est étonnant venant de la part de gens qui ont clairement montré leur envie d'être calife à la place du calife. C'est étonnant de la part de gens qui siègent à la Banque Cantonale de Genève. Cela ne va pas. La manière dont cela a été fait n'est pas convenable. Ce n'est pas possible.

La deuxième chose est de savoir ce que vous demandez pour 150 000 francs. Vous demandez une étude de faisabilité concernant le potentiel à bâtir, la rénovation du musée et de la caserne des pompiers volontaires, ainsi que l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP). L'octroi d'un DDP est facile à obtenir, je peux vous répondre: il est possible que la Ville en accorde un. Le potentiel à bâtir prend une journée à une personne pour être étudié. Vous allez regarder le statut de la parcelle, vous regardez le règlement, et c'est dans les lois. Vous trouverez tout ça sur internet. Voilà pour les deux éléments.

La troisième chose est l'élément patrimonial peut-on dire, là M. Pagani pourrait demander à M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine

architectural de la Ville de Genève, de faire une petite note. Cela lui prendrait une demi-journée. En gros, pour faire tout cela, il y en aurait pour moins d'une semaine de travail que l'on propose de payer 150 000 francs. Ce point-là pose problème, alors que tout le monde veut faire des économies, je vous le rappelle.

Enfin, le dernier point a trait à la faisabilité et est purement politique: aucun bureau d'architectes, d'ingénieurs ou de je ne sais quoi ne peut déterminer à quoi sert la parcelle avant. Faut-il en tenir compte? Visiblement M. Spuhler nous l'avait déjà fait remarquer. Les gens qui s'occupent du musée nous ont envoyé une lettre démontrant clairement qu'il y a là un problème. On ne peut pas faire comme s'il n'existait pas. On ne peut pas faire *hop, hop!* C'est un problème politique. Qui mieux que le Conseil municipal – peut-être le Conseil administratif, mais l'un ou l'autre – peut traiter des questions politiques? C'est pourquoi nous demandons de renvoyer cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Ce pourrait également être la commission des arts et de la culture, car il s'agit d'un musée. Il pourrait aussi s'agir de la commission des finances. Vous proposez logement, nous avons proposé la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cela permettra à notre Conseil municipal de rencontrer les personnes qui s'occupent actuellement du musée, peut-être même de faire un déplacement sur place, de voir de quoi il s'agit, de comprendre la problématique, et peut-être aussi de rencontrer les étudiants de la Ciguë et de se poser les bonnes questions, notamment si cette parcelle doit être destinée aux étudiants. Une fois de plus nous ne sommes pas contre le logement pour étudiants, mais ce n'est pas parce qu'ils ont repéré cette parcelle qu'elle doit forcément leur être attribuée. Nous sommes là pour être au service de l'ensemble de la population. On a le droit de se poser cette question et d'y répondre. Le cas échéant, si on répond que, oui, il est possible de s'arranger avec le musée, qu'on trouve des solutions, et qu'un droit de superficie est accordé, je ne doute pas que la Ciguë sera approchée. Elle sera une des entités qui pourront postuler, qui auront toutes leurs chances, car peu de gens assurent des logements pour étudiants. Une fois de plus il faut remarquer la qualité du travail de cette coopérative.

Il convient de renvoyer cet objet en commission, de travailler sérieusement, ainsi que peut-être demander à M. Pagani d'étudier ce qui peut se faire ou pas. Je crois que la première chose à réaliser est de rencontrer les personnes qui sont actuellement sur cette parcelle et de se poser les questions qu'il faut. Finalement ce projet de délibération tombe sans doute très bien et est une bonne occasion. Il permettra à notre Conseil municipal de rencontrer des personnes qui se sont investies et qui continuent de s'investir. Nous rendons hommage aux étudiants qui ont pris eux-mêmes leur destin en main ainsi qu'au travail des pompiers que nous apprécions tous; en tout cas quand nous en avons besoin, nous sommes extrêmement contents qu'ils soient là. Merci à eux. Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire. Nous sommes en faveur du renvoi de ce projet de délibération en commission et

nous sommes pour l'étudier sérieusement. C'est typiquement le genre d'objet que nous ne pouvons pas voter comme ça sur le siège.

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes saisis de demandes de renvoi en commission: à la commission du logement, ainsi qu'à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je passe la parole à M^{me} la conseillère municipale Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (LR). Merci, Monsieur le président de séance. Pour vous embrouiller, le Parti libéral-radical propose le renvoi de cet objet à la commission des travaux et des constructions. En effet, nous avons réfléchi et avons bien lu la lettre que nous avons reçue de la part des pompiers qui s'occupent de ce musée. Nous avons bien compris qu'ils souhaitaient être entendus. Or, dans ce Conseil, nous avons l'habitude d'auditionner les personnes qui le demandent. Nous répondrons donc à cette demande. Il convient donc de renvoyer ce projet de délibération à la commission des travaux et des constructions, comme cela, lorsqu'il reviendra ici, nous pourrons juger en toute connaissance de cause de la décision que nous prendrons. Je ne veux pas commenter ce que j'ai entendu de la part des différents intervenants, parce que cela a déjà été exprimé en deuxième débat. Nous sommes ici pour respecter la démocratie. Des personnes ont demandé à être entendues, alors renvoyons cet objet à la commission des travaux et des constructions afin de les écouter.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Etant en charge du Service d'incendie et de secours (SIS), je souhaite simplement apporter deux compléments: tout d'abord redire à quel point les pompiers retraités de la Ville de Genève ont mis du cœur, de l'énergie et du temps pour ce magnifique musée que je vous conseille de visiter avant de voter quelque résolution que ce soit, car cela en vaut la peine. C'est un ouvrage extrêmement important qui permet de retracer l'histoire du SIS ayant marqué notre République, dans tous les sens du terme, et qui permet également de retracer le travail extraordinaire des hommes et des femmes qui y ont travaillé sur plusieurs étages à titre bénévole. J'aimerais le redire, car on ne s'en rend pas compte quand on ne l'a jamais visité. J'ai presque eu un choc lorsque j'ai vu à quel point des hommes et des femmes qui ne sont pas professionnels avaient pu faire un musée aussi extraordinaire. Premier point.

Projet de délibération: logements à la rue du Stand pour personnes en formation

Le deuxième point que vous devez prendre en considération est le fait qu'un double problème se pose: c'est bien beau de vouloir établir des études. Nous partageons l'avis de l'ensemble de ce Conseil municipal qui veut construire plus de logements étudiants, mais un autre problème se pose et il n'est pas anodin, c'est la question du dépôt des sapeurs-pompiers volontaires, sis à la rue du Stand 1. Pourquoi est-ce que j'en parle? Parce qu'il est attenant au musée et qu'il est extrêmement important dans le dispositif d'intervention. Cela a d'ailleurs été confirmé par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires qui m'a écrit en date du 23 juin 2015, sous la plume du lieutenant-colonel David Gysler, que je vous conseille également d'auditionner si vous en avez l'occasion en commission, qui nous disait: «Je plaide donc pour le maintien du dépôt actuel et je me tiens à votre disposition pour apporter tout complément aux présentes lignes», après avoir dit que ce dépôt était extrêmement important et qu'«il répond pleinement aux besoins actuels et futurs, situé à proximité du Rhône, du barrage du Seujet et des récents aménagements qui permettent un accès à l'eau. Cette base est également utile aux sapeurs-pompiers professionnels.»

Vous le savez, en matière de couverture du territoire, on a besoin de dépôts qui sont implantés stratégiquement dans chaque quartier et périmètre géographique. La condition pour commencer les études ainsi que pour construire est qu'il faut trouver un dépôt destiné aux pompiers volontaires dans la zone considérée. Cela n'est pas facile, car si vous pensez que le Conseil administratif n'a rien fait, c'est faux. On a essayé de trouver des dépôts. Pour l'instant on n'en trouve pas. Tant qu'on n'en trouvera pas, je suis désolé de vous dire qu'on ne pourra pas construire à cet endroit. Ce n'est pas le manque de volonté qui nous anime à ce niveau-là. Si on arrive à trouver un dépôt, un lieu identique voire plus important et plus adéquat pour le musée, je pense que ce Conseil municipal, et même les pompiers qui ont construit ce musée, pourront éventuellement entrer en matière. Néanmoins avant d'avoir prouvé ces conditions-là, je pense qu'il ne faut pas se leurrer, on n'aura pas la possibilité de construire un nouveau musée. Aurions-nous l'idée de construire des logements étudiants au-dessus du Muséum d'histoire naturelle? La réponse est non. Allez visiter ce musée et voir à quel point il est intéressant. Peut-être que vous changerez d'avis.

M. Daniel Sormanni (MCG). L'idée de ce projet de délibération qui avait déjà été mise en avant à travers une motion est une bonne idée sur le fond. La seule chose est qu'effectivement il y a ce Musée des sapeurs-pompiers. Je l'ai visité et je peux vous dire qu'il est extraordinaire. J'invite ceux qui ne l'ont pas fait à le faire. Il n'est pas question de le balayer d'un trait de crayon en votant un objet sur le siège sans en avoir étudié le fond. Cela n'a pas de sens. Il faut voir quelles sont les possibilités. A mon avis elles sont relativement limitées aujourd'hui. Je vous invite donc à renvoyer ce projet de délibération en commission qui s'occupera de

la prospective. On ne construira rien, mais on étudiera les opportunités. En ce qui me concerne, je suivrai mon collègue qui a proposé le renvoi à la commission du logement.

Il conviendra de voir quelles sont les possibilités de développer cette parcelle qui est, sauf erreur, en zone ordinaire. Il y a peut-être des possibilités, mais aujourd'hui ce musée est là, et on n'a pas l'opportunité de le mettre ailleurs. Je crois que les pompiers retraités y ont mis tout leur cœur. On ne peut pas ne pas en tenir compte et effacer ce musée de l'endroit où il est aujourd'hui, car la conséquence de la construction de quelque chose sera la fermeture du musée et provoquera l'entassement quelque part des objets qui sont actuellement entreposés sur trois étages. C'est donc compliqué. Est-ce qu'un jour on aura la possibilité de refaire le musée? Poser cette question c'est y répondre, c'est-à-dire non. En ce qui me concerne je ne pourrai pas entrer aujourd'hui en matière sur la destruction de ce musée. Renvoyons ce projet de délibération en commission. Il n'a rien à faire au Conseil administratif qui ne saura probablement pas quoi en faire. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à renvoyer ceci à la commission du logement.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

M. Grégoire Carasso (S). Quel plaisir d'intervenir quand autant d'éléments de contexte ont déjà si bien été posés. Je rappelle sur la forme la raison pour laquelle une majorité de ce Conseil a accepté la motion d'ordonnancement portant sur cet objet, ainsi que son vote sur le siège, de même que le troisième débat plaisant que nous tenons ce soir. C'est l'occasion d'en discuter encore. Cette configuration est des plus atypiques: socialistes, Verts et Parti libéral-radical. Cela se comprend eu égard au fait que cet objet est sur la table depuis le début de la législature. Je dirai même depuis la fin de la précédente, puisqu'il faut laisser à la Ciguë le mérite de cette idée de faire de cette petite parcelle – occupée actuellement par cet extraordinaire Musée des sapeurs-pompiers que j'ai eu le loisir avec plusieurs d'entre nous de visiter à l'occasion de l'inauguration d'un camion-pompe en 2015, si ma mémoire est bonne – des logements pour étudiants. C'est un musée extraordinaire, un local des pompiers volontaires lui aussi essentiel dans le dispositif. Mais l'idée originale de la Ciguë n'est pas de raser tout ça, ou alors vous faites fi de ce qui est écrit dans les textes. Je comprends que dans l'agitation, voire l'emballage du débat on puisse penser ou imaginer autre chose, mais l'idée originale de la Ciguë est bien de pouvoir construire au-dessus.

Sur un aspect de forme je mentionne encore un autre point: ce projet de délibération que nous vous proposons ce soir ne fait que recommander que la

Projet de délibération: logements à la rue du Stand pour personnes en formation

Ciguë soit partie prenante, au vu du travail investi. Toutefois il ne s'agit pas d'une compétence du Conseil municipal, chers collègues. Le cadre légal a été approximativement rappelé par mes collègues d'Ensemble à gauche. D'ailleurs il ne nous étonnera pas que M. Pagani le souligne également tout à l'heure. Qui a la compétence d'attribuer un droit de superficie? Si le Conseil administratif fonctionne correctement, c'est à lui que revient cette compétence et à nul autre organe. Nous pourrions balayer cette recommandation. Elle était juste honnête du point de vue du travail intellectuel, politique et de rencontre qui a été accompli par la Ciguë, rien d'autre, rien de plus, rien de moins.

Ce dossier est sur notre table depuis 2015. C'est pour cette raison que le vote sur le siège nous semblait abordable, au-delà de l'intérêt de créer à moyen terme quelque 140 chambres pour personnes en formation. On a bien conscience que ce projet ne se réalisera pas demain. C'est bien parce que ce Conseil l'a déjà validé sur son principe et que nous discutons ici d'un crédit d'étude, une autorisation de dépense accordée à M. Pagani pour étudier la faisabilité du projet. Peut-être que l'étude arrivera bien loin de la consommation des 150 000 francs et conclura qu'il n'y a aucune solution pour mettre le musée aux normes, que ce serait trop risqué, trop compliqué et que surtout le local des pompiers volontaires ne pourrait être matériellement déplacé. Peut-être que ce sont les conclusions auxquelles arrivera cette étude.

Pourquoi sommes-nous revenus avec un projet de délibération deux ans après le vote de la motion? Parce que M. Pagani et ses services ont mené en bateau la Ciguë, qui continue de porter le projet. J'ai le détail ici: depuis l'adoption de la motion, le 15 septembre 2015, soit il y a pile deux ans, 20 à 25 échanges documentés ont eu lieu en séance, par courriel ou par téléphone, avec la Ciguë. Ces échanges précisait que le Conseil municipal soutenait le projet. Essayons donc de l'étudier ensemble. M. Pagani disait: «Oui, mais non...» Au final, après toute cette balade que je ne trouve pas très respectueuse vis-à-vis des institutions et des personnes, quelle a été la réponse? «Je n'ai pas les moyens.» C'est la raison pour laquelle nous sommes venus avec une autorisation de dépense que nous vous invitons après tous ces débats longs et laborieux à accepter. Il s'agit d'un modeste crédit d'étude dont peut-être seul un dixième sera utilisé. Nous vous invitons à le voter sur le siège. Si vous avez l'impression qu'il est utile d'aller en commission pour réentendre tous les acteurs du dossier malgré tout ce temps consacré, nous serons obligés de composer avec cette nouvelle majorité, tout en regrettant qu'entre le deuxième et le troisième débat, cette majorité ait bougé. Finalement le petit élément qui manque dans ce Conseil municipal est un brin de confiance et un brin de courage. Un brin de confiance, car nous demandons un crédit d'étude visant à étudier un projet qui maintiendrait les pompiers dans le local, et un brin d'audace, car au centre-ville, 140 logements étudiants feraient sacrément du bien. Je vous remercie pour votre attention.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Pagani, puisqu'il a été interpellé.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je sais que le temps est à l'orage pour moi, mais je ne peux pas laisser dire des choses imparfaites, bien que vous ayez besoin d'un bouc émissaire. En regardant ne serait-ce que superficiellement le dossier, il est vrai que l'idée en soi est géniale, mais chacun sait qu'il y a deux problèmes: reloger le Musée des sapeurs-pompiers, et reloger le hangar si j'ose dire, excusez-moi du terme, pour les pompiers volontaires. Nous nous sommes mis à arpenter le quartier de la Jonction à la recherche d'un lieu. J'y ai même participé, puisque j'ai proposé de faire quelque chose du petit hangar à la pointe de la Jonction, une fois que les Transports publics genevois auraient cessé de l'utiliser. Malheureusement cela n'a pas été possible. On a mis en place une structure et on a eu de la méthode dans ce dossier pour imaginer une solution, afin de répondre aux cahiers des charges des uns et des autres. C'est une première chose.

Vous trouvez que c'est difficile. C'est vrai que certains dossiers sont extrêmement difficiles. Il y a aussi la possibilité de dire que si on n'arrive pas à trouver de place pour le musée, on le mettra dans le bâtiment. C'est d'ailleurs ce qu'ont étudié les promoteurs de cette proposition. Ils ont fait un projet qui doit être chiffré. Vous avez proposé un projet de délibération pour me donner la possibilité d'étudier cette variante-là. Je me soumettrai au Conseil municipal pour appliquer sa décision, car pour l'instant je n'ai pas d'argent pour étudier cette possibilité. Toujours est-il que vous ne pouvez pas me faire le procès de ne pas avoir étudié le projet. A l'heure où je vous parle, nous n'avons pas trouvé de solutions pour déplacer le Musée des sapeurs-pompiers ailleurs ni pour le hangar à camions des pompiers volontaires. Je souligne qu'il est vital d'avoir un hangar qui réceptionne les engins de pompiers volontaires à cet endroit ou tout proche, dans le quartier de la Jonction. Toutefois je suis preneur de toute autre solution.

Enfin, en ce qui concerne la méthode, je vous rappelle que, suite à de longues discussions, vous avez validé une méthode visant à faire en sorte que l'on accorde un droit de superficie aux fondations ou aux coopératives pour les petits terrains comme celui-là. Ces petits terrains doivent donc être mis à disposition. Il y a par exemple un appel à projets pour le petit terrain situé à la rue des Deux-Ponts, en face de l'école des Plantaporrêts. Une dizaine de projets a été proposée, dont un qui a été retenu; l'Armée du Salut construira bientôt, je l'espère, un projet social, un projet cohérent de coopérative. C'est un jury de professionnels qui décide, sur la base d'un appel à projets, d'attribuer ou pas ce droit, ce n'est pas moi. Je vous rappelle la règle: il s'agit d'abord d'essayer de trouver une solution pour qu'elle soit à l'intérieur ou à l'extérieur, pour les deux contraintes de ce bâtiment. Ensuite, c'est l'appel à projets qui déterminera quel est le meilleur groupement.

Je suis persuadé que, lorsqu'on en sera là, le meilleur projet pour la commission d'attribution qui sera désignée à ce moment-là sera celui de celles et ceux qui l'ont porté sur les fonts baptismaux. Je l'espère en tout cas.

M. Stéphane Guex (HP). Dieu merci, cette assemblée a permis le troisième débat, car tout n'a pas été dit, on l'a vu, et tout doit être étudié, on le verra. Depuis le début, ce projet me laisse un drôle de sentiment. Comme je suis issu d'un milieu où l'on a tendance à analyser, interpréter et voir ce qui se cache derrière, à un moment je me suis demandé s'il ne s'agissait pas d'un prétexte de règlement de comptes entre un conseiller municipal et un conseiller administratif. Ce soir, certains propos me le confirmeraient presque. Je ne suis pas là pour me faire l'avocat du conseiller administratif en question, et particulièrement en ce moment, mais je trouve que ce projet est mal ficelé pour différentes raisons. On a tous reçu la lettre des pompiers. Cette lettre a valeur de pétition. Je pense que c'est comme ça qu'on devrait la lire et y prêter une attention soutenue, comme cela a été dit avant moi. Ne serait-ce que pour cette raison, il conviendrait de demander l'audition de ces personnes, comme le disait notamment M^{me} Richard. Voilà pour le côté émotionnel.

D'autre part, ce qui me chicane est le problème de déménagement de ce musée, cela a été dit. Où ira-t-il? Qu'en sera-t-il? Rouvrirait-il si on devait le déménager? Quid du dépôt? Ces choses ne sont pas émotionnelles mais factuelles; on nous l'a dit, il n'y a pas de solution aujourd'hui. Ce qui me dérange également, cela vous étonnera peut-être, c'est cette histoire de construction de logements au-dessus, car une fois encore, quand il s'agit de construire du logement et d'essayer de trouver une espèce de consensus, on invoque le gadget du logement étudiant. J'ai d'ailleurs souvent eu recours à cette appellation. Or, il me semble qu'il y a des priorités autres que les logements étudiants. Pourquoi des logements étudiants? Soit ces derniers restent chez leurs parents, soit ils viennent d'ailleurs. On construirait des locaux, entendez-moi. N'y a-t-il pas là-dedans la volonté d'opposer des personnes qui ont besoin de logements à d'autres besoins de logements? En vous écoutant parler, il m'est revenu à l'esprit la motion qu'avait déposée notre camarade Kalbermatten concernant les logements d'urgence pour l'accueil des pères divorcés. Je suis étonné que l'on n'y pense pas...

Le président. Adressez-vous au président. Il vous reste trente secondes.

M. Stéphane Guex. Je m'adresse à vous, Monsieur le président, mais permettez-moi de regarder l'honorable assemblée. Je termine. Je crois que cette motion avait été balayée. Or peut-être que ce serait l'occasion de revenir sur cette motion en commission que personnellement je soutiendrais.

M. Simon Gaberell (Ve). Je vous le dis tout de suite, le groupe des Verts est tout à fait prêt à soutenir le renvoi de ce projet de délibération en commission pour l'étudier. Toutefois permettez-moi d'être un peu atterré par ce que j'entends aujourd'hui. Je comprends bien qu'il y ait des représentants des pompiers dans la salle, mais quand j'entends M. Spuhler – vous lui transmettez, Monsieur le président – déclarer que l'on veut détruire le Musée des pompiers, alors que je lis à l'article premier du projet de délibération que nous avons sous les yeux: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 150 000 francs destiné à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le potentiel à bâtir, la rénovation du musée et de la caserne des pompiers volontaires et l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie», je ne suis pas d'accord avec lui, car on parle de rénovation. Nous ne sommes pas en train de parler de démolition. Je crois même qu'au contraire, le Musée des sapeurs-pompiers, peut-être que je me trompe si mes sources sont fausses, n'a quasiment plus de place aujourd'hui pour s'agrandir et pour acquérir de nouvelles machines. Il pourrait s'agir là d'une opportunité – je n'en sais rien – d'agrandir ce musée et d'avoir plus de place pour de nouvelles machines. Pourquoi pas?! En tout cas, ne venez pas dire ce que nous ne disons pas, ce que nous n'avons jamais écrit et ce qui n'est pas dans le texte qui vous est soumis aujourd'hui.

Quand j'entends ensuite M. Gisselbaek – vous lui transmettez, Monsieur le président – dire que l'article premier peut être mis en œuvre en une journée, voire une journée et demie, j'ai envie de lui dire que la première motion a été déposée et acceptée en septembre 2015. Or nous en sommes toujours là. En septembre 2015 nous déposons une motion pour étudier la question et aujourd'hui, en septembre 2017, soit deux ans après, nous décidons de renvoyer la question en commission pour l'étudier. Que s'est-il passé sur ces deux ans? Absolument rien. Je suis très heureux d'apprendre que M. Pagani s'est intéressé à la question et a étudié les différentes possibilités. En attendant nous n'avons eu aucun retour sur la motion qui a été déposée et acceptée en septembre 2015. Il y a ensuite eu la question orale posée par M. Carasso, le 7 février 2017, puis une interpellation orale, traitée le 17 mai 2017. Il n'y a rien eu jusque-là. Ne venez pas nous dire que l'on ne veut pas étudier la question. Nous sommes tout à fait prêts à l'étudier... Je rappelle que notre but n'est pas de démolir le Musée des sapeurs-pompiers, il est de regarder la possibilité ou non de construire des logements étudiants au-dessus. Je pense que le texte est très clair. Nous l'avons toujours dit, nous n'avons pas varié d'un iota. Je crois plutôt que nous faisons face à des personnes qui veulent noyer le poisson et qui ne veulent absolument pas étudier les possibilités, puisque deux ans après nous votons l'étude de ces possibilités. Nous avons donc perdu deux ans sur ce chemin. Vous transmettez encore, Monsieur le président, à M. Guex pour qui le logement étudiant est un gadget, que je le renvoie à la liste d'attente de la Ciguë et des autres organisations étudiantes pour connaître tous les noms des étudiants qui cherchent un logement dans cette ville. Je ne crois pas que l'on puisse parler de gadget lorsque l'on évoque les logements étudiants.

M. Stéphane Guex (HP). Et les familles?!

M. Simon Gaberell. Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Guex. Je vous prierais de ne pas le faire non plus. Merci beaucoup. Le logement étudiant vaut autant que tous les autres types de logement. Je pense qu'il faut respecter les étudiants qui cherchent un logement. Pourquoi avons-nous spécifiquement parlé de logements étudiants ici? Il y a effectivement d'autres besoins, mais je l'ai déjà répété et MM. Carasso et Genecand également; nous sommes sur une parcelle en forme de triangle qui empêche la construction d'appartements de deux, trois pièces, car cette parcelle est extrêmement fine. Nous pouvons donc construire uniquement des logements de petite taille. Nous avons pensé que le logement étudiant était totalement approprié pour ce type de parcelle. Ne venez pas nous dire que c'est un gadget. Je pense qu'on est largement au-dessus de ça. Nous sommes plutôt en train de réfléchir à des solutions constructives. Personnellement je n'ai rien contre le renvoi de cet objet en commission. Nous attendons depuis deux ans qu'on le traite enfin sérieusement.

J'ai aussi lu attentivement la missive envoyée par le Musée des sapeurs-pompiers à l'attention de M. Jean-Charles Lathion, notre président. J'ai été très surpris de lire que dans la proposition qui est faite, nous souhaiterions enterrer les véhicules en sous-sol. Je crois qu'il n'est pas du tout question de cela actuellement. Je pense que les sapeurs-pompiers se basent peut-être sur le projet déposé en son temps par la Ciguë. Tout ce que demande aujourd'hui le Conseil municipal, c'est d'étudier de manière sérieuse ce projet, de regarder s'il y a une opportunité ou non de concilier à la fois le Musée des sapeurs-pompiers et le logement étudiant au-dessus, et pourquoi pas, si on peut, rénover et agrandir le musée, tout en construisant du logement. Tout le monde serait gagnant et heureux dans cette histoire. Allons de l'avant, arrêtons de noyer ce poisson et de ne pas avancer sur ce sujet qui semble brûlant politiquement. De grâce, étudions sérieusement cette question et ne la renvoyons pas aux calendes grecques.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je voudrais encore intervenir sur ce sujet, parce que j'entendais un peu des contre-vérités. On arrange ce que l'on veut embellir. J'entends M. Gaberell qui s'étonne du fait qu'une motion sur le même sujet ait été déposée et acceptée il y a deux ans. Mais il y a deux ans, Monsieur Gaberell, la motion parlait bien de détruire le musée. Vous parliez de casser le bâtiment et de réaliser un bâtiment pour les studios des étudiants. Aujourd'hui vous changez votre fusil d'épaule.

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur Spuhler.

M. Pascal Spuhler. Je m'adresse à vous, Monsieur le président. Vous transmettez à MM. Gaberell et Carasso qu'ils ont éventuellement changé leur fusil d'épaule. Vous nous présentez un sujet un peu différent, mais vous avez quand même voulu nous le faire voter sur le siège. Maintenant vous venez nous dire que vous êtes d'accord d'étudier cet objet, car on a pu sauver le troisième débat à la dernière seconde la dernière fois. Vous auriez dû le dire tout de suite si vous étiez d'accord de l'étudier, cela aurait simplifié les choses. Au moins on aurait pu en discuter correctement en commission. Vous transmettez toujours, Monsieur le président, que je trouve la méthode un peu oiseuse. Quelque part je pense que si on peut étudier ce projet de délibération en commission, cela nous évitera de gaspiller 150 000 francs. Pour moi c'est réellement du gaspillage de vouloir étudier si on peut prévoir ou pas des appartements au-dessus du musée et du local des sapeurs-pompiers volontaires. Je pense que c'est un peu ridicule de vouloir dépenser des sommes aussi importantes.

Deux, trois spécialistes du service de M. Pagani seront sûrement assez outillés pour nous expliquer ces possibilités. Encore une fois, j'entends: «Oui, mais le musée voudrait s'agrandir.» On ne peut pas pousser les murs... On peut peut-être faire un étage de plus pour eux, mais on ne peut pas pousser les murs. Par contre j'ai une idée, on pourrait peut-être déplacer le dépôt ailleurs. Il me semble qu'il y a un beau bâtiment à côté, assez volumineux dans sa composition, et que l'on pourrait peut-être envisager de transformer. Il me semble que ce soit l'Usine. Voilà un bon bâtiment où l'on pourrait mettre le Musée des sapeurs-pompiers. Il y a de la place. On pourrait y placer les sapeurs-pompiers volontaires et tutti quanti. Ainsi, cela ne me dérangerait pas, et je voterai avec les deux mains pour que l'on mette tout ce monde-là à l'Usine. Il ne faut pas rêver... On touche évidemment un point sacré de la gauche: l'Usine. Pourquoi ne pas y prévoir aussi des appartements pour étudiants? Vous avez le choix, vous avez un beau bâtiment, profitez-en. Utilisons-le à bon escient. (*Brouhaha.*)

(*MM. Gaberell et Carasso estiment avoir été mis en cause. M. Gaberell considère avoir été traité de menteur.*)

Le président. Le bureau n'a pas estimé que vous ayez été mis en cause. (*Brouhaha.*) On se calme, Monsieur Gaberell. M. Bertinat s'entretiendra avec vous afin d'éclaircir cette situation. (*M. Bertinat fait mine de retrousser ses manches.*) (*Rires.*) Nous continuons avec M. Didier Lyon.

M. Didier Lyon (UDC). Merci, Monsieur le président. L'Union démocratique du centre demandera le renvoi de ce projet de délibération à la commission des

Projet de délibération: logements à la rue du Stand pour personnes en formation

travaux et des constructions. Il faut bien sûr tenir compte du Musée des sapeurs-pompiers et de sa merveilleuse collection. (*Brouhaha.*)

Le président. Pouvez-vous aller dans une salle annexe, s'il vous plaît?! (*Protestations.*) Monsieur Didier Lyon, continuez, s'il vous plaît.

M. Didier Lyon. A ce jour les initiants de cet objet ont décidé sans concertation de biffer purement et simplement le Musée des sapeurs-pompiers et la caserne des pompiers volontaires, sans savoir s'il y avait une autre parcelle où installer ces logements étudiants. L'Union démocratique du centre pense que nous pouvons sans autre installer les logements étudiants ailleurs. Il faut maintenir le Musée des sapeurs-pompiers à la rue du Stand, ainsi que la caserne des pompiers volontaires pour garantir les délais d'intervention au centre-ville, compte tenu des exigences de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM). Je rappelle également que des privés sont disposés à construire des logements d'étudiants dans l'ancien cinéma Rialto. L'Union démocratique du centre remercie les bénévoles du Musée des sapeurs-pompiers pour la qualité de leur travail ainsi que les sapeurs-pompiers volontaires pour leur dévouement envers la communauté.

Je conclurai par le fait que le plan localisé de quartier du Praille-Acacias-Vernets a été adopté le 6 septembre 2017. Celui-ci prévoit la construction de 300 logements pour étudiants.

Le président. Après consultation de mon premier vice-président, je vous accorde une minute, Monsieur Gaberell.

M. Simon Gaberell (Ve). Je vous remercie, Monsieur le président. Je remercie également le vice-président, car j'ai été directement mis en cause par M. Spuhler – vous le lui transmettez – qui a accusé mes congénères et moi-même de proposer de démolir le Musée des sapeurs-pompiers, dans notre projet de motion qui date de juin 2015. J'appelle M. Spuhler à relire cette motion, peut-être qu'il ne l'a pas lue, car ce n'est absolument pas le cas, c'est un pure mensonge. Vous lirez d'abord les considérants, à l'alinéa 3: nous proposons un nouveau musée et, dans l'invite, le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'ouvrir un crédit de 150 000 francs destiné à la réalisation d'une étude de faisabilité permettant de développer le potentiel à bâtir, l'affectation du rez-de-chaussée, le musée, une solution pour les pompiers volontaires et l'octroi d'un droit de superficie pour la Ciguë. Ne venez pas dire que nous avons demandé la démolition du musée, nous ne l'avons jamais demandée. C'est donc un mensonge, Monsieur Spuhler.

M. Adrien Genecand (LR). Ce qui est un peu dommage, c'est que ce soir on se retrouve finalement dans une situation où l'objet repartira en commission. Toutefois cela ne pose pas de problème, on en discutera là-bas. La question est de savoir où est-ce que l'on se situe sur cette parcelle; c'est un grand triangle, en plein centre-ville, à côté des voies de transports publics. On est aussi à côté de l'Usine, cela a été relevé par M. Spuhler, ce qui répond probablement à l'une des questions qui a trait au type de logement que l'on peut y prévoir. En effet, à moins que cette enceinte ait fondamentalement changé d'avis sur l'affectation de logement, je ne pense pas que l'on y construira des logements à loyer libre, ni des propriétés par étages. Il reste donc le logement social et le logement étudiant, à proximité de l'Usine, avec les nuisances autour qui sont bien connues. C'est plus raisonnable de penser que des étudiants veuillent plus volontairement s'accommoder de ce type de nuisance, comme c'est déjà le cas à la rue de la Coulouvrenière plus haut. C'est pour cette raison que l'on a proposé du logement étudiant.

Concernant le musée, j'y vais avec mes trois enfants qui ont beaucoup de plaisir à s'y rendre; ce sont Maude, Elise et Marius. Ils ont un plaisir fou à aller dans ce musée. Je pense que leurs enfants y prendront également du plaisir dans dix, quinze ou vingt ans. La réalité est que ce musée n'a plus de place. Pour le prochain camion qu'il s'agira de remonter, il faudra de toute façon se poser la question de savoir ce qu'on fera de ce musée. Je constate qu'une bonne partie de cette enceinte, y compris l'exécutif à l'époque, n'a jamais soutenu ce musée. Ce sont les bénévoles qui ont tout fait du début à la fin, qui ont dû faire appel à des fonds privés et qui se sont débrouillés de façon admirable. Toutefois ils n'ont pas bénéficié de beaucoup de soutien de la part de la collectivité. MM. Barazzone et Pagani, pour lesquels j'ai le plus grand respect, nous disent qu'ils n'ont pas trouvé de solution pour trouver un local à proximité, alors qu'on vient de dépenser plus de 50 millions de francs pour la dépollution d'Artamis en deux fois, qu'on y a excavé des dizaines de milliers de mètres cubes, et que l'on n'a pas pensé que l'on pourrait peut-être y trouver un peu de place pour un local de pompiers volontaires. Je veux bien, mais je pense que la recherche a dû se dérouler à peu près au même moment où M. Pagani a décidé d'ajouter le volet sur le comité référendaire dans la brochure de votations. Je pense que c'est à peu près à ce moment-là que la réflexion sur le nouvel emplacement du local des sapeurs-pompiers volontaires s'est faite, sinon c'est se moquer un peu des gens.

On a fait des dizaines de milliers de mètres cubes d'excavation, plus de 50 millions de francs alloués à la dépollution dans un local qui est à côté, à moins de 15 m, et on nous dit qu'on n'a pas trouvé de local à proximité. Je pense que la recherche n'a pas été très pointue ni très poussée. C'est juste cela que je trouve dommage. Dans cette enceinte, on n'arrive pas à se dire de manière raisonnable que des gens doivent être félicités – en l'occurrence des pompiers volontaires qui ont créé ce musée. Une bonne façon de le faire est de les inviter autour d'une

Projet de délibération: logements à la rue du Stand pour personnes en formation

table, de se demander comment pérenniser ce musée ainsi que de déterminer son avenir. Le jour où il faudra y rajouter d'autres camions de pompiers, ceux de la génération actuelle, pour assurer une vraie trace de l'histoire du développement des pompiers à Genève, il conviendra de savoir où les placer. Il y a évidemment de grosses contraintes. Ce n'est pas quelque chose que l'on réglera en l'espace de deux séances du Conseil municipal, que ce soit sur un vote sur le siège ou par un renvoi en commission. C'est un travail qui doit être mené par l'administration. C'est pour cette raison que l'on payera une bonne centaine de milliers de francs. Il n'y a pas de miracle, il faudra payer des gens pour y réfléchir. On ne monte pas ce type d'engin n'importe comment.

Je trouve délirant que l'on parle de 150 000 francs de crédit d'étude. Il a heureusement été rappelé à juste titre, après l'intervention de M. Spuhler, que la volonté n'a jamais été de détruire ce musée. La motion portant sur le même sujet n'a malheureusement pas été étudiée, comme souvent. On ne s'est pas concertés et on n'en a même pas discuté avec M. Pagani qui l'a reçue. Le problème est que l'on doit ensuite proposer un autre type de délibération, plus contraignante, comme fréquemment dans ce Conseil municipal, pour espérer obtenir l'oreille du Conseil administratif. Après ce que l'on a vu ce soir, nous ne sommes plus tellement surpris par la façon dont se comporte l'exécutif avec le Conseil municipal. Finalement c'est un peu triste d'en arriver là. La seule chose qui m'intéresse est de me dire qu'on peut, d'une façon ou d'une autre, densifier la ville et y construire du logement. Je vous rappelle que dans l'immense majorité des programmes à Genève, quand il faut construire du logement et le réaliser là où il y a un tout petit peu plus de peine de par des problèmes de réalisation de logements, pour plein de raisons qui sont parfois valables et parfois un peu moins, le simple fait de réfléchir pose un problème. Or ici, ce musée aura de toute façon besoin d'aide prochainement, ne serait-ce que pour son agrandissement. Il se trouve que là on parle juste de la pointe où il y a le musée, mais je vous rappelle que dans le prolongement une surface est disponible, là où se situe le Palladium. Le tronçon allant du Palladium jusqu'au musée est quelque chose qui pourrait tout à fait être réfléchi dans un bloc d'ensemble, en pleine ville, sur lequel je suis certain que le potentiel est énorme. Toutefois, passons en commission pour en discuter.

M. Pierre Gauthier (HP). Juste une petite remarque préliminaire: après le projet de rénovation du Musée d'art et d'histoire, heureusement avorté, je pense que la population est assez méfiante envers la terminologie de *rénovation* de musée. C'était une remarque préliminaire. Je crois que, comme tout le monde dans cette salle, j'ai été très touché par la lecture du courrier émanant des retraités du SIS qui animent et qui gèrent bénévolement ce fameux Musée des sapeurs-pompiers. Je vous raconte une petite histoire pour le soir, car nous sommes bientôt proches d'aller nous coucher.

Le président. La plus courte possible.

M. Pierre Gauthier. Je la récite de la manière la plus courte possible: j'ai été touché, parce qu'à la suite d'un décès dans ma famille, j'ai récupéré des pièces qui avaient appartenu à un de mes oncles, lui-même ancien capitaine des pompiers. Ces pièces, des casques et des pièces d'uniforme, m'ont rappelé mon enfance. Vous savez que l'on a tous joué un moment aux gendarmes, voleurs et aux pompiers. Je ne savais pas quoi faire de ces objets, quand un de mes amis du SIS m'a dit: «Ecoute, des retraités les collectionnent, prends contact avec eux et tu verras bien ce qu'ils en font.» Rendez-vous pris, je suis entré pour la première fois dans ces lieux que je ne connaissais absolument pas et dont je ne soupçonnais même pas l'existence. Là je dois dire que j'ai été soufflé par cet incroyable endroit. Toute l'histoire des soldats du feu y est concentrée.

Ce qui m'a particulièrement ému est le casque d'une des victimes des journées d'octobre 1846 (révolution fazyste), transpercé de part en part par un projectile, exposé dans une des vitrines avec des objets qui sont de véritables trésors historiques. Après la visite, j'ai donné les objets que j'avais apportés, et l'histoire aurait pu s'arrêter là. Mais, quelques semaines après, j'ai reçu une lettre manuscrite, écrite sur une sorte de parchemin, avec un sceau de cire. L'un des casques que j'avais donnés à ce musée s'est avéré être une pièce très ancienne qui datait peut-être du XVIII^e siècle. Alors, cette anecdote fait extrêmement plaisir. Je suis très fier d'avoir contribué à l'enrichissement de ce musée. J'espère que cette anecdote – et vous en avez peut-être vous aussi – vous touchera. J'espère que vous n'oublierez pas, lors de l'étude du projet, les trésors et les bijoux historiques qui sont exposés à la rue du Stand. Tout à l'heure je vous parlais de l'enlaidissement de Genève qui s'accélère, alors faisons juste un petit effort. Respectons les lieux, respectons ce musée, il existe, il fonctionne. C'est une petite parcelle d'histoire que nous n'avons pas le droit de détruire ni d'effacer.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Tout d'abord je tenais à féliciter mon préopinant M. Adrien Genevand, étant donné que les grands esprits se rencontrent. Je voulais formuler exactement les mêmes propositions. Je suis également très étonné que M. Pagani n'ait pas eu l'idée de concevoir le musée sur le site d'Artamis, considérant le fait qu'il était au courant de toutes les problématiques. Concernant l'inauguration de ce musée en 2008, je suis un peu étonné par les propos assez virulents des Verts, étant donné qu'à l'inauguration M. Mugny était présent. Il a d'ailleurs soutenu ce musée, mais pas avec des fonds publics, évidemment. J'ai également eu l'occasion de visiter ce musée en 2015, sur invitation de M. Pellet, président de l'Association du Musée des sapeurs-pompiers.

Projet de délibération: logements à la rue du Stand pour personnes en formation

J'ai deux propositions à faire, dont la première consiste à renvoyer ce projet de délibération en commission, peu importe laquelle. Je suggère au président de la commission idoine de visiter directement le musée. Je suis persuadé que les pompiers ici présents en tribune seront enchantés d'accueillir la commission. Peut-être que les gens qui veulent faire des constructions de logements pour étudiants changeront d'avis.

Maintenant j'ai une deuxième proposition à vous faire: au niveau du logement pour étudiants, j'ai peut-être une solution. Il me semble, je ne suis pas sûr, mais je crois qu'au-dessus d'un cinéma, le Plaza, il y ait un promoteur privé qui n'attend que de construire des logements pour étudiants. On peut peut-être débloquer les oppositions. Là on aura plein de constructions pour étudiants, gratuites, car ce ne sera pas la collectivité publique qui les construira.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons donc trois propositions de renvoi en commission: commission du logement, commission de l'aménagement et de l'environnement et commission des travaux et des constructions. Dans la mesure où vous êtes pour le renvoi en commission, il faudra que vous vous déterminiez pour l'une de ces commissions. Si vous êtes contre le renvoi en commission, il faudra être très clair à ce sujet.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-155 à la commission du logement est refusé par 55 non contre 10 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-155 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 49 non contre 21 oui.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-155 à la commission des travaux et des constructions est accepté par 54 oui contre 14 non (1 abstention).

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je clos ces débats en vous remerciant d'avoir contribué à avancer de façon évidente dans cet ordre du jour. Je vous souhaite une bonne nuit.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2406
2. Communications du Conseil administratif	2406
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2406
4. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner:	
– la proposition du Conseil administratif du 29 novembre 2016 d'un projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales», suite aux votes le 27 septembre 2016 par le Conseil municipal de refuser l'initiative et de proposer un contre-projet (IN-5 A contre-projet);	
– la résolution du 1 ^{er} novembre 2016 de M. Eric Bertinat: «Fêtes de Genève» (R-198 A);	
– la résolution du 1 ^{er} novembre 2016 de M. Lionel Ricou et M ^{me} Patricia Richard: «Lignes directrices du Conseil municipal pour un contre-projet à l'initiative municipale Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» (R-199 A);	
– la résolution du 1 ^{er} novembre 2016 de M ^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Danièle Magnin, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Thomas Zogg et Yasmine Menétrey: «Pour des Fêtes de Genève populaires et festives» (R-200 A)	2407
5. Projet de délibération du 26 juin 2017 de M ^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Adrien Genecand, Patricia Richard, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Stand up! Des logements pour personnes en formation à la rue du Stand, sur un terrain de la ville!» (PRD-155). Troisième débat	2474
6. Propositions des conseillers municipaux	2492
7. Interpellations	2492

8. Questions écrites 2492

Le mémorialiste:
Ramzi Touma